

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 10 septembre 2019
à 18 h 30**

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1670, avenue Lincoln (40.06)
- 3430-3438, rue McTavish (40.05)

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2051, rue Stanley (40.11)
- 735, rue William (40.15)
- 2018-2020, rue Saint-Denis (40.10)
- 1448-1450, rue Beaudry (40.17)

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2019

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1192701007

Période de questions du public

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil

10.07 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701051

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019

10.08 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701052

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2019

10.09 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701054

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2019

10.10 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701059

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 21 août 2019

10.11 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701053

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2019

12 – Orientation

12.01 Énoncé de politique

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1197709001

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par 11 organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1194701001

Accorder une contribution de 250 \$ au Quartier éphémère, centre d'arts visuels, dans le cadre de la levée de fonds de la Fonderie Darling

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1195179005

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec la Coalition jeunesse de lutte à l'homophobie (Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT) pour la réalisation d'activités à l'Astérisk pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.03 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1196164001

Modifier la source de financement du projet d'aménagement du parc Sainte-Marie en raison d'une dépense de 331 281,01 \$ qui sera assumée par le SGPMRS, à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021)

District(s) : Sainte-Marie

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1194680002

Approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du plan d'action 2019-2020 et accorder une contribution de 35 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2019).

District(s) : Sainte-Marie

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1196937002

Accorder un contrat de 805 296,40 \$, taxes incluses, d'une durée de trois ans, à Beaugard Environnement ltée pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 805 296,40 \$ (appel d'offres public 19-17453 lot 2 - 2 soumissionnaires)

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1195179007

Approuver les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder une contribution totale de 112 818 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.07 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1186071003

Autoriser une dépense additionnelle de 3 855,36 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019, majorant ainsi la dépense maximale à 89 616,12 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires)

20.08 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197400005

Approuver la convention avec Écohabitation pour des services professionnels visant à produire une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau thermique dans le secteur des Faubourgs dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder un contrat de gré à gré de 60 649,31 \$, taxes incluses

District(s) : Saint-Jacques
Sainte-Marie

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190318023

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'un plan de gestion de la cuisine de rue et accorder une contribution de 22 500 \$

20.10 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1196071003

Accorder un contrat de gré à gré de 62 575,14 \$, taxes incluses, à Pépinière Rougemont pour la fourniture d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 62 575,14 \$

20.11 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1186071002

Autoriser une dépense additionnelle de 26 740,31 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Location Guay pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (lot 2), majorant ainsi la dépense maximale à 221 562,57 \$ (appel d'offres public 18-16784)

20.12 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1185382002

Prolonger, pour une durée d'un an, les contrats avec Entreprises Michel Gauthier et Équipements Benco pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 135 210,60 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 405 631,79 \$

20.13 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1196937003

Accorder un contrat de 437 824,80 \$, taxes incluses, d'une durée de deux ans, à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc. pour la location d'une rétrocaveuse (pépine), avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 437 824,80 \$ (appel d'offres public 19-17688 lot 4 - 2 soumissionnaires)

20.14 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1190619008

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 37 374,38 \$

20.15 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1195907007

Approuver la convention avec l'Association du Quartier du Musée et accorder une contribution de 25 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019

District(s) : Peter-McGill

20.16 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1194673002

Accorder un contrat de gré à gré de 99 172,84 \$, taxes incluses, à L'Audi-C pour l'acquisition, l'installation et la formation du personnel d'un système de sonorisation pour la salle de spectacle de la maison de la culture Janine-Sutto

District(s) : Sainte-Marie

20.17 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1197448001

Accorder un contrat de gré à gré de 81 057,38 \$, taxes incluses, à Ceveco inc. pour des travaux d'excavation, dans le cadre d'interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet, et autoriser une dépense maximale de 97 268,85 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190318018

Approuver, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3, la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec On roule pour la réalisation d'un inventaire de l'accessibilité universelle dans les commerces du centre-ville, dans le cadre de son projet #1000joursAH et accorder une contribution de 20 000 \$

District(s) : Peter-McGill

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1195158002

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018.

30.02 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701055

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1195382014

Autoriser une dépense maximale de 270 000 \$ pour la fabrication de trois cents (300) corbeilles type Ville-Marie auprès du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

30.04 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1180141009

Modifier la résolution CA18 240415, afin que les surplus de 1 200 000 \$ pour les années 2020 et 2021 soient affectés pour l'équipe de saillies de trottoirs de la direction des travaux publics et les divers projets de la direction de l'aménagement urbain et la mobilité

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1194735001

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie

30.06 Reddition de comptes

CE Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1197128006

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

District(s) : Peter-McGill

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1180867001

Autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 200 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

30.08 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1195382020

Autoriser une dépense de 335 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de pavage en régie sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de réfection routière inscrit au PTI 2019-2021

30.09 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1194673004

Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » qui débutera avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec et qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019

District(s) : Saint-Jacques

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701049

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A - Adoption

40.02 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190607007

Adopter une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197400003

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un restaurant au-delà de la superficie maximale permise, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

District(s) : Peter-McGill

40.04 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1194869008

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel - 2^e projet de règlement

40.05 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1196255011

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au taux d'implantation maximal d'un agrandissement situé au 3430-3438, rue McTavish

District(s) : Peter-McGill

40.06 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1196255010

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au nombre d'unités de stationnement de petites dimensions d'une construction située au 1670, avenue Lincoln

District(s) : Peter-McGill

40.07 Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1194206004

Édicter une ordonnance autorisant le marquage aux pochoirs sur le trottoir situé sur la rue Berthier entre les rues De la Visitation et Panet afin de sensibiliser les automobilistes à diminuer leur vitesse dans cette zone

District(s) : Saint-Jacques

40.08 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195275004

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens unique de la rue Sanguinet entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Ontario pour le mettre en direction Sud

District(s) : Saint-Jacques

40.09 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1195275003

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à droite du lundi au vendredi de 6h à 9h à l'intersection des rues De Lorimier et Larivière, à l'approche sud

40.10 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190607004

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur à 8, dans un bâtiment situé au 2018-2020, rue Saint-Denis

District(s) : Saint-Jacques

40.11 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1196255012

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » aux sous-sols du 2051, rue Stanley

District(s) : Peter-McGill

40.12 Ordonnance - Domaine public

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701058

Édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance P-1, o. 541 afin d'autoriser, à l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est », entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, la circulation des vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque.

40.13 Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197199005

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes - Avis de motion et dépôt

40.14 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1198214002

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 7^e partie, B)

40.15 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1194869009

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée (sous-sol 1) du complexe immobilier situé au 735, rue William (21^e arrondissement)

District(s) : Saint-Jacques

40.16 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1196220001

Édicter une ordonnance visant la réalisation d'une projection sur l'édifice de la Place Dupuis situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est dans le cadre des célébrations internationales des 80 ans de Batman

District(s) : Saint-Jacques

40.17 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1198398001

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » pour le bâtiment existant au 1448, rue Beaudry et le bâtiment projeté au 1450, rue Beaudry

District(s) : Saint-Jacques

40.18 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190607008

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et abroger la résolution CA12 240383 - Habitations Le Moyne/Saint-Paul -1^{er} projet de résolution

District(s) : Saint-Jacques

40.19 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1195907006

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 7^e partie, A) et édicter les ordonnances

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190318022

Désigner monsieur Thomas Fontaine, architecte à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité à titre de représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village

District(s) : Saint-Jacques
Sainte-Marie

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1191368007

Fermer et retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547, du cadastre du Québec, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

70.02 Varia

CA Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs - 1192701057

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier la date et l'endroit où se tiendra la séance du mois d'octobre et de modifier l'endroit où se tiendra la séance du mois de novembre

70.03 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1192701007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public (septembre)

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-01-28 11:20

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192701007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de questions du public (septembre)

CONTENU**CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-07

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192701051

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-07-10 13:58

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192701051**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-10

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192701052

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2019

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2019.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-12 13:26

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192701052**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-29

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192701054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2019

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2019.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-12 14:55

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192701054**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192701059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 21 août 2019

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 21 août 2019.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-05 12:22

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192701059**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 21 août 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 21 août 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens



Dossier # : 1192701053

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2019

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2019 .

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-05 12:22

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192701053**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-05

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens



Dossier # : 1197709001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par 11 organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé :

1. D'approuver les catégories de reconnaissance des onze (11) organismes à but non lucratif suivants de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023.

Voici la catégorisation octroyée pour les demandes de reconnaissance reçues:

C.A.C.T.U.S. Montréal	B
Les YMCA du Québec	A
Marché Frontenac	B
Projet T.R.I.P.	B
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec inc.	C
Regroupement québécois du parrainage civique	C
Rencontres-cuisines	B
Sans oublier le sourire	B
Service à la famille chinoise du grand Montréal inc.	B
Société du patrimoine d'expression du Québec	C
Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal	A

Ces catégories ont été attribuées conformément aux résultats obtenus lors de l'analyse des demandes avec la grille d'évaluation produite à cet effet.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-27 14:41

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197709001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par 11 organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, l'arrondissement de Ville-Marie s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Cette Politique a été définie en tenant compte de la mission, de la vision et des principes directeurs de l'arrondissement de Ville-Marie.

La Politique de reconnaissance est un cadre de référence qui permet d'harmoniser, sur des bases équitables, les relations entre l'arrondissement et les organismes du milieu. Elle vise également à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent sur le territoire de l'arrondissement afin de répondre adéquatement aux besoins des citoyens en matière d'offre de service dans les domaines d'intervention de la culture, du sport, du loisir et du développement social.

Les organismes suivants ont déposé une demande de reconnaissance auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

C.A.C.T.U.S. Montréal
Les YMCA du Québec
Marché Frontenac
Projet T.R.I.P.
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec inc.
Regroupement québécois du parrainage civique
Rencontres-cuisines
Sans oublier le sourire
Service à la famille chinoise du grand Montréal inc.
Société du patrimoine d'expression du Québec
Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240089 Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Ville-Marie et le Cadre de référence de la Division des sports, des loisirs et du développement social.

DESCRIPTION

La Politique prévoit trois catégories : A, B ou C. Pour chacune de ces catégories, un panier de services est déterminé. L'OBNL sera informé par l'arrondissement du panier de services auquel il pourrait avoir droit à la suite de l'analyse de sa demande. L'obtention de la catégorie est déterminée en fonction du niveau de responsabilité de l'arrondissement par rapport à l'offre de services de l'OBNL aux citoyens; de l'importance du lien unissant l'OBNL et l'arrondissement ainsi que de l'apport de l'OBNL à l'offre de services aux citoyens. La grille d'analyse permet de classer les organismes en trois grandes catégories:

Catégorie A

Il s'agit d'un OBNL dont la mission est en lien direct avec les responsabilités de l'arrondissement et qui contribue, par son apport spécifique, aux différentes phases de l'offre de services. Cette contribution comprend, entre autres, un partage de l'analyse des besoins, un plan d'action concerté, la réalisation des activités et leur financement, l'utilisation effective des services par les personnes réputées en avoir besoin et l'évaluation conjointe avec l'arrondissement des services rendus.

Catégorie B

Il s'agit d'un OBNL qui intervient dans le milieu et selon sa propre initiative. Il définit par lui-même son plan d'action et ses activités. Il entretient des relations plus ou moins régulières avec l'arrondissement. L'impact de son offre de services auprès de la population est important; sa contribution est donc complémentaire aux responsabilités de l'arrondissement.

Catégorie C

Il s'agit d'un OBNL qui collabore occasionnellement avec l'arrondissement à la réalisation d'un projet, d'un événement ou d'une activité. Il offre des activités ou des services qui contribuent au mieux-être des citoyens et au développement de la vie communautaire, mais a très peu ou pas d'interaction directe ou régulière avec l'arrondissement. De plus, cette catégorie inclut les OBNL régionaux qui ont une reconnaissance pour laquelle l'arrondissement est lié, c'est-à-dire : les OBNL détenant le statut « organisme PANAM reconnu » décerné par le comité exécutif de la Ville et les OBNL ou associations sportives qui sont soutenus par le Programme de soutien aux associations sportives régionales de la Ville de Montréal.

Voici la catégorisation octroyée pour les demandes de reconnaissance reçues:

C.A.C.T.U.S. Montréal	B
Les YMCA du Québec	A
Marché Frontenac	B
Projet T.R.I.P.	B
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec inc.	C
Regroupement québécois du parrainage civique	C
Rencontres-cuisines	B
Sans oublier le sourire	B

Service à la famille chinoise du grand Montréal inc.	B
Société du patrimoine d'expression du Québec	C
Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal	A

JUSTIFICATION

La Politique de reconnaissance permet, selon des paramètres clairement établis, de soutenir les organismes dans la réalisation de leur mission en mettant à leur disposition un ensemble de ressources. Son application permet également une optimisation des ressources afin d'assurer aux citoyens une offre de service accessible, diversifiée, complémentaire et de qualité.

Les organismes dont il est question au présent sommaire respectent les conditions d'admissibilité et sont conformes aux critères de reconnaissance contenus dans la Politique. Lors de la demande de reconnaissance, les organismes se sont engagés par résolution à adhérer au processus de reddition de comptes et à respecter les exigences liées à sa reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à utiliser les installations, les équipements et déposer une demande de financement auprès de l'arrondissement dans les différents programmes de soutien. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet de bénéficier d'un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement. De plus, les organismes bénéficient de soutien professionnel, promotionnel, financier, événementiel, physique et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En septembre 2019 :

1. Confirmation de la catégorie de reconnaissance;
2. Précision sur la nature du soutien offert;
3. Description des modalités d'attribution du soutien;
4. Identification de la personne répondante de l'arrondissement pour l'OBNL

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique LEBEL BILODEAU
Agente de développement-Expertise

ENDOSSÉ PAR

Josée POIRIER
Chef de division

Le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1194701001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 250 \$ au Quartier éphémère, centre d'arts visuels, dans le cadre de la levée de fonds de la Fonderie Darling

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 250 \$ au Quartier éphémère, centre d'arts visuels ;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-15 09:01

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194701001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution de 250 \$ au Quartier éphémère, centre d'arts visuels, dans le cadre de la levée de fonds de la Fonderie Darling

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organisme œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

La Fonderie Darling est un lieu d'arts visuels, fondé et dirigé par l'organisme artistique à but non lucratif Quartier éphémère, centre d'arts visuels dont le mandat est de soutenir la création, la production et la diffusion d'œuvres d'art actuel. La Fonderie Darling développe tout un éventail d'outils permettant la diffusion de l'art dans un cadre élargi. La présentation d'expositions, la mise à disposition d'ateliers aux artistes locaux et de résidences internationales offrent aux artistes et au public la possibilité de vivre une expérience épanouissante dans un cadre inspirant et dégagent une cohérence qui facilite la compréhension de l'art actuel. Unique en son genre à Montréal, la Fonderie Darling a pour ambition de croiser les scènes artistiques locales et internationales à travers ses activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1185125001 / CA18 240459 (11 septembre 2018) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 \$ au Quartier Éphémère centre d'arts visuels
- 1173105004 / CA17 240449 (12 septembre 2017) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ au Quartier Éphémère centre d'arts visuels
- 1163105015 / CA16 240354 (6 juillet 2016) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling.
- 1153105009 / CA15 240432 (9 septembre 2015) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 \$ à la Fonderie Darling.

DESCRIPTION

Accorder au Quartier éphémère, centre d'arts visuels une subvention de 250 \$ dans le cadre de la levée de fonds de la Fonderie Darling.

JUSTIFICATION

Assurer un soutien concret à un organisme culturel œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karin HUM
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Maryse BOUCHARD
Directrice

Le : 2019-08-06



Dossier # : 1195179005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec la Coalition jeunesse de lutte à l'homophobie (Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT) pour la réalisation d'activités à l'Astérisque pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisque pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans;
D'accorder une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-15 09:00

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195179005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2020, avec la Coalition jeunesse de lutte à l'homophobie (Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT) pour la réalisation d'activités à l'Astérisk pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'Astérisk, situé au coeur du « Village », est un lieu de rassemblement et d'information pour les jeunes de la communauté lesbienne, gaie, bisexuel.le, trans et queer (LGBTQ) de 14 à 25 ans. Divers services y sont offerts, dont une ligne d'écoute téléphonique, du soutien individuel, un centre de soir (« drop-in ») et des activités sociales diverses offertes par les organismes qui y sont hébergés (AlterHéros, Jeunesse Lambda et Projet 10). D'autres organismes y tiennent ponctuellement certaines de leurs activités. L'Astérisk constitue un milieu de vie sécuritaire pour ces jeunes et est le seul lieu non commercial accessible au sein du Village pour se rencontrer, partager leur vécu et développer divers projets. L'Astérisk est chapeauté par la Coalition montréalaise des groupes jeunesse lesbiens, gais, bisexuel.les et trans (LGBT).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240458 en date du 11 septembre 2018 : Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2019, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisk pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

CA17 240450 en date du 12 septembre 2017 : Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités à l'Astérisk pour les jeunes LGBTQ âgés de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

CA16 240361 en date du 6 juillet 2016 : Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2017, avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

CA15 240276 en date du 8 juin 2015 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 30 juin 2016, avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie, pour la réalisation d'activités pour les jeunes de 14 à 25 ans et accorder une contribution de 20 000 \$

DESCRIPTION

Le projet vise l'embauche d'un agent de projet pour offrir un service d'accueil, de référence et d'animation du milieu ouvert au sein duquel les personnes intéressées s'impliqueront dans différentes activités leur permettant d'exercer leur prise de parole et leur citoyenneté. La personne embauchée travaille à soutenir, promouvoir, outiller et encourager les groupes de jeunes dans la tenue de leurs activités régulières et dans l'émergence d'activités et de projets à l'Astérisk. Cette ressource humaine siège également aux différents lieux de concertation afin de favoriser des milieux inclusifs pour les jeunes LGBTQ+ et faciliter les liens entre les groupes colocs de l'Astérisk et les autres organismes du quartier. L'agent pourra aussi tenir des kiosques de sensibilisation et offrir des formations aux intervenants du quartier sur la réalité des jeunes LGBTQ. Par sa présence, l'Astérisk demeure un espace accessible sur demande, tant pour les organismes de soutien aux jeunes de la diversité sexuelle que pour des groupes de jeunes constitués informellement.

JUSTIFICATION

Les différentes actions réalisées visent à contribuer aux relations harmonieuses entre les citoyens du territoire. Elles favoriseront l'insertion sociale des jeunes de la diversité sexuelle. Elles permettront également de faire connaître davantage l'Astérisk auprès de ces derniers. Au cours de la dernière année, l'Astérisk dénote plus de 1500 présences au cours des 200 activités organisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution versée provient du Fonds de soutien financier en développement social. Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à la convention et cette dépense est imputée, conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services et activités réalisées par la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT contribuent à l'atteinte des objectifs de l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » inscrits dans MONTRÉAL DURABLE 2016-2020

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Activités sociales, artistiques, militantes ou autres dédiées aux jeunes de la diversité sexuelle de 14 à 25 ans qui contribuent à briser leur isolement et à favoriser le soutien psychosocial sous diverses formes. Sensibilisation et connaissance de la réalité et des besoins des jeunes LGBTQ

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe 2) de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme et le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Frédéric BEAUDRY
Chef de section

Le : 2019-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1196164001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la source de financement du projet d'aménagement du parc Sainte-Marie en raison d'une dépense de 331 281,01 \$ qui sera assumée par le SGPMRS, à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021)

De modifier la source de financement du projet d'aménagement du parc Sainte-Marie en raison d'une dépense de 331 281,01 \$ qui sera assumée par le SGPMRS, à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux. (2019-2021)
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel addenda.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-15 13:25

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196164001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la source de financement du projet d'aménagement du parc Sainte-Marie en raison d'une dépense de 331 281,01 \$ qui sera assumée par le SGPMRS, à travers le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021)

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 juin 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a confirmé l'admissibilité du projet du parc Sainte-Marie au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (voir p.j.). Suite à l'entrée en vigueur du Programme, une correction de financement est requise pour le solde des engagements admissibles aux crédits de 2019. Le requérant est le SGPMRS et l'exécutant est l'arrondissement de Ville-Marie.

Voici le nouveau montage financier du projet :

Le coût total maximal de ce contrat de 2 056 395,75 \$ incluant les contingences, incidences et taxes incluses.

Un montant maximal de 331 281,01 \$ incluant les contingences, incidences et taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt 7719014 19-014 Travaux et acquisitions d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux CM19 0229.

Cette dépense sera assumée par le SGPMRS de la ville centre et sera dépensée en 2019.

Un montant maximal de 1 725 114,75 \$ incluant les contingences, incidences et taxes incluses sera financé par l'arrondissement de Ville-Marie à son PTI 2019-2021.

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Ville-Marie et sera dépensée en 2019.

Décision(s) antérieure(s)	
----------------------------------	--

CE19 0298 -Séance ordinaire du mercredi 20 février 2019 d'adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021). -**Numéro de dossier** : 1188169001 

CM19 0229 règlement d'emprunt 7719014 19-014 Travaux et acquisitions
d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux **Numéro de dossier :**
1186620013 

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie BILODEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
José PIERRE, Ville-Marie

Lecture :

Amélie BILODEAU, 24 juillet 2019
José PIERRE, 24 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève P PLANTE
Architecte paysagiste

IDENTIFICATION **Dossier # :1196164001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 1 690 132,50 \$ à Salvex inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Sainte-Marie et autoriser une dépense maximale de 2 056 395,75 \$ (appel d'offres public VMP 19-004 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc Sainte-Marie afin de le mettre au goût du jour. Le parc Sainte-Marie deviendra un lieu accueillant et convivial pour tous.

Les travaux de réaménagement du parc Sainte-Marie s'inscrivent dans l'esprit de rénovation et d'amélioration générale d'un parc de quartier dont les aménagements datent de plusieurs décennies.

La Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 21 février 2019 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2019 pour un total de 27 jours de publication.

Ce parc est bordé à l'ouest par la rue Fullum, à l'est par la rue Dufresne, entre la rue Logan au sud et la rue la Fontaine, au nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA04 240672 Octroi d'un contrat à Terrapro Construction Inc. pour le réaménagement des parcs Sainte-Maire et Olivier-Robert - Soumission SP-24-04-17 - cinq (5) soumissions - Autoriser une dépense de 280 661,09 \$ (brut)

CA05 240820 Octroyer, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 24-051 par le Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole, au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Morival Ltée au montant de 723 632,00 \$ taxes incluses, le contrat pour les travaux d'aménagement et de décontamination des jardins communautaires du parc Sainte-Marie, - Appel d'offres publique no. SP-24-05-24 - 9 soumissions -et autoriser une dépense de 803 632,00\$ taxes incluses pour tenir compte des frais incidents en surplus du contrat.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie prévoit le réaménagement de plusieurs de ses parcs et places publiques afin de les mettre au goût du jour et mettre à niveau certains équipements et installations.

Le projet consiste à aménager le parc Sainte-Marie afin de créer des installations vouées à la détente et au jeu.

Le projet comprendra la démolition des aménagements existants, et ensuite d'exécuter les travaux d'aménagement extérieurs requis.

Les sols excavés devront être gérés en tenant compte de leur taux de contamination.

Pour le volet récréatif, l'aménagement consiste principalement à la mise en place d'aires de jeu pour enfants de 2 à 5 ans et 5-12 ans, la mise en place d'une aire de jeu d'eau et d'une table de ping-pong.

Le projet comprend également l'aménagement d'une aire de pique-nique et de repos avec mobilier urbain ainsi que la création de plates-bandes, le renouvellement du pavage au sol et des clôtures et l'implantation de supports à vélos.

Les jardinets des jardins communautaires seront aussi refaits, et des bacs accessibles seront ajoutés.

L'optimisation de l'éclairage complète réaménagement du parc.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public VMP 19-004 visant les travaux d'aménagement précités, au total neuf (9) représentants d'entreprises se sont procurés les documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et trois (3) entreprises ont déposé une soumission, à savoir :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
118975 - SALVEX INC.	1 690 132,50 \$	169 013,25 \$	1 859 145,75 \$
494170 - SAHO CONSTRUCTION INC.	1 699 393,74 \$	169 939,37 \$	1 869 333,11\$
138259 - AMENAGEMENT SUD-OUEST.	1 872 781,79 \$	187 278,18 \$	2 060 059,96 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 508 063,26 \$	150 803,33\$	1 658 836,58 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 929 512,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			200 914,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			11 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			200 309,169 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			12 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			10 187,36 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0.55 %

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécuter de travaux, les validations requises à l'effet que Salvex inc. (plus bas soumissionnaire) ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), et qu'aucun des administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 19 mars 2019.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matières publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Le montant de la soumission reçue comprend les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.
Nous recommandons d'autoriser des crédits de 197 250 \$ (taxes incluses) pour les frais incidents suivants:

Disposition des sols : 30 000 \$
Frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif : 30 000 \$
Frais de laboratoire pour la surveillance environnementale et les analyses nécessaires en cours de travaux: 25 000 \$
Mobilier urbain fourni par la Ville: 100 000 \$
Branchement électrique et travaux CSEM 8 000 \$
Panneaux de chantier : 1 500 \$
Panneau d'affichage pour activités loisirs 2 000 \$
Enseignes pour nom de parc 750 \$

Un budget prévisionnel de contingences de 10% soit un montant de 169 013,25 \$ taxe incluses est requis pour les imprévus.

La dépense totale à autoriser est de 2 054 395,75 \$ \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, et que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
- b. Un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et /ou récupéré.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de créer une aire de jeu et une aire de jeux d'eau pour enfants attrayantes et sécuritaires, ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie générale du milieu et favorisera les échanges sociaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Avril 2019
Réalisation des travaux: Été/automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

Par ailleurs, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée POIRIER, Ville-Marie
Frédéric BEAUDRY, Ville-Marie

Lecture :

Frédéric BEAUDRY, 25 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève P PLANTE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-19

José PIERRE
Chef de division parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE

Directeur travaux publics



Dossier # : 1194680002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du plan d'action 2019-2020 et accorder une contribution de 35 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2019).

D'approuver la convention avec l'organisme Voies culturelles des faubourgs dans le cadre du *Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (2019)*;

D'accorder, à cet effet, une contribution financière au montant de 35 000 \$ selon les modalités et conditions de versement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-15 13:24

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194680002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation du plan d'action 2019-2020 et accorder une contribution de 35 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (2019).

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2016, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a approuvé la création du *Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie (FSOC)* dans le but de mieux encadrer les demandes de soutien financier déposées par divers organismes. Les objectifs du programme visent à offrir :

- Une aide ponctuelle à un organisme pour consolider sa présence dans l'arrondissement ou pour maintenir une activité en péril en raison d'une conjoncture temporaire et imprévisible;
- Une aide pour développer un projet;
- Un soutien aux partenaires culturels de l'arrondissement pour la réalisation de leur plan d'action ou programmation, conformément aux orientations et priorités d'intervention de l'arrondissement;
- Une aide à des projets d'envergure métropolitaine, en complémentarité avec d'autres instances municipales.

La hauteur du soutien accordé en fonction de la nature du projet, tel que défini dans le Guide du programme.

L'organisme *Voies culturelles des faubourgs* fondé en 2001 est un regroupement multi sectoriel montréalais qui rassemble, sous un même toit, une diversité d'organismes culturels, économiques, communautaires et artistiques. Cet organisme est un lieu de réflexion, de sensibilisation, de concertation, de coordination et d'intervention dont l'action est orientée vers le développement de la culture sous toutes ses formes et plus particulièrement dans le district de Sainte-Marie. Depuis sa création, il bénéficie d'un soutien financier au fonctionnement par l'arrondissement et de soutien ponctuel à ses nombreux projets connexes à sa mission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1186673022 / CA18 240402 adoptée le 4 juillet 2018 - Approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019 et accorder une

contribution de 35 000 \$ à partir du *Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie* (2018).
1172624018 / CA17 240391 adopté le 5 juillet 2017 - Approuver la convention avec Voies culturelles des faubourgs pour la réalisation de leur plan d'action 2017-2018 et accorder une contribution de 35 000 \$.

DESCRIPTION

Le soutien accordé via ce programme permettra à Voies culturelles des faubourgs de consolider sa structure organisationnelle et de mettre en œuvre son plan d'action 2019-2020, notamment en conservant les ressources (humaines et matérielles) nécessaires à la réalisation de projets structurants pour le développement de la culture dans l'arrondissement Ville-Marie, à l'est du Quartier des spectacles.

Le plan d'action 2019 - 2020 vise particulièrement 4 axes d'intervention soient:

1. Concerner et représenter le milieu culturel;
2. Promouvoir le milieu culturel;
3. Coordonner des événements fédérateurs d'énergies créatrices qui sensibilisent le citoyen à la culture;
4. Renforcer la structure organisationnelle.

et des objectifs généraux dont:

1. Soutenir la présence et l'implication des artistes et organismes culturels dans le quartier et offrir un soutien aux projets culturels développés localement en lien avec la communauté,
2. Miser sur les forces du milieu et construire sur celles-ci, tout en protégeant les acquis et en valorisant le potentiel créatif;
3. Continuer à développer l'adhésion de nouveaux membres afin de rassembler un nombre croissant d'acteurs culturels autour d'une vision de développement partagée avec les autres acteurs du milieu;
4. Soutenir la Ville et l'arrondissement dans la mise en place de leur nouvelle politique culturelle;
5. Ancrer l'artiste et la création au centre de la politique et des actions de développement;
6. Faire reconnaître et défendre les besoins du milieu artistique et culturel, notamment au logement abordable;
7. Mener des actions dans le but de protéger, préserver et sauvegarder le patrimoine architectural;
8. Créer des liens entre les artistes avec la communauté immédiate de leur quartier qui ouvre la voie à un réseau de relations locales;
9. Faire appel aux artistes et organismes culturels locaux pour développer des projets dans les quartiers de Montréal;
10. Offrir un soutien logistique et organisationnel aux projets développés par les artistes et organismes culturels locaux.

Le financement de l'arrondissement s'inscrit dans l'objectif d'offrir un soutien financier aux partenaires culturels de l'arrondissement pour la réalisation de leur plan d'action ou programmation, conformément aux orientations et priorités d'intervention de l'arrondissement

Tous les détails de ce plan de travail figurent sur les deux documents fournis en annexe.

JUSTIFICATION

L'organisme Voies culturelles des Faubourgs est un partenaire de l'arrondissement dont la mise en oeuvre des priorités et des orientations culturelles du secteur font partie de leur

mission. Leurs activités sont aussi en complémentarité avec la programmation de l'arrondissement de Ville-Marie et répondent aux objectifs visés du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions reçues depuis 2015 de la part de l'arrondissement sont les suivantes :

Nom de l'organisme	Titre du projet	Soutien accordé en 2015	Soutien accordé en 2016	Soutien accordé en 2017	Soutien accordé en 2018	Soutien accordé en 2019	Soutien recommandé en 2019	Valeur de soutien technique annuelle
Voies culturelles des faubourgs	Le grand banquet du "p'tit gars de Sainte-Marie"	-	-	55 000 \$ (375e ann. de Montréal)	-	-	-	1 500 \$
Voies culturelles des faubourgs	Étude sur les retombées socio comm. de l'activité culturelle dans le pôle de création des Faubourgs	-	-	-	12 500 \$	-	-	-
Voies culturelles des faubourgs	La nuit aux flambeaux 2020	5 000 \$ (PSIC)	5 000 \$ (PSIC)	5 000 \$ (PSIC)	5 000 \$ (PSIC)	5 000 \$ (PSIC)	-	S / O
Voies culturelles des faubourgs	Le grand chœur du Centre-sud	-	-	-	18 000 \$ (PSIC)	-	-	1 000 \$
Voies culturelles des faubourgs	Plan d'action 2019-2020	35 000 \$ (FSOC)	35 000 \$ (FSOC)	35 000 \$ (FSOC)	35 000 \$ (FSOC)	-	35 000 \$ (FSOC)	S / O
TOTAL - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FSOC 2019 :							35 000 \$	-

La contribution financière devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

D'autre part, dans le cadre d'une entente tripartite, l'organisme a reçu, pour l'année 2019, un soutien financier au fonctionnement de l'ordre de 35 000 \$ de la part du Conseil des arts de Montréal (CAM).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence de l'organisme Voies culturelles des faubourgs dans l'arrondissement est une valeur ajoutée dans le milieu culturel en raison de son rôle fédérateur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme s'engage à accorder une visibilité à l'arrondissement dans tous ses outils de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet : du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.
Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.

Un rapport final incluant le bilan financier sur l'utilisation de l'aide accordée est requis trois mois après la date de fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soraya MIRANDA
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Culture et Bibliothèque

Le : 2019-08-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1196937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 805 296,40 \$, taxes incluses, d'une durée de trois ans, à Beaugard Environnement Itée pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vanes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 805 296,40 \$ (appel d'offres public 19-17453 lot 2 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 805 296,40 \$ pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vanes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17453 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Beaugard Environnement Itée., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, 805 296,40 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-21 08:58

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196937002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 805 296,40 \$, taxes incluses, d'une durée de trois ans, à Beauregard Environnement Ltée pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vanes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 805 296,40 \$ (appel d'offres public 19-17453 lot 2 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie dénombre approximativement 13 000 puisards sur son territoire qui collecte les eaux de ruissellement pour les acheminer vers le réseau d'égouts municipal.

Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils servent à capter. Il est donc nécessaire de les nettoyer (incluant les drains) périodiquement. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif.

L'expérience de la Ville, en particulier celle de notre arrondissement, démontre que l'on doit effectuer le nettoyage tous les 5 ans afin de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies ou lors de la fonte de la neige. Cette pratique permet d'atteindre un rendement optimal du réseau d'élimination des eaux de surface, tant du point de vue opérationnel que du point de vue d'une répartition équitable des coûts annuels.

Cette activité respecte donc le programme élaboré par la Direction des travaux publics pour le nettoyage des puisards. En effet, l'objectif visé est d'effectuer le nettoyage de l'ensemble des puisards de l'arrondissement sur une période de cinq (5) ans, tout en réalisant chaque année, le nettoyage d'un certain nombre de puisards (approximativement 500) jugé critique en raison de leur positionnement (bas de pentes, viaducs, etc.).

Cette activité est prévue dans les cibles à réaliser annuellement établies par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240392 du 4 juillet 2018 : Autoriser une dépense maximale de 417 359,25 \$ pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vanes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 18-16771 - 1 soumissionnaire);

CA17 240 328 du 14 juin 2017 : Autoriser une dépense maximale de 292 272,20 \$ pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville Marie (appel d'offres public 17-15985 - 1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le contrat prévoit le nettoyage d'environ :

- 3 650 puisards (rue, ruelle, parc, stationnement);
- 200 chambres de vanne;
- Disposition des boues de puisard récupérées lors de cette activité;
- Nettoyage de puisards en urgence (délai < 2 hrs);
- L'entrepreneur fournira un rapport complet de l'inspection de chaque puisard qu'il nettoie, afin que l'arrondissement puisse procéder aux réparations requises.

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive, afin d'optimiser la durée de vie de l'actif égout et d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres portant le numéro 19-17453 a été lancé sur le SÉAO le 15 avril 2019, via le service de l'approvisionnement mandaté afin d'obtenir les offres d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences des arrondissements participants. Voir les détails dans l'intervention. L'appel d'offres regroupait les besoins de 17 arrondissements divisés en 17 lots.

- ouvertures des soumissions : 7 mai 2019
- 23 jours de publication avant l'ouverture des soumissions
- quatre (4) addenda durant l'appel d'offres
- sept (7) preneurs des documents sur SEAO
- 2 soumissionnaires pour Ville-Marie (lot 2)

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Beauregard Environnement Itée	805 296,40 \$		805 296,40 \$
Techvac Environnement Inc.	1 109 935,88 \$		1 109 935,88 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 650 268,00 \$		1 650 268,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			957 616,14 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,91%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			304 639,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			37,83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-844 971,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-51,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			304 639,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			37,83%

Notre dernière estimation était basée sur les taux que nous utilisons présentement avec le fournisseur Techvac Environnement Inc. le contrat qui est présentement en vigueur et qui se termine au mois d'août 2019. Nous avons majoré d'environ 2 % pour chacune des trois années

Dans l'appel d'offres de 2018, la disposition des boues était incluse dans chacun des prix unitaires, pour l'appel d'offres actuel, la disposition des boues a été sortie des items pour être mis dans un item à part au bordereau. Dans notre dernière estimation, nous aurions dû abaisser les taux unitaires que nous avons utilisés pour refléter que la disposition des boues n'était plus incluse. Seulement pour cet oubli, le résultat est que notre estimation est d'environ 200 000 \$ plus haute qu'elle aurait dû l'être. Ce qui explique en partie pourquoi notre estimation est supérieure à la soumission que Techvac Environnement Inc. nous a remis.

De plus pour chacune des trois années, la disposition des boues pour le soumissionnaire

Techvac représente un montant d'environ 50 000 \$/année, donc la diminution des taux unitaire pour les items au bordereau aurait dû être près de ce montant annuel de 50 000 \$, cependant lorsque l'on effectue le calcul en comparant les taux de 2018-2019 et les nouveaux taux pour 2019-2020, la différence est une baisse de plus de 105 000 \$.

La somme de la baisse des taux unitaire représente plus de 105 000 \$/année, l'item pour la disposition des boues représente un montant moyen de 50 000 \$/année, il y a donc une baisse des taux pour le cumulatif des trois années de plus de 165 000 \$ (190 000 \$ avec les taxes).

La raison qui pourrait expliquer cette baisse, est que son contrat actuel est rentable et que pour tenter de le conserver, Techvac a décidé de baisser sa marge de profit pour conserver le contrat pour les trois prochaines années.

Donc si on soustrait 400 000 \$ à notre estimation, elle tombe à 1 250 000 \$ qui est relativement près du 1 110 000 \$ soumis par Techvac.

La différence de prix entre les deux soumissionnaires est principalement explicable par le taux soumis par Beauregard Environnement, 40 \$/tonne pour la disposition des boues, pour les trois années du contrat comparativement à en moyenne 107,50 \$/tonne pour Techvac. La différence pour les trois années du contrat donne plus de 116 000 \$ pour la disposition des boues.

Comme le taux de Beauregard Environnement de 40 \$/tonne nous semble bas, un suivi serré sera effectué pour s'assurer que les boues seront disposées en respectant les normes environnementales.

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux de ruissellement et permet de prévenir les débordements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou de la fonte de la neige. Compte tenu que l'arrondissement ne dispose pas de l'équipement pour effectuer ces travaux, ils doivent donc être effectués en service externe.

Étant donné qu'il n'y a pas de conseil d'arrondissement au mois d' août à cause des vacances estivales, nous avons dû demander aux soumissionnaires de prolonger jusqu'au 30 septembre 2019, la validité des soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 805 296,40 \$ taxes incluses est alloué pour réaliser ces opérations. Ce montant est basé sur des quantités prévisionnelles des années antérieures et est sujet à variation car la Ville ne peut déterminer le nombre exact d'urgence dans les 3 prochaines années.

Ce montant sera entièrement assumé par l'arrondissement au budget de fonctionnement. (voir aspect financier en pièce jointe)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulements d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très fortes chances qu'il se produise une contamination des sols environnants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une durée de trente-six (36) mois, débutant à l'octroi, à moins qu'il y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du contrat.

Aucun renouvellement n'est prévu au contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Éric BELLEVILLE
c/d voirie

Le : 2019-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1195179007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder une contribution totale de 112 818 \$

D'approuver les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
D'accorder une contribution totale de 112 818 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-21 08:57

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195179007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder une contribution totale de 112 818 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

C'est dans ce cadre que depuis 2012 la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal.

La Corporation de développement communautaire Centre-Sud (CDC C-S) est le mandataire de la démarche RUI de Sainte-Marie depuis 2014. À travers ses orientations, la CDC C-S veille à assurer une meilleure intégration des actions supportées par la RUI et le plan d'action de la Table de développement social du Centre-Sud (TDS CS), de façon à ce que

l'investissement de la RUI soit un levier complémentaire à la réalisation de projet de plus grandes importances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CM17 1238 en date du 25 septembre 2017: Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

CA18 240461 en date du 11 septembre 2018 : Approuver les conventions avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) et ceux de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et accorder une contribution totale de 152 818 \$

CA17 240451 en date du 12 septembre 2017 : Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour animer une démarche citoyenne d'évaluation d'impact (méthode SPIRAL), financée par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver la convention, se terminant le 30 juin 2018, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et accorder une contribution de 112 818\$

DESCRIPTION

Pour la prochaine année, les priorités d'action de la CDC C-S pour la démarche RUI seront de :

1. assurer la coordination et le suivi administratif de la démarche RUI;
2. soutenir la réalisation de divers projets découlant du plan d'action de la Table de développement social Centre-Sud et assurer son arrimage avec les actions de la RUI. Les projets retenus toucheront un des quatre axes du Plan (Habiter; Vivre-ensemble; Se nourrir; Travailler, étudier, se développer);
3. soutenir la participation et l'implication citoyenne des résidents dans la réalisation de ces projets.
4. soutenir la réalisation d'un plateau de travail pour des jeunes marginalisés;

JUSTIFICATION

La CDC C-S contribue à mobiliser son milieu autour d'interventions majeures concertées visant l'amélioration de la qualité de vie des résidents du quartier. La somme de 112 818 \$ est affectée à la réalisation du plan d'action de la démarche RUI de Sainte-Marie :

- coordination et accompagnement de la démarche de la RUI Sainte-Marie (mobilisation, concertation, formation, études, etc.), de même que la réalisation de différents projets d'organismes et financement de divers projets d'organismes et d'initiatives citoyennes (RUI : 96 151\$);
- formation offerte au plateau de travail (entente MTESS-Ville : 16 667\$).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 112 818\$ est répartie de la manière suivante :

- 96 151\$ alloué dans le cadre du financement de la RUI Sainte-Marie et qui est entièrement financé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale
imputation :
2101.0010000.101227.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000
- 16 667\$ assuré par le renouvellement d'un an de l'Entente MTESS-Ville, et qui est entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)
imputation :
1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets liés aux RUI contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Revitalisation du secteur en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (annexe 2 des projets de convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie. L'arrondissement est membre de la Table de développement social et participe à la sélection des projets réalisés dans le cadre de la démarche RUI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia MCMULLEN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Frédéric BEAUDRY
Chef de section

Le : 2019-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1186071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 855,36 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019, majorant ainsi la dépense maximale à 89 616,12 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 855,36 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019, majorant ainsi la dépense maximale à 89 616,12 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires)

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-21 08:56

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186071003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 3 855,36 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019, majorant ainsi la dépense maximale à 89 616,12 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour objet de majorer la dépense totale du contrat adjugé à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019 (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires).

Ce contrat permet d'effectuer des aménagements floraux et le maintien de l'esthétique des espaces publics et des parcs de l'arrondissement de Ville-Marie.
Durant la période du 15 mai à la fin de juin 2019, les équipes de la Division des parcs et de l'horticulture ont procédé à la plantation de plus de 64 000 plants de fleurs annuelles dans diverses plates-bandes et à l'installation de bacs à fleurs. Des modifications du types de plantes plus adaptés aux sites choisis ont été faites, ce qui est à l'origine de cette différence de prix.

Dépense additionnelle: 3 855,36 \$ taxes incluses;
Dépense total majoré: 89 616,12 \$ taxes incluses;

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

IDENTIFICATION **Dossier # :1186071003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 85 760,76 \$ à les Serres Y. G. Pinsonneault inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2019 et autoriser une dépense maximale de 85 760,76 \$ (appel d'offres sur invitation 18-17298 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder aux aménagements floraux de l'arrondissement de Ville-Marie et de maintenir l'esthétique des espaces publics et des parcs, la Division des parcs et de l'horticulture doit planter plus de 64 000 plants de fleurs annuelles. Durant la période du 15 mai à la fin de juin 2019, nos équipes procéderont à la plantation dans diverses plates-bandes et à l'installation de bacs à fleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA07 240600 - 6 novembre 2007 (1073974001) : Fleurs annuelles - fourniture en 2008 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (55 284,96 \$)
- CA08 240736 - 4 novembre 2008 (1083974001) : Fleurs annuelles - fourniture en 2009 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (93 355,00 \$)
- CA09 240757 - 8 décembre 2009 (1093974001) Fleurs annuelles - fourniture en 2010 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (75 121,68 \$)
- CA10 240576 - 8 novembre 2010 (1104304005) Fleurs annuelles - fourniture en 2011 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (79 441,38\$)
- CA11 240628 - 14 novembre 2011 (1113974001) Fleurs annuelles - fourniture en 2012 - Willy Haeck et Fils inc. (55 721,10\$)
- CA12 240626 - 6 novembre 2012 (1126071001) Fleurs annuelles - fourniture en 2013 - Les Serres Riel inc. (55 082.61\$)
- CA13 240610 - 19 novembre 2013 (1136071002) Fleurs annuelles - fourniture en 2014 - Les Serres Riel inc. (63 301,97\$)
- CA14 240625 - 12 novembre 2014 (1146071002) Fleurs annuelles - fourniture en 2015 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (56 475,91\$)
- CA15 240566 - 10 novembre 2015 (1156071002) Fleurs annuelles - fourniture en 2016 - Willy Haeck et Fils inc. (57 600,54 \$)
- CA16 240538 - 8 novembre 2016 (1166071004) Fleurs annuelles - fourniture en 2017 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (60 311,73\$)
- CA17 240579 - 22 novembre 2017 (1176071008) Fleurs annuelles - fourniture en 2018 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (85 982,73\$)

DESCRIPTION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 8 octobre 2018 auprès de six entreprises horticoles et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 19 octobre 2018. Le cahier des charges précise les conditions de fourniture des quelques 64 000 fleurs annuelles. Les fleurs seront livrées au 2915, rue Sainte-Catherine Est en deux dates distinctes les 14 et 22 mai et au 1800, chemin Remembrance en quatre dates distinctes les 22 et 28 mai et les 4 et 11 juin , pour tenir compte des opérations de plantation.

JUSTIFICATION

Aménagement des plates-bandes et des bacs à fleurs pour les espaces publics de l'arrondissement de Ville-Marie
 Sur la commande totale, 11 083 plants iront pour le Mont-Royal et 10 655 plants seront utilisés pour garnir l'avenue McGill College. La balance servira à embellir les autres parcs et espaces verts de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous montre les deux soumissions conformes reçues.

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	Total
1 - Les Serres Y. G. Pinsonneault inc.	85 760,76 \$		85 760,76 \$
2 - Les Serres Riel inc.	98 307,13 \$		98 307,13 \$
Estimé interne	85 081,50 \$		85 081,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues			92 033,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			12 546,37 \$ 15%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme			(679,26 \$) -1%

Quatre firmes invitées sur six n'ont pas présenté de soumission disant ne pas pouvoir répondre conditions du contrat. Des délais trop courts et un carnet de commande complet ont été invoqués comme refus de soumissionner.

En 2012, le coût était de 55 082,61 \$ pour 78 300 plants (0,70 \$ / plant en moyenne).
 En 2013, le coût était de 63 301,97 \$ pour 83 300 plants (0,76 \$ / plant en moyenne).
 En 2014, le coût était de 56 475,91 \$ pour 76 784 plants (0,74 \$ / plant en moyenne).
 En 2015, le coût est de 57 600,54 \$ pour 55 095 plants (1,05 \$ / plant en moyenne).
 En 2016, le coût est de 60 311,73 \$ pour 63 000 plants (0,96 \$ / plant en moyenne).
 En 2017, le coût est de 85 982,73 \$ pour 75 000 plants (1,15 \$ / plant en moyenne).
 Cette année, le coût est de 85 760,76 \$ pour 64 000 plants (1,34 \$ / plant en moyenne).

Montant à prévoir pour le parc du Mont-Royal= 13 352,55 \$ et pour le reste de l'arrondissement 72 408,21 \$

Le coût moyen par plant est plus élevé cette année. Cet écart s'explique principalement par le nombre plus élevé de plantes exotiques qui ont été intégrés aux aménagements. Le coût de ce végétaux varie entre 10 et 40 \$ / pièce approximativement.

- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'octroyer le contrat au mois de novembre 2018 pour que les producteurs puissent sans tarder procéder à l'achat des semences et boutures nécessaires à la mise en production des plants dès janvier 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

21 novembre 2018 : approbation de l'octroi du contrat
Dès janvier 2019 : mise en production des semis et plants
2e semaine de mai 2019 : inspection préliminaire des fleurs
À partir de la mi-mai 2019 : livraison des fleurs
Mi-mai 2017 à fin juin 2019 : plantation par la Division des parcs et de l'horticulture

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Sylvain CORBEIL)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-24

Juan Carlos RESTREPO
c/m aqueduc egouts <<arr.>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1197400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Écohabitation pour des services professionnels visant à produire une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau thermique dans le secteur des Faubourgs dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder un contrat de gré à gré de 60 649,31 \$, taxes incluses

D'autoriser une dépense maximale de 60 649,31 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels visant à produire une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau thermique dans le secteur des Faubourgs accordé à Écohabitation;

D'approuver la convention de services professionnels avec Écohabitation;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Écohabitation soumission obtenue de gré à gré;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-26 11:07

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197400005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Écohabitation pour des services professionnels visant à produire une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau thermique dans le secteur des Faubourgs dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder un contrat de gré à gré de 60 649,31 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La partie sud du secteur des Faubourgs est vouée à une transformation à court et moyen terme avec trois projets de développement immobilier majeurs en cours de planification (Portes-Sainte-Marie, Usine Molson, Maison Radio-Canada). Ce territoire présente l'opportunité de mettre en place des mesures concrètes visant un développement urbain respectueux de l'environnement et de la collectivité (urbanité, protection de l'environnement, lutte et adaptation aux changements climatiques, mobilité durable, etc.). L'élaboration actuelle du PPU des Faubourgs est une occasion unique pour l'arrondissement de Ville-Marie, et du même coup pour la ville de Montréal, d'exercer un leadership attendu en motivant et en s'engageant avec ses services dans une profonde logique de résilience des infrastructures dites essentielles : infrastructures jaunes (énergétiques), infrastructures vertes et bleues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mandat consiste à mener une étude d'opportunité de type conceptuelle et préfaisabilité sur le potentiel et les tenants et aboutissants d'une implantation d'infrastructure énergétique collective de type réseau thermique carboneutre ou à très faibles émissions de carbone. Il se déroulera selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Acquisition de données et évaluation des gisements

Étape 2 : Élaboration du concept

Étape 3 : Analyse des bénéfices et inconvénients

Étape 4 : Analyse des options de propriété, de gouvernance et du cadre réglementaire

La remise du rapport final est prévue pour la fin 2019.

JUSTIFICATION

Écohabitation, est un organisme à but non lucratif spécialisé en développement urbain écologique et écoénergétique ainsi qu'en conception de bâtiment durable et intelligent. Il est

associé pour ce mandat à la firme d'ingénierie Atis Technologies, l'Institut d'Énergie Trottier de l'école Polytechnique de Montréal et à la firme Dunsky, spécialisée dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité durable.

Écohabitation est une personne morale à but non lucratif, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38) et dûment immatriculée REQ. Ce contrat sera octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 (2.1^o) LCV C-19.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 60 649,31 \$ (taxes incluses) et sera financé à même le budget de fonctionnement.

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation d'un réseau thermique urbain présente des avantages indéniables en matière d'efficacité énergétique, de mobilisation des énergies renouvelables et locales, et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une solution innovante et reproductible ailleurs au Québec qui contribuera, à terme, aux objectifs d'efficacité énergétique et de décarbonisation du *Plan local de développement durable de Ville-Marie 2016-2020* et du *Plan Montréal durable 2016-2020* de l'agglomération montréalaise. Cette initiative s'inscrit également dans les engagements pris en matière de transition écologique au niveau international par la Ville de Montréal de même que dans le volet innovation du *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec 2018-2023* dont la mise en œuvre est assurée par différents programmes de financement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 : réunion de démarrage

Novembre 2019: remise et présentation du rapport préliminaire

Décembre 2019: remise du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique



Dossier # : 1190318023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'un plan de gestion de la cuisine de rue et accorder une contribution de 22 500 \$

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2019 et accorder un financement de 22 500 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour la réalisation d'un plan d'affaires et le dépôt d'un modèle de gestion de la cuisine de rue à Montréal;
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-28 09:24

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190318023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'un plan de gestion de la cuisine de rue et accorder une contribution de 22 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2012, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a tenu un examen public sur la vente d'aliments sur le domaine public. Après analyse des mémoires et consultation, la commission a recommandé à la Ville de Montréal de mettre sur pied un comité de pilotage pour encadrer l'implantation de la cuisine de rue sur son territoire en 2015. Au terme de cette première expérience, l'arrondissement de Ville-Marie s'est vu confier le mandat de tenir le projet-pilote de cuisine de rue, lequel s'est déroulé en 2013 et en 2014. L'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie s'est montré intéressé à cette activité dès 2014.

Le bilan de cette expérience pilote ayant été positif, le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), applicable à l'ensemble du territoire de Montréal est entré en vigueur. Pour se doter des pouvoirs nécessaires à l'application de ce règlement, le conseil municipal s'est d'abord déclaré compétent à gérer la vente, la préparation et la consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

En 2016, le mandat de gérer le processus de sélection des candidats, d'attribuer les permis d'opération des camions-cuisine et de gérer le contrat du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue pour l'ensemble du territoire montréalais a été confié au Service de la concertation des arrondissements (SCA).

Dans le but de développer une approche commune dans l'application des règlements relatifs à la vente d'aliments et de boissons sur le domaine public, le conseil municipal a, en 2017, prolongé pour deux nouvelles années sa déclaration de compétence adoptée en 2015 et par la suite délégué deux fonctions importantes de la cuisine de rue. L'arrondissement de Ville-Marie s'est vu confier la responsabilité de gérer les demandes d'exploitation des camions-cuisine et de délivrer les permis aux demandeurs répondant aux critères. La réalisation et la gestion du calendrier et de l'occupation des sites quant à elle été confiée, par entente de gré à gré, à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec (ARRQ).

En raison de l'échéance prochaine de la déclaration de compétence du conseil municipal relative à l'article 85.5 de la charte, en février 2019 et du désintérêt des arrondissements à appliquer le règlement 15-039, l'arrondissement de Ville-Marie a proposé, pour 2019,

d'autoriser la cuisine de rue sur son territoire en recourant à sa compétence plutôt qu'au règlement 15-039. À partir de sa compétence déléguée par le règlement 02-022 en matière de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, Ville-Marie a reconnu la portée événementielle de la cuisine de rue et, avec l'accord de l'ARRQ, l'a mandatée en tant que promoteur de la cuisine sur rue.

Par l'adoption d'ordonnances autorisant la vente et la consommation de produits alimentaires sur le domaine public, l'arrondissement a adopté un calendrier d'événements de cuisine de rue et autorisé la réunion de plusieurs camions sur des sites pré déterminés pour tout au plus une ou deux journées par semaine et à différents endroits de son territoire. Ces réunions se veulent festives, contribuent à l'expérience urbaine et ne nécessitent pas d'affichage saisonnier ou de sites dédiés. Simultanément à la promulgation de ces ordonnances, l'association des restaurateurs de rue a été mandatée pour gérer ce calendrier événementiel, sélectionner les opérateurs autorisés, établir la tarification pour participer à ses événements, s'assurer de la conformité des camions-cuisine participants à l'ensemble de la réglementation applicable et à s'assurer du respect des règles de provenance et de qualité des repas offerts par ses membres.

En seconde étape pour 2019, le présent sommaire a pour objet d'accorder à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec (ARRQ) le mandat de préparer le plan de mise en marché et le modèle d'affaires de la cuisine de rue pour l'année 2020 à partir des bilans de 2015 à 2018 et des résultats de l'expérience événementielle de 2019 et de mandater PME Mtl Centre-ville à accompagner l'ARRQ dans cette démarche. Il s'agit aussi d'accorder un soutien financier de 22 500 \$ pour la réalisation de ce mandat et de rectifier le sommaire 1190318014 en déchargeant le Service du développement économique de la Ville de Montréal de toute contribution à la cuisine de rue pour l'année en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 240271 - 5 juin 2019 : Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) pour la gestion du calendrier de la cuisine de rue, accorder une contribution de 22 500 \$ et édicter les ordonnances permettant sa mise en oeuvre;

CM18 0542 - 24 avril 2018 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002);

CA19 240187 -9 avril 2019 - CM17 0352 – 28 mars 2017 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) ; Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) ; Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002);

CM17 0161 – 20 février 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec (OBNL) pour la gestion du calendrier de cuisine de rue pour une durée de deux (2) ans, autoriser une dépense d'une valeur approximative minimale de 132 221,25 \$ taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin;

CM17 0171- 20 février 2017 - Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186);

CM15 03652015 - 24 mars 2015 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ; Adoption - Règlement régissant la cuisine de rue ; Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044).

DESCRIPTION

Pour la saison 2019, ayant l'objectif d'éliminer les contraintes reliées à la gestion de la cuisine de rue, l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) et la Direction de l'aménagement et de la mobilité (DAUM) ont conjointement identifié les emplacements propices à tenir des événements culinaires et produit le calendrier de la saison. Par voie d'ordonnance, le conseil de l'arrondissement a autorisé la cuisine de rue sur onze sites et l'émission des permis d'occupation du domaine public.

Ce modèle de la gestion de la cuisine de rue est compatible avec la compétence de l'arrondissement déléguée par le *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement* (02-022) en matière de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales.

En vue de préparer la prochaine saison de la cuisine de rue sur le territoire de Ville-Marie, le présent dossier a pour but d'octroyer un soutien financier de 22 500 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour la production d'un document d'analyse de l'évolution de la cuisine de rue depuis 2015, d'évaluation de son potentiel de croissance, de production d'un plan d'affaires et de recommandations pour les prochaines années. Le tout devant être réalisé accompagné du bureau du centre-ville de PME Mtl, qui a déjà accepté d'accompagner l'ARRQ dans sa démarche.

JUSTIFICATION

Depuis son apparition dans les rues de Montréal en 2013, la cuisine de rue a bénéficié d'une grande visibilité, ce qui a permis de remédier à sa disparition des rues de Montréal, intervenue soixante-six ans auparavant, d'être sollicitée pour participer à l'animation de nombreux festivals populaires, d'événements corporatifs et de plus en plus, selon les rapports produits par l'ARRQ, d'être partie prenante de fêtes de quartier, de fêtes de famille et de diverses célébrations privées.

À l'analyse de l'évolution de ce nouveau segment de l'activité économique montréalaise, l'ARRQ et la Ville de Montréal en sont venus à la conclusion que l'offre sur rue devait aussi s'adapter à la demande et sa gestion ne plus incomber qu'à l'administration municipale.

De plus, dans le rapport annuel du 29 mars 2018 du Bureau du Vérificateur général, celui-ci constate un essoufflement de la cuisine de rue et recommande de confirmer son espace dans les activités encadrées par la municipalité. Le VF jugeait aussi qu'une *réévaluation des modalités de fonctionnement entourant l'occupation du domaine public par les cuisines de rue était (sera) nécessaire, afin que cette activité puisse connaître le succès escompté.*

La cuisine de rue ayant été intégrée aux opérations récurrentes de la Division de l'inspection des aliments du Service de l'environnement et des inspections du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), l'arrondissement de Ville-Marie souhaite, par ce soutien financier, évaluer dans quelle mesure la cuisine de rue contribue à l'expérience urbaine, à quel coût et avec quel niveau d'autonomie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à la pratique en usage, les modalités du soutien financier sont précisées dans le projet de convention joint à la présente. Un premier versement constituant 60 % du soutien accordé sera fait à la signature de l'entente et un deuxième, équivalent à 30 % du total accordé sera versé après l'approbation du plan de travail approuvé par PME Mtl. Le dernier versement, représentant 10% du soutien accordé, sera fait à la réception du plan d'affaires et des recommandations de l'ARRQ et de PME Mtl.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o..

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra de bénéficier d'une réflexion importante sur la cuisine de rue et sur son potentiel à la fois social et économique, par la collaboration entre l'association de ses exploitants et le mandataire économique de la Ville de Montréal pour proposer un mode de gestion révisé, susceptible d'être applicable à l'ensemble du territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plan de travail avec PME Mtl : fin septembre 2019 ;
Dépôt du bilan d'activité 2019 : fin octobre 2019 ;
Dépôt du plan d'affaires et des recommandations : 31 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-26

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1196071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré de 62 575,14 \$, taxes incluses, à Pépinière Rougemont pour la fourniture d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 62 575,14 \$

D'autoriser une dépense totale de 62 575,14 \$ taxes incluses, pour la fourniture de 265 arbres prévu pour le domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie;
D'accorder à cette fin, au prix de sa soumission 62 575,14 \$ taxes incluses, un contrat à Pépinière Rougemont;

D'imputer cette dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-28 14:12

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré de 62 575,14 \$, taxes incluses, à Pépinière Rougemont pour la fourniture d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 62 575,14 \$

CONTENU

CONTEXTE

La division des parcs et de l'horticulture achète des arbres en prévision de sa plantation du printemps 2020. Nous devons acheter les arbres dès maintenant car les opérations de plantation débutent avant que les pépinières soient prêtes à vendre au printemps. Ces arbres serviront pour la plupart au remplacement des arbres morts et à la plantation de nouveaux emplacements en parcs en fosses de plantations de trottoir. L'achat d'arbres tolérants aux conditions urbaines du centre ville est essentiel afin d'assurer un meilleur taux de survie. Un contrat pour l'excavation des fosses de plantation est déjà prévu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240169 - 10 avril 2018 - Accorder deux contrats, du 10 avril 2018 au 31 octobre 2020, pour la location de machinerie avec opérateurs à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) (318 736,57 \$ - Lot 1, une mini-excavatrice, 2 soumissionnaires) et (194 822,26 \$ - Lot 2, une rétrocaveuse, 3 soumissionnaires) et autoriser une dépense totale de 513 558,83 \$ (appel d'offres public 18-16784)

DESCRIPTION

Le présent contrat inclut la fourniture de 265 arbres de calibre 60 mm ainsi que la livraison de ceux-ci au 2915 Ste-Catherine Est en octobre 2019.

JUSTIFICATION

Des démarches d'évaluation de prix ont été auprès de 3 fournisseurs entre le 8 et le 9 août 2019

Le coût d'acquisition variant de 195 \$ à 405 \$ par arbre nous avons convenue de solliciter une offre au plus bas soumissionnaire admissible (validation de rotation voir rapport en pièce jointe). Le contrat est donc conclu de gré à gré en vertu d'une disposition du Règlement sur la gestion contractuelle (CM 18-038) adopté conformément au quatrième alinéa de l'article 573.3.1.2 (LCV C-19)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation de nouveaux arbres dans l'arrondissement de Ville-Marie contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air ainsi qu'à la réduction des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition: automne 2019

Entreposage: en régie
Plantation: printemps 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics

Le : 2019-08-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1186071002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat avec 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour location de -Lot 1 - une mini-excavatrice avec opérateurs et accessoires (appel d'offres public 18-16784 - 2 soumissionnaires)

De résilier le contrat signé avec la compagnie 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour location de -Lot 1 - une mini-excavatrice avec opérateurs et accessoires. (appel d'offres public 18-16784 - 2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-06-19 14:00

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1186071002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 26 740,31 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Location Guay pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (lot 2), majorant ainsi la dépense maximale à 221 562,57 \$ (appel d'offres public 18-16784)

D'autoriser une dépense additionnelle de 26 740,31 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat accordé à Location Guay pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (lot 2), majorant ainsi la dépense maximale à 221 562,57 \$ (appel d'offres sur invitation 18-16784)

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-28 15:30

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186071002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat avec 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour location de -Lot 1 - une mini-excavatrice avec opérateurs et accessoires (appel d'offres public 18-16784 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat avec 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) Contrat no 18-16784 - LOT 1 - pour la location d'une mini excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires, pour divers travaux de la division des parcs et de l'horticulture, 3000 heures garanties avec une possibilité de 4050 heures .

Des travaux particuliers d'horticulture, requérant de la minutie et certaines habiletés devaient être effectués avec la mini-excavatrice tel que :

- Travaux dans les jardins communautaires;
- Plantation d'arbre dans les parcs;
- Réparation de gazon dans les parcs et terre-pleins;
- Plantation de vivaces dans les parcs et terre-pleins;
- Changer le sable et copeaux dans les aires de jeux;
- Changer le sable dans les terrains de baseball;
- Travaux de nivellement de plate bandes et de terrains.

Dans la dernière année, à plusieurs reprises, les représentants de la Division des Parcs des travaux publics de Ville Marie ont communiqué avec le responsable pour lui expliquer leur insatisfaction quant à la qualité d'exécution des travaux réalisés.

Une rencontre a eu lieu avec l'entrepreneur, le 10 mai dernier, afin de lui communiquer nos attentes en lien avec le type de travaux que nous lui demandions. L'entrepreneur nous a exprimé qu'il ne croyait pas avoir les effectifs avec l'expérience nécessaire pour effectuer ce genre de travaux. Il nous a exprimé son désir de se prévaloir de la clause 13.01 du contrat.

Conformément à la clause -13.01 (Fin du contrat de Gré à Gré) du cahier des charges, il a été convenu d'un commun accord, que le contrat 18-16784 - LOT 1 prendra fin le 3 juillet 2019 et que la totalité des services rendus seront acquittés (109 334.54 \$ taxes incluses).

Un nouvel appel d'offres sera préparé pour ce type de service . Le nouveau contrat sera financé à même les fonds libérés par la fin du contrat faisant l'objet du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamida BOUGACI
secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION**Dossier # :1186071002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 26 740,31 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Location Guay pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (lot 2), majorant ainsi la dépense maximale à 221 562,57 \$ (appel d'offres public 18-16784)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour objet de majorer la dépense totale du contrat adjugé à Location Guay pour location d'une rétrocaveuse avec opérateur (lot 2) (appel d'offres public 18-16784).

Ce contrat permet d'effectuer les plantations des arbres de rues, des espaces publics et des parcs de l'arrondissement de Ville-Marie. Durant les mois de septembre et octobre prochain, les équipes de la Division des parcs et de l'horticulture procéderons à la plantation de plus de 350 arbres dans diverses rues et parcs de l'arrondissement. Cela dépassant nos prévisions initiales, nous avons besoin de 350 heures à 66,45 \$ / heure de plus afin de suffire à la tâche.

Dépense additionnelle: 26 740,31 \$ taxes incluses;
Dépense total majoré: 221 562,57 \$ taxes incluses;

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

IDENTIFICATION

Dossier # :1186071002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats, du 10 avril 2018 au 31 octobre 2020, pour la location de machinerie avec opérateurs à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) (318 736,57 \$ - Lot 1, une mini-excavatrice, 2 soumissionnaires) et (194 822,26 \$ - Lot 2, une rétrocaveuse, 3 soumissionnaires) et autoriser une dépense totale de 513 558,83 \$ (appel d'offres public 18-16784)

CONTENU

CONTEXTE

La division des parcs et de l'horticulture est appelée à réaliser plusieurs travaux et projets en régie. La qualité des travaux faits par nos employés rivalise très bien avec ceux des entrepreneurs, et ce, à moindres coûts.

Les différents travaux prévus sont :

- Réaménagement de petits parcs
- Plantation d'arbres
- Enlèvement de grilles d'arbres
- Réparation de gazon dans les parcs et terre-pleins
- Plantation de vivaces dans les parcs et terre-pleins
- Changer sable et copeaux dans les aires de jeux pour enfants
- Divers travaux de plomberie
- Divers travaux d'aménagement
- Divers travaux de déminéralisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240151- 14 avril 2015 - **Accorder un contrat de 189 582,28 \$ à 9297-6646 Québec inc. pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateurs, entretien et accessoires, pour une durée de deux ans, plus une année d'option, pour la réalisation de travaux de plantation d'arbres dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 189 582,28 \$ (appel d'offres public 15-14209 - 7 soumissionnaires)**

CA15 240153- 14 avril 2015 - **Accorder un contrat de 184 649,85 \$ à Pierre Jean Lecours pour la location d'une mini-excavatrice, avec opérateurs, entretien et accessoires, pour une durée de deux ans, plus une année d'option, pour la réalisation de travaux de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale 184 649,85 \$ (appel d'offres public 15-14225 - 4 soumissionnaires)**

DESCRIPTION

LOT 1 - Il s'agit d'un contrat de 3000 heures garanties avec une possibilité de 4050 heures pour la location d'une mini excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires, pour divers travaux de la division des parcs et de l'horticulture.

LOT 2 - Il s'agit d'un contrat de 1500 heures garanties avec une possibilité de 2550 heures pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les travaux de plantation d'arbres.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

JUSTIFICATION

La division des parcs ne dispose pas de ce type de machinerie, ni d'opérateur qualifié pour la manoeuvrer. Nous ne pouvons non plus louer l'équipement par le billet d'outillage parce que le montant de location dépasse 25 000\$. C'est pourquoi nous avons procédé par appel d'offres public. De plus, en procédant ainsi, nous nous conformons aux recommandations du vérificateur général de la ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres 18-16784 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 février 2018. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 14 mars 2018. Le présent sommaire vise l'octroi des deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes.

Les résultats de lancement de l'appel d'offres 18-16784 sont présentés ci-dessous :

Les 12 firmes suivantes se sont procurées les documents :

- 9297-6646 Québec inc.
- Excavation Daoust
- Construction J. Richard
- Excavation A. V. inc.
- Excavation Leopold St-Amour inc.
- Siforex / Les Excavations D.D.C.
- JMV Environnement
- Les Pavages Dancar (2009) inc.
- L.J. Excavation inc.
- 9154-6937 Québec inc. (Location Guay)
- Pierre-Jean Lecours
- Paysagiste Strathmore

Pour le **LOT 1**, les 2 firmes suivantes ont présenté des soumissions :

- Location Guay
- Excavation Daoust

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Total
---	------	-------

1 - Location Guay	318 736,57 \$	318 736,57 \$
2 - Excavation Daoust	390 679,30 \$	390 679,30 \$
Estimé interne	413 900,00 \$	413 900,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues		354 707,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		35 971,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		71 942,73 \$
		23%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme		95 163,43 \$
		30%

Il y a un écart de prix de 30 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé interne. Notre estimé est une moyenne que nous faisons des soumissions raisonnables que nous avons reçu dans le passé pour des contrats semblables. Après avoir fait l'analyse de la conformité technique de la soumission, nous recommandons d'octroyer le contrat car le tout est conforme et avantageux financièrement.

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) au montant de 318 736,57 \$, taxes incluses (2018-2020). Le taux horaire est de 68,45 \$.

Période de location de la mini-excavatrice:

- du 11 avril 2018 au 31 octobre 2018;
- du 11 avril 2019 au 31 octobre 2019;
- du 11 avril 2020 au 31 octobre 2020.

Nombre d'heures garanties : 3000 heures.

Pour le **LOT 2**, les 3 firmes suivantes ont présenté des soumissions :

- 9154-6937 Québec inc. (Location Guay)
- JMV Environnement
- 9297-6646 Québec inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Total
1 - Location Guay	194 822,26 \$	194 822,26 \$
2 - 9297-6646 Québec inc.	216 811,23 \$	216 811,23 \$
3 - JMV Environnement	278 526,94 \$	278 526,94 \$
Estimé interne	241 447,50 \$	241 447,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues		230 053,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		35 231,22 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		83 704,68 \$

		43%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme		46 625,24 \$
		24%

Il y a un écart de prix de 24 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé interne. Notre estimé est une moyenne que nous faisons des soumissions raisonnables que nous avons reçu dans le passé pour des contrats semblables. Après avoir fait l'analyse de la conformité technique de la soumission, nous recommandons d'octroyer le contrat car le tout est conforme et avantageux financièrement.

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) au montant de 194 822,26 \$, taxes incluses (2018-2020). Le taux horaire est de 66,45 \$.

Période de location de la rétrocaveuse:

- du 11 avril 2018 au 15 juin 2018 et du 7 septembre 2018 au 31 octobre 2018;
- du 11 avril 2019 au 15 juin 2019 et du 7 septembre 2019 au 31 octobre 2019;
- du 11 avril 2020 au 15 juin 2020 et du 7 septembre 2020 au 31 octobre 2020.

Nombre d'heures garanties : 1 500 heures.

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.

- VOIR TABLEAUX ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

José PIERRE
Chef de division parcs

Le : 2018-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1185382002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger, pour une durée d'un an, les contrats avec Entreprises Michel Gauthier et Équipements Benco pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 135 210,60 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 405 631,79 \$

Attendu que la résolution CA18 240107 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 13 mars 2018 accordait un contrat du 15 mars 2018 au 15 mars 2020, de 52 601,06 \$ taxes incluses à Entreprises Michel Gauthier pour le nettoyage du secteur Sainte-Marie et un contrat de 217 820,13 \$ taxes incluses à Équipements Benco pour le nettoyage du secteur Peter-McGill et du secteur Saint-Jacques et autorisait une dépense maximale de 270 421,19 \$ (appel d'offres public 18-16737 - 4 soumissionnaires) Attendu qu'une clause de l'appel d'offres public prévoyait la possibilité de prolonger le contrat pour un montant maximum de 135 210,60 \$, taxes incluses

D'autoriser une dépense maximale de 135 210,60 \$, pour la prolongation des contrats pour le nettoyage printanier des trottoirs pour l'année 2020, conformément à l'appel d'offre public 18-16737, majorant ainsi le contrat de 270 421.19\$ à 405 631.79 \$;

D'accorder, à cette effet, une prolongation de contrat à Entreprises Michel Gauthier pour le nettoyage du secteur Sainte-Marie, au coût de 26 300,53 \$ taxes incluses conformément à l'appel d'offres public 18-16737 (lot 2);

D'accorder une prolongation de contrat à Équipements Benco pour le nettoyage du secteur Peter McGill et du secteur Saint-Jacques au coût de 108 910,07 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-16737 (lot 1);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-29 15:33

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185382002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger, pour une durée d'un an, les contrats avec Entreprises Michel Gauthier et Équipements Benco pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 135 210,60 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 405 631,79 \$

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une dépense maximale de 135 210,60 \$ taxes incluses, afin de prolonger les contrats pour le nettoyage printanier des trottoirs pour l'année 2020, conformément à l'appel d'offre public 18-16737, majorant ainsi le contrat de 270 421.19\$ à 405 631.79 \$.

Attendu que la résolution CA18 240107 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 13 mars 2018 accordait un contrat du 15 mars 2018 au 15 mars 2020, de 52 601,06 \$ taxes incluses à Entreprises Michel Gauthier pour le nettoyage du secteur Sainte-Marie et un contrat de 217 820,13 \$ taxes incluses à Équipements Benco pour le nettoyage du secteur Peter-McGill et du secteur Saint-Jacques et autorisait une dépense maximale de 270 421,19 \$ (appel d'offres public 18-16737 - 4 soumissionnaires)

Attendu qu'une clause de l'appel d'offres public prévoyait la possibilité de prolonger le contrat pour un montant maximum de 135 210,60 \$, taxes incluses

Ainsi la Division de la voirie prenait contact avec les fournisseurs le 22 mai 2019 pour signifier notre intention de se prévaloir de l'option de prolongation au contrat.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
prepose(e) au controle des dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1185382002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, au prix unitaire de 305 \$/Km, à Entreprises Michel Gauthier et un contrat de 421 \$/Km à Équipements Benco pour le nettoyage des trottoirs, pour les années 2018 et 2019, avec l'option de renouvellement pour l'année 2020 et autoriser une dépense maximale de 270 421,19 \$ (appel d'offres public 18-16737 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie désire faire appel à des entrepreneurs pour fournir la main-d'oeuvre, le matériel, la supervision et l'équipement nécessaire pour exécuter les travaux de nettoyage printaniers des trottoirs sur les rues pour l'ensemble du territoire (Sainte-Marie, Saint-Jacques et Peter-Mc Gill).

Par ailleurs, la durée du contrat est pour une période de deux ans avec option de renouvellement pour une troisième année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240102 du mardi 10 mars 2015 - Accorder un contrat de 267 540.12 \$ à Ramcor Construction inc. pour le nettoyage des trottoirs pour l'année 2015-2016 avec option de renouvellement pour l'année 2017 et autoriser une dépenses maximale de 267 540.12 \$ (appel d'offres public 15-14208 - 5 soumissionnaires). - 1156140001

DESCRIPTION

La Division de la voirie n'a pas les effectifs nécessaires pour faire le nettoyage printanier des trottoirs de tous les secteurs de l'arrondissement; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public (18- 16737) pour une période de deux ans 2018, 2019 avec option de renouvellement pour l'année 2020.

L'appel d'offres public 18-16737 a été publié et l'ouverture a eu lieu le 26 février 2018, il y a eu 6 preneurs du cahier des Charges dont 4 ont déposé leurs soumission voir liste des preneur en pièce jointe, la Ville a demandé aux soumissionnaire de soumettre un prix unitaire par secteur.

Les résultats sont enregistrés dans le tableau suivant:

	9055-0344 Québec Inc	Entreprises Michel Gauthier	Équipements Benco	Rambor Construction
Secteur Peter-McGill	90 025,43 \$		87 128,05 \$	96 854,94 \$
Secteur Saint-Jacques	139 694,63 \$		130 692,08 \$	193 089,02 \$
Secteur Sainte-Marie		52 601,06 \$	72 606,71 \$	87 096,96 \$

JUSTIFICATION

Afin de maintenir le service de nettoyage printanier des trottoirs d'année en année, la Direction des travaux publics recommande l'octroi d'un nouveau contrat pour une période de deux ans

2018-2019.

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification	
No de l'appel d'offres :	18-16737
No du GDD :	1185382002
Titre de l'appel d'offres : A52 - Service de nettoyage de trottoirs pour l'arrondissement de Ville-Marie	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroutement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	7 - 2 - 2018
Ouverture originalement prévue le :	26 - 2 - 2018
Ouverture faite le :	26 - 2 - 2018
Date du comité de sélection :	
Nombre d'addenda émis durant la période :	0
Date du dernier addenda émis :	
Délai total accordé aux soumissionnaires :	18 Jrs

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs :	6	Nbre de soumissions reçues :	4
		Nbre de soumissions rejetées :	0
		% de réponses :	66,67
		% de rejets :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	180 Jrs	Date d'échéance initiale :	25 - 8 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 Jrs	Date d'échéance révisée :	25 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi		
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples		
LOT 1 - Secteur Peter-McGill	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les Équipements Benco Canada	\$ 87 128,05	<input checked="" type="checkbox"/>
9055-0344 Québec Inc.	\$ 90 025,43	
Ramcor Construction Inc.	\$ 96 854,94	
LOT 2 - Secteur Saint-Jacques	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les Équipements Benco Canada	\$ 130 692,08	<input checked="" type="checkbox"/>
9055-0344 Québec Inc.	\$ 139 694,63	
Ramcor Construction Inc.	\$ 193 089,02	
LOT 3 - Secteur Sainte-Marie	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Les Entreprises Michel Gauthier	\$ 52 601,06	<input checked="" type="checkbox"/>
Les Équipements Benco Canada	\$ 72 605,71	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi du contrat d'une durée de deux ans entraînera une dépense totale d'environ 270 421,19 \$ taxes incluses. La répartition des montants pour chaque année est comme suit.

	Quantité prévisionnelle pour deux ans (KM trottoirs)	Prix unitaire	Total avec taxes	Adjudicataire
Secteur Peter-McGill	180	421,00 \$	87 128,05 \$	Equipements Benco
Secteur Saint-Jacques	270	421,00 \$	130 692,08 \$	Equipements Benco
Secteur Sainte-Marie	150	305,00 \$	52 601,06 \$	Entreprises Michel Gauthier
			270 421,19 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat ne serait pas accordé les travaux de nettoyage printanier seront reportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement : 13 mars 2018

Début du contrat : approximativement le 1er avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LAZURE
C/S - Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-02

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1196937003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 437 824,80 \$, taxes incluses, d'une durée de deux ans, à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc. pour la location d'une rétrocaveuse (pépine), avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 437 824,80 \$ (appel d'offres public 19-17688 lot 4 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 437 824,80 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 19-17688 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9154 - 6937 Québec Inc. - Location Guay Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux (2) ans, au prix de sa soumission, 437 824,80 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 11:29

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196937003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 437 824,80 \$, taxes incluses, d'une durée de deux ans, à 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc. pour la location d'une rétrocaveuse (pépine), avec opérateur, entretien et accessoires pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 437 824,80 \$ (appel d'offres public 19-17688 lot 4 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La division de la voirie de l'arrondissement effectue des interventions sur les réseaux d'eau et d'égout. Pour effectuer ces interventions, elle dispose d'un contrat mettant à sa disposition deux pelles hydrauliques, avec des entrepreneurs, ensuite l'arrondissement dispose également d'une pépine qui est opérée par un employé de la ville. Ces trois équipements servent à effectuer des réparations sur le réseau d'eau et d'égout de la ville.

L'arrondissement effectue également des travaux de reconstruction de trottoir sur l'ensemble du territoire, un quatrième équipement est donc nécessaire pour retirer les trottoirs existant ainsi que faire la préparation avant de procéder au coffrage ainsi qu'à la mise en place du béton.

La rétrocaveuse (pépine) a l'avantage de ne pas nécessiter de fardier pour ce déplacer d'un emplacement à un autre emplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

3 avril 2019 - Contrat de gré à gré avec Excavation R. Lécuyer & fils inc. pour mettre à la disposition de l'arrondissement une rétrocaveuse, 452 heures de disponible à un taux horaire de 95\$ / heure.

CA18 240585 du 21 novembre 2018: Autoriser une dépense maximale de 86 346,23 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, (Gré à gré - 3 soumissions reçues)

DESCRIPTION

La division de la voirie possède une rétrocaveuse, mais celle-ci est déjà occupée avec une des trois équipes d'égout et aqueduc. Afin de permettre à l'équipe de béton de reconstruire des portions de trottoirs, nous devons d'octroyer ce contrat de location.

L'appel d'offres portant le numéro 19-17688 a été lancé sur le SÉAO le 26 juin 2019, via le

service de l'approvisionnement mandaté afin d'obtenir les offres d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences des arrondissements participants. Voir les détails dans l'intervention.

L'appel d'offres regroupait les besoins de 3 arrondissements divisés en 4 lots. (un arrondissement avait 2 lots)

- ouvertures des soumissions : 18 juillet 2019
- 23 jours de publication avant l'ouverture des soumissions
- un (1) addenda durant l'appel d'offres
- onze (11) preneurs des documents sur SEAO
- 2 soumissionnaires pour Ville-Marie (lot 4)

L'arrondissement estime son besoin à 3200 heures pour 24 mois.

La répartition des heures et montant se décline approximativement comme suit:

2019 - 400 heures pour 54 728,10 \$

2020 - 1600 heures pour 218 912,40 \$

2021 - 1200 heures pour 164 184,30 \$

Pour un total de 437 824,80 \$ incluant les taxes.

JUSTIFICATION

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
9154 - 6937 Québec Inc. - Location Guay Inc.	437 824,80 \$		437 824,80 \$
JMV Environnement Inc.	460 474,88 \$		460 474,88 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	404 712,00 \$		404 712,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			449 149,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,59%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			22 650,08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			5,17%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			33 112,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			8,18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			22 650,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,17%

Notre dernière estimation était basé sur les taux horaires que nous avons reçus pour le même équipement dans les derniers mois.

Pour notre estimation, nous avons utilisé le taux de 110 \$ / heure

9154 - 6937 Québec Inc. - Location Guay inc. a rentré un taux unique de 119\$ / heure pour les deux années (semaine ainsi que le samedi et dimanche), JMV Environnement inc. a rentré un taux moyen de 123 \$ / heure pour la semaine et de 157,50\$ / heure pour la fin de semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 437 824,80 \$ taxes incluses est alloué pour location de cet équipement. Ce montant est basé sur des quantités prévisionnelles des années antérieures et est sujet à variation.

Ce montant sera entièrement assumé par l'arrondissement au budget de fonctionnement. (voir aspect financier en pièce jointe)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une durée de deux (2) ans, débutant à l'octroi, à moins qu'il y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Jonathan LABONTÉ
ingenieur(e)

Éric BELLEVILLE
c/d voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1190619008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 37 374,38 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ au Jardin communautaire Saint-André;
- 3 000 \$ à Chez Émilie;
- 3 000 \$ à Information Alimentaire Populaire Centre-Sud;
- 500 \$ à la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud;
- 400 \$ à Nourri-Source;
- 3 000 \$ à MAP;
- 500 \$ aux Jardins communautaires Faubourg St-Laurent;
- 300 \$ à l'Église Gospelvie;
- 3 000 \$ à Les Forges de Montréal;
- 500 \$ à la Clinique Droits Devants;
- 500 \$ aux Jardins communautaires Sainte-Catherine;
- 1 000 \$ à la Mission Saint-Michaël;
- 300 \$ à Tricot Pirate;
- 3 000 \$ au Groupe HumaniTerre;
- 3 000 \$ à la Fonderie Darling;
- 1 000 \$ au Centre des auteurs dramatiques (CEAD) inc;
- 2 000 \$ à Bibliothèque et centre d'informatique Atwater;
- 3 000 \$ à Action Centre-Ville;
- 500 \$ au Jardin communautaire Georges-Vanier;
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 2 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 2 874,38 \$ à la Société de développement commercial du Village.

D'imputer cette dépense totale de 37 374,38 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190619008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 37 374,38 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants. À titre d'information, les organismes ont été identifiés selon leur adresse dans les districts concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
500 \$	Madame Anik Landry Jardin communautaire Saint-André 1789A, rue Saint-André Montréal (QC) H2L 3T9 Téléphone : 514-922-1280 * Fonctionnement de l'organisme	Saint-Jacques
3 000 \$	Madame Isabelle Noyon Chez Émilie 2106, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N7 Téléphone : 514-526-9652 * Organisation d'un camp destiné aux familles démunies	Sainte-Marie
3 000 \$	Madame Lucille Pion Information Alimentaire Populaire Centre-Sud 1.14-1710, rue Beaudry Montréal (QC) H2L 3E7 Téléphone : 514-529-2626 * Projet de la sécurité alimentaire des citoyens de Ville-Marie	Saint-Jacques

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
500 \$	<p>Monsieur François Bergeron Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud 2187, rue Larivière Montréal (QC) H2K 1P5 Téléphone : 514-521-0467 * Événement rassembleur « Notre Quartier Nourricier » qui aura lieu le 26 septembre 2019</p>	Sainte-Marie
400 \$	<p>Madame Aurélie Doyen Nourri-Source 6006, rue de Bordeaux Montréal (QC) H2G 2R7 Téléphone : 514-948-5160 * Événement consacré à l'allaitement qui aura lieu le 5 octobre 2019</p>	Sainte-Marie
3 000 \$	<p>Madame Valérie Larouche MAP 2015-A, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N5 Téléphone : 514-282-1882 * Forum provincial de Mères avec pouvoir sur le logement social qui aura lieu le 25 septembre 2019</p>	Sainte-Marie
500 \$	<p>Monsieur Jamshadul Chowdhury Jardins communautaires Faubourg St-Laurent 3-166, boulevard de Maisonneuve Est Montréal (QC) H2X 1J7 Téléphone : 514-985-0678 * Fonctionnement de l'organisme</p>	Saint-Jacques
300 \$	<p>Madame Madglara Dazulma Église Gospelvie 1455, avenue Papineau Montréal (QC) H2K 4H5 Téléphone : 514-522-8781 * Deuxième édition de la fête de quartier – Gospelvie en fête qui a eu lieu le 20 juillet 2019</p>	Sainte-Marie
3 000 \$	<p>Madame Mardjane Amin Les Forges de Montréal 227, rue Riverside Montréal (QC) H3C 2H9 Téléphone : 514-581-7246 * Phase 1 de l'exposition permanente des Forges de Montréal qui sera présentée à l'automne 2019</p>	Saint-Jacques

500 \$	<p>Monsieur Bernard St-Jacques Clinique Droits Devants 214-105, rue Ontario Est Montréal (QC) H2X 1G9 Téléphone : 514-303-2227 * Événement culturel bénéfice « Party Pyjama Littéraire » qui aura lieu le 2 octobre 2019</p>	Saint-Jacques
---------------	--	---------------

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
500 \$	<p>Madame Marie-Claude Vézina Jardins communautaires Sainte-Catherine 4-1180, boulevard de Maisonneuve Est Montréal (QC) H2L 5B8 Téléphone : 514-528-8312 * Fonctionnement de l'organisme</p>	Saint-Jacques
1 000 \$	<p>Monsieur Georges Greene La Mission Saint-Michael 137, avenue Président Kennedy Montréal (QC) H2X 3P6 Téléphone : 514-844-8127 * Fonctionnement de l'organisme</p>	Saint-Jacques
300 \$	<p>Madame Karine Fournier Tricot Pirate 1556, rue Marie-Anne Montréal (QC) H2J 2C8 Téléphone : 514-266-9152 * Ateliers de tricot-graffiti destinés aux résidents de Ville-Marie</p>	Hors arrondissement
3 000 \$	<p>Madame Audrey-Frédérique Lavoie / audrey@montrealyouthsummit.ca / Téléphone : 514-943-0862 Fiduciaire : Monsieur Julien Laberge Groupe HumaniTerre 866-3000, chemin de la Côte Sainte-Catherine Montréal (QC) H3T 2A7 * Sommet montréalais de la jeunesse sur le commerce durable présenté par organisations universitaires au Canada.</p>	Peter-McGill
3 000 \$	<p>Madame Caroline Andrieux Fonderie Darling 745, rue Ottawa Montréal (QC) H3C 1R8 Téléphone : 514-392-1554 * Projet crucial pour l'acquisition de l'édifice principal dont l'organisme est locataire</p>	Saint-Jacques

1 000 \$	Monsieur Alain Jean Centre des auteurs dramatiques (CEAD) inc. 200-261, rue du Saint-Sacrement Montréal (QC) H2Y 3V2 Téléphone : 514-288-3384 * Événement qui se déroulera au Bain Mathieu, le 22 octobre 2019	Saint-Jacques
2 000 \$	Madame Lynn Verge Bibliothèque et centre d'informatique Atwater 1200 avenue Atwater Westmount (QC) H3Z 1X4 Téléphone : 514-935-7344 * Fonctionnement de l'organisme	Peter-McGill
3 000 \$	Madame Yamina Bessar Action Centre-Ville 105, rue Ontario Est Montréal (QC) H2X 1G9 Téléphone : 514-878-0847 * Fonctionnement de l'organisme	Saint-Jacques

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
500 \$	Monsieur Éric Fortin Jardin communautaire Georges-Vanier 1814-235 rue Peel Montréal (QC) H3C 0P8 Téléphone : * Fonctionnement de l'organisme	Peter-McGill
3 000 \$	Monsieur Michel Godin Association sportive et communautaire du Centre-Sud 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246 * Tournoi Provincial Atome-Pee-Wee Junior de hockey sur glace , du 18 novembre au 1er décembre 2019	Saint-Jacques
2 500 \$	Monsieur Yvon Deschamps Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone : 514-522-2246 * Brunch-spectacle bénéfique pour la levée de fonds de l'organisme, le 3 novembre 2019	Saint-Jacques
2 874,38 \$	Monsieur Yannick Brouillette Société de développement commercial du Village 1211, rue Sainte-Catherine Est Montréal (QC) H2L 2H1	Saint-Jacques

Téléphone: 514-529-1168
* Boules roses

TOTAUX PAR DISTRICT:

- Cabinet de la mairesse: 300 \$
- Sainte-Marie: 7 200 \$
- Saint-Jacques: 22 374,38 \$
- Peter-McGill: 5 500 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens des
communications



Dossier # : 1195907007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'Association du Quartier du Musée et accorder une contribution de 25 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019

D'approuver la convention, d'une durée de trois mois, avec l'Association du Quartier du Musée pour le projet Prismatic à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 11:28

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195907007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec l'Association du Quartier du Musée et accorder une contribution de 25 000 \$ à partir du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie 2019

CONTENU

CONTEXTE

L'Association du Quartier du Musée a pour objectif de promouvoir et de faciliter les manifestations culturelles et économiques à l'intérieur du Quartier. La présentation de Prismatica a pour but de créer une identité visuelle forte dans le Quartier du Musée durant la saison automnale, soit du 12 septembre au 10 novembre 2019. Ajouter une oeuvre participative permettra d'augmenter l'achalandage des piétons, des résidents et des touristes tout en augmentant les interactions au niveau des médias sociaux

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Prismatica est une installation participative constituée de 25 prismes pivotants d'une hauteur de plus de deux mètres. Chacun est composé de panneaux recouverts d'un filtre dichroïque qui reflète les couleurs de l'arc-en-ciel en fonction de la lumière et de l'angle d'observation. Fixés sur un socle, les prismes intègrent des projecteurs qui, le soir venu, donnent une nouvelle dimension à l'installation. Une musique de carillons d'intensité variable accompagne la rotation des prismes.

JUSTIFICATION

Par sa simplicité et son élégance, l'installation permettra à tous de vivre une expérience de déambulation rehaussée. L'objectif est de permettre une réappropriation des lieux par les résidents et de créer un mouvement vers le Quartier du Musée. Augmenter l'achalandage dans le Quartier permettra de bonifier le secteur et d'accroître les opportunités d'affaires auprès des commerçants locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévisionnel présenté au dossier par l'organisme est de 49 978.50 \$. La contribution financière de l'arrondissement de Ville-Marie de 25 000 \$ s'inscrit en complémentarité à celui de Destination Centre-Ville, confirmé à la hauteur de 25 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dynamisme et la diversité culturelle permettent une qualité de vie vivifiante pour les résidents du secteur et les citoyens de Montréal. L'arrondissement de Ville-Marie maintient sa position de plaque tournante pour les événements de grande envergure.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le plan d'aménagement devra être approuvé par les instances municipales concernées, sous réserve de l'obtention des autorisations du domaine public et de l'accord des partenaires concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Association du Quartier du Musée doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation du 12 septembre au 10 novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LEDOUX

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY

Le : 2019-08-30

Agente de projets, promotions et événements spéciaux Chef de division - Culture et Bibliothèque

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1194673002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré de 99 172,84 \$, taxes incluses, à L'Audi-C pour l'acquisition, l'installation et la formation du personnel d'un système de sonorisation pour la salle de spectacle de la maison de la culture Janine-Sutto

D'accorder un contrat à L'Audi-C sonorisation inc. d'une valeur maximale de 99 172, 84 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, l'installation et le transport d'un système de sonorisation pour la salle de spectacle de la maison de la culture Janine-Sutto.
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 11:40

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194673002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré de 99 172,84 \$, taxes incluses, à L'Audi-C pour l'acquisition, l'installation et la formation du personnel d'un système de sonorisation pour la salle de spectacle de la maison de la culture Janine-Sutto

CONTENU

CONTEXTE

En complément des travaux de rénovation (14-04.01.04.00-0371) de la salle de spectacle de la maison de la culture Janine-Sutto qui devraient être complétés en septembre 2019, il devient nécessaire de remplacer une partie des équipements scéniques qui sont désuets. Un rapport diagnostic des équipements scéniques actuels de la maison de la culture Janine-Sutto a été mené par une firme d'experts en 2018. Ce diagnostic conclut avec la recommandation de remplacer une partie des équipements actuels notamment le système de sonorisation principal de la salle de spectacle .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240586 21 novembre 2018 : Accorder un contrat de 1 710 023,18 \$ à Les Constructions Berka inc. pour les travaux de réaménagement de la salle de spectacle de la Maison de la culture Janine-Sutto (2550, rue Ontario Est) (8662) et autoriser une dépense maximale de 2 005 857,18 \$ (appel d'offres public 5967 - 8 soumissionnaires)
CA17 240659 12 décembre 2017 Accorder un contrat de services professionnels au montant de 294 744,16 \$, à Chevalier Morales inc. pour les services d'architecture et ingénierie pour la réalisation du projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 383 167,41 \$ (appel d'offres public VMP-17-025 - 3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Lors de la livraison de la salle de spectacle rénovée, plusieurs éléments auront été refaits à neuf dont le système audio-visuel ainsi que tous les panneaux d'interconnexions de la salle, notamment ceux de la scène et de la régie.
Toutefois après plus de 30 ans d'utilisation continue, certains équipements scéniques de la salle de spectacle, dont le système de sonorisation principal, montre des signes de désuétude avancée. La technologie des équipements scéniques ayant rapidement évoluée depuis les dernières décennies, il devient impératif d'acquérir un nouveau système de sonorisation plus performant et adapté aux nouvelles technologies.

JUSTIFICATION

Trois soumissions ont été reçues:

- une de la firme Solotech qui ne respecte pas la validation de rotation des fournisseurs et qui est donc considérée non conforme;
- une deuxième de la compagnie TKNL qui dépasse le montant admissible pour un contrat gré à gré;
- une troisième soumission qui provient de la compagnie L'Audi-C sonorisation inc. et qui est conforme.

Ce contrat sera conclu de gré à gré en vertu d'une disposition du Règlement sur la gestion contractuelle (18-038) adopté en vertu du quatrième alinéa de l'article 573.3.1.2 (LCV C-19) avec l'entreprise L'Audi -C sonorisation inc.

Puisqu'il s'agit d'un contrat d'acquisition de biens, aucun dépassement de coût n'est envisageable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet de mise à niveau des équipements scéniques s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Le total maximal du contrat est de 99 172,84 \$ (taxes incluses), et de 90 558,02 \$ (net de ristournes), il est sans excédent et sera assumé comme suit :

Arrondissement de Ville-Marie:

- Un montant maximal de 36 223.21 \$ (net de ristournes) couvrant 40% du montant total du contrat, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement.

Service de la culture de la ville centre:

- Un montant maximal de 59 503.70 \$ (taxes incluses) couvrant 60 % du montant total du contrat, qui n'est pas subventionné dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net de 54 334.81 \$ (net de ristournes) qui sera financé par le règlement d'emprunt 17-043 Acquisition Valorisation Équipements Culturels CM17 0486. Cette dépense est à la charge de la Ville centre et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.03.01.00-0128;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour maintenir le niveau de performance attendue en termes de diffusion culturelle, il est impératif de compléter la démarche amorcée par la rénovation de la salle de spectacles par l'acquisition d'équipements scéniques de qualité.

Cette salle rénovée et équipée adéquatement deviendra une « machine » scénique permettant à l'équipe culture d'offrir une programmation diversifiée, renouvelée et à la hauteur des attentes des citoyens de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication spécifique à ce contrat n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'installation du nouveau système de sonorisation est prévue en septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture

Lecture :

Stéphanie ROSE, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline RICHARD
Agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-28

Gina TREMBLAY
Chef de division - Culture et Bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1197448001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Loisirs / Sports / Espaces verts / Parcs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré de 81 057,38 \$, taxes incluses, à Ceveco inc. pour des travaux d'excavation, dans le cadre d'interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet, et autoriser une dépense maximale de 97 268,85 \$

D'autoriser une dépense maximale de 97 268,86 \$ pour des interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet;

D'accorder un contrat de 81 057,38 \$, taxes incluses, à l'entreprise Ceveco Inc. pour des travaux d'excavation, dans le cadre d'interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 16 211,48 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 13:29

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197448001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Loisirs / Sports / Espaces verts / Parcs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré de 81 057,38 \$, taxes incluses, à Ceveco inc. pour des travaux d'excavation, dans le cadre d'interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet, et autoriser une dépense maximale de 97 268,85 \$

CONTENU

CONTEXTE

La division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers prévoit réaménager le parc Fleury-Mesplet, situé dans le Vieux Port de Montréal, en 2020. L'expérience et les consultations passées ont mis en lumière des enjeux de cohabitation entre les riverains résidents, les travailleurs, les visiteurs, les touristes, les passants en transit (multimodal) et une importante population en situation d'itinérance (fréquentant l'organisme l'Accueil Bonneau, riverain à l'Ouest du parc). Le réaménagement tentera de répondre à ces problématiques en donnant un souffle nouveau à cet espace public, notamment en mettant en valeur le patrimoine historique du site.

Le parc Fleury-Mesplet est situé sur le site patrimonial déclaré de Montréal, présentant un fort potentiel archéologique, dont la présence de vestiges de l'ancienne fortification maçonnée de la ville. Ces traces du passées seront commémorées et mise en valeur dans le concept d'aménagement du parc.

Des interventions archéologiques sont prévues en septembre 2019, à titre d'étude préliminaire, afin de faire un inventaire des vestiges et faire l'historique des usages du site. Pour ce faire, la firme d'archéologie Ethnoscop a été mandatée pour ses services professionnels (dossier délégué 2197763001, décision le 2019/08/07).

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à l'entrepreneur Ceveco Inc. pour les travaux d'excavation et de remise en état des lieux (en soutien aux travaux archéologiques), par la division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers, dans le cadre du réaménagement du parc Fleury-Mesplet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA197763001 : Approuver la convention et accorder un contrat de 32 105,62 \$ taxes incluses à la firme Ethnoscop pour la fourniture de services professionnels en archéologie dans le cadre du réaménagement du parc Fleury-Mesplet pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 38 526,74 \$ (VMP 19-013 - 1 soumissionnaire). Numéro de dossier décisionnel délégué : 2197763001 (décision le 2019/08/07)

DESCRIPTION

Le mandat sera réalisé en septembre 2019 (durée prévue de 2 semaines). Le mandat inclut les éléments suivants :

- Apport des clôtures de chantier;
- Excavation de deux tranchées (2 m x 14 m ; 2,50 m profondeur environ);
- Étançonnement avec vérin hydraulique et contreplaqué en bois;

Une fois que les interventions archéologiques seront terminés:

- Installation d'une membrane géotextile;
- Remblayage de fosses;
- Réfection des surfaces, 25 m² d'asphalte, 10 m² de pavé et 40 m² de gazon.

JUSTIFICATION

Le parc est situé sur le site archéologique BjFj-17, inscrit à l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ). Le site comporte un fort potentiel archéologique. Préalablement aux travaux d'aménagement, une autorisation est requise en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel; celle-ci a été obtenue le 23 juillet 2019 auprès de la division du patrimoine, Service de l'urbanisme et de la mobilité. Toute découverte doit être déclarée et expose à des délais d'autorisation supplémentaires. Ces travaux archéologiques sont donc entrepris en 2019, préalablement aux travaux d'aménagement en 2020.

En outre, par l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux Montréal, la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en valeur le patrimoine historique du secteur. Le futur concept d'aménagement doit donc prendre en compte l'histoire du site et les résultats attendus des recherches archéologiques.

Une demande de prix a été transmise par courriel aux trois soumissionnaires le 23 juillet 2019. La date limite pour répondre à l'appel était le 9 août 2019 avant 12 h. La période de sollicitation fut donc de seize (16) jours calendriers.

Une seule (1) soumission a été reçue avant la date limite fixée. Une (1) soumission a été reçue tardivement. Un (1) désistement a été reçu, justifié par manque de disponibilité à fournir les services aux dates prévues.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES 20% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
VMP-19-0473 190808 - CEVECO INC.	81 057,38 \$	16 211,48 \$	97 268,86 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	64 170,39 \$	12 834,08 \$	77 004,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			97 268,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			20 264,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			21 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			0 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat pour les travaux d'excavation sera de 70 500\$, avant taxes. Un budget prévisionnel de contingences de 20% soit un montant de 14 100 \$, avant taxes, est requis pour les imprévus.

La dépense totale à autoriser est de 97 268,86 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'aménagement s'inscrit dans les grandes orientations du plan de développement durable de l'agglomération *Montréal durable 2016-2020*, dans les actions prévues au *Plan de développement durable de Ville-Marie 2016-2020* et dans l'*Agenda 21 de la culture* adopté par la Ville de Montréal en 2005.

Agenda 21 de la culture

La culture est maintenant reconnue comme le 4e pilier du développement durable. La Ville de Montréal a également adopté, en juin 2005, l'Agenda 21 de la culture. En 2011, elle a répondu favorablement à l'appel du secrétariat mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) visant la promotion de la culture comme l'un des quatre piliers du développement durable, au même titre que le développement social, l'économie responsable et l'amélioration de la qualité de l'environnement. La mise en valeur du patrimoine archéologique, bien collectif des montréalais, et la diffusion du savoir historique, au-travers des oeuvres artistiques qui témoignent d'un passé, offriront un regard empreint de sensibilité sur ce lieu revisité. Le projet s'inscrit dans cette approche de partage de la culture avec les Montréalais et les visiteurs.

Plan de développement durable de Ville-Marie 2016-2020

Orientation 1 – Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES

1.1 Réduire la dépendance à l'automobile et encourager le transport actif ou collectif

Des supports à vélo sont prévus dans le nouvel aménagement, ainsi qu'un réaménagement sécurisé de l'intersection cyclable (route verte) au coin des rues Berri et de la Commune, bordant le parc à l'Est.

Ceci contribuera à la cible du plan Montréal durable "Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025".

Orientation 2 – Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

2.1 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique (Bonification de l'offre de service culturelle, Blocs d'affichages dans les parcs, programmation extérieure hors les murs, Surprises urbaines)

Des éléments de commémoration du passé de la Ville et d'interprétation historique offriront une fenêtre culturelle et éducative dans les nouveaux aménagements.

Orientation 5 – Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

5.1 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain
Le projet prévoit la conservation des arbres matures existants. La végétalisation de l'espace sera optimisée par la création et la densification des plates-bandes d'arbustes et de vivaces. Les plantes indigènes seront privilégiées : plus durables et mieux adaptées à notre climat, elles sont de culture facile et résistent mieux aux ravageurs et maladies. De plus, elles contribuent au maintien de la biodiversité en servant de nourriture, d'abri et de lieu de reproduction pour la faune. En optimisant le verdissement, le parc devient un espace de fraîcheur et contribue ainsi à l'adaptation aux changements climatiques par la réduction des impacts des îlots de chaleur urbains.

Orientation 6 – Volet social

Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015

Améliorer l'accès aux services et équipements en intégrant les principes d'accessibilité universelle :

Les normes d'accessibilité universelle seront appliquées aux nouveaux aménagements, les rendant plus inclusifs.

Favoriser l'appropriation et la cohabitation dans l'espace public

L'installation d'un éclairage efficient (éclairage LED) améliorera le sentiment de sécurité des passants et des occupants. Les aménagements seront conçus en tenant compte des consultations réalisées auprès des riverains, dont l'organisme l'Accueil Bonneau oeuvrant auprès de personnes en situation d'itinérance. Les aménagements viseront à favoriser la cohabitation de tous les usagers.

Dans son ensemble, le projet contribuera au développement de quartiers plus durables, sécuritaires et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réaménagement du parc Fleury-Mesplet vise à répondre aux besoins des résidents, visiteurs, travailleurs et passants, et offrir un sentiment de sécurité accru grâce un éclairage adapté, un aménagement fonctionnel et accessible, mettant en valeur le caractère patrimonial exceptionnel du site.

Les travaux archéologiques dureront 2 semaines. La rue Friponne sera barrée, la circulation y sera interdite. L'accès au quai de chargement de Pixcom (au coin des rues Friponne et Bonneau) sera accommodé autant que possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une rencontre de démarrage s'est tenue le 4 juillet 2019 à l'arrondissement Ville-Marie, avec les intervenants de la division de l'aménagement des parcs, de la division du patrimoine et de la division des communications.

- Les parties prenantes ont préalablement été consultées en vue des aménagements futurs: les riverains Pixcom et l'Accueil Bonneau. Ils seront tenus informés des travaux archéologiques et accommodés autant que possibles.
- Les riverains résidents, l'Accueil Bonneau et Pixcom recevront un Info-Travaux par courriel et/ou à la porte.

- Des panneaux de chantier sont prévus.
- Une présentation des découvertes sera faite par l'archéologue au grand public à la fin des fouilles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les interventions archéologiques au parc Fleury-Mesplet débuteront le 16 septembre et la durée prévue des travaux est de 2 semaines.
Les travaux de réaménagement du parc Fleury-Mesplet auront lieu en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève VANIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics

Le : 2019-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1190318018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3, la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec On roule pour la réalisation d'un inventaire de l'accessibilité universelle dans les commerces du centre-ville, dans le cadre de son projet #1000joursAH et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec On Roule pour le projet « réalisation d'un inventaire de l'accessibilité universelle dans les commerces du centre-ville, constituant une portion de son projet #1000joursAH» dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 13:52

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190318018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020, volet 3, la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec On roule pour la réalisation d'un inventaire de l'accessibilité universelle dans les commerces du centre-ville, dans le cadre de son projet #1000joursAH et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Plus de 13% de la population vit en situation de handicap. L'organisme On Roule, une obnl dont la mission est de contribuer au mieux être et à une meilleure autonomie des personnes à mobilité réduite ou ayant des limitations fonctionnelles est d'avis que les besoins en matière d'accessibilité universelle nécessitent une attention plus marquée et qu'ils sont plus importants qu'estimé. On Roule ajoute aux besoins des gens souffrant d'un handicap, les besoins permanents ou temporaires des québécois.es de 65 ans et plus, qui représentent 18.3% de la population et des jeunes familles utilisant des poussettes (12.4%). Ce qui élève la proportion de la population vivant un problème d'accessibilité à plus de 40% des québécois mais n'inclut pas encore les personnes blessées ni celles vivant avec une maladie chroniques dégénérative.

En lançant le mouvement #1000joursAH , en 2018, On Roule vise à cartographier la totalité des lieux publics d'ici 2022, en faisant un état des lieux de l'accessibilité de ceux-ci, pour ensuite rendre l'information disponible aux citoyens sur la plateforme OnRoule.org. Les usagers pourront ainsi découvrir une multitude de nouveaux lieux dont ils ne connaissaient par le niveau d'accessibilité auparavant.

Afin de donner un coup de pouce à ce mouvement, On Roule a déposé un projet qui cible le Centre-ville montréalais. Du 24-25-26 septembre, l'organisme entreprendra un inventaire et la cartographie de 400 commerces du centre-ville, à l'aide d'au moins 200 bénévoles et la participation de nombreux partenaires. Les données saisies seront en ligne sur le site web de OnRoule le jour même. Cet inventaire porte le nom de *Projet pilote – Le centre-ville de Montréal*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Fort de près de 5 000 commerces en tous genres, le Centre-ville est un incontournable de la vie économique et sociale du grand Montréal. Son territoire est composé de tours à bureaux, de petits commerces sur rues (la Sainte-Catherine) que d'espaces uniques de divertissement tels la Place des festivals. Le *Projet pilote – Le centre-ville de Montréal*, de l'obnl On Roule, a pour but de cartographier 400 des commerces de ce vaste territoire en 3 jours. Appuyé de plus de 200 bénévoles et de partenaires locaux, On Roule saisira les données recueillies en ligne au fur et en mesure de leur cueillette. Selon l'organisation, les commerces inventoriés seront visibles sur le site OnRoule.org le jour même.

Le présent sommaire a pour but d'octroyer un soutien financier de 20 000 \$ en appui au *Projet pilote – Le centre-ville de Montréal* , en tant qu'étape majeure au mouvement #1000joursAH de l'organisme On Roule et d'approuver la convention à intervenir. La contribution financière de Ville-Marie peut être accordée en conformité aux critères du volet 3, projet économique non commercial du Programme de soutien financier au développement économique commercial 2019 - 2020 et représente 40 % des contributions financières au projet, tel que l'indique le tableau qui suit.

Coûts		
Description	Total	Note
Préparation pré-recensement	5 224,57 \$	Pré-repérage des commerces éligibles, préparation des tâches, tableaux Excel, recrutement et formation des bénévoles : 15\$/h + charges
Supervision et gestion	18 577,68 \$	496 heures sur 15 semaines : taux à 34\$/h + charges
Technologie	4 375,00 \$	Mise à jour du site web (formulaires et contenus) + location des tablettes pour les équipes de recensement
Publicité et rapport d'activité	6 157,45 \$	Gestion des médias sociaux + T-Shirts + Rapport d'activités
Salle de rassemblement	1 485,00 \$	Salle permettant de recevoir / gérer / superviser les équipes et le déroulement des activités
Bureau de travail (pré-post événement)	240,00 \$	Espaces pour 3 personnes (1 mois) - Estimé à 90\$/poste (Espace Young)
Recensement (3 jours)	5 419,98 \$	Nourriture / superviseur / coordonnateurs / navettes
Frais administratifs et contingence	8 295,94 \$	Frais à 15% et contingence à 5%
Recenseurs bénévoles	12 214,80 \$	190 bénévoles sur 3 jours : 15\$/h + charge
Total	61 990,41 \$	

Revenus		
Destination centre-ville	15 000 \$	Confirmé
Bénévolat - Catherine Blanchette	2 809 \$	Confirmé - Temps de gestion et supervision bénévole
Développement économique - Montréal	20 000 \$	
TVR Technologies	3 000 \$	Confirmé - Commandite - Van adaptées
Office des personnes handicapées	5 000 \$	
Maison de l'innovation sociale de Montréal	-	Confirmé - Accompagnement - Expertise - Mises en relations diverses
YMCA	1 485 \$	Confirmé - Commandite - Salle de rassemblement
Fondation du Grand Montréal - Fonds Michael Novak I	2 000 \$	Confirmé
BIXI	443 \$	Confirmé - Commandite - 150 déplacements gratuits
Recenseurs bénévoles	12 215 \$	Confirmé
Total	61 951,43 \$	

La participation des bénévoles, estimée à une valeur de 12 215 \$ représente la part de l'organisme au projet-pilote

JUSTIFICATION

Le projet fournira des données importantes sur le niveau d'accessibilité universelle commerciale dont l'arrondissement ne dispose pas et qui lui seront utiles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à la pratique en usage, les modalités du soutien financier sont précisées dans le projet de convention joint à la présente. Un premier versement constituant 80 % du soutien accordé sera fait à la signature de la convention aussi jointe et un deuxième et dernier versement, équivalent à 20 % du total accordé sera versé à la réception de la cartographie résultant de l'inventaire, constituant le principal livrable du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La stratégie de communication est entièrement prise en charge par l'organisation On Roule. La Division des communications sera invité à publier la tenue de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'inventaire des commerces du Centre-ville se déroulera du 24-25-26 septembre. La campagne de recrutement des bénévoles par On Roule est déjà amorcée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs
(Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

Le : 2019-08-29



Dossier # : 1195158002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018.

Il est recommandé :

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-12 13:26

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195158002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 30 juin 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2019 comparé au 30 juin 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, modifié par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13) prévoit ce qui suit :

«**105.4.** Au cours de chaque semestre, le trésorier dépose, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Les états comparatifs du premier semestre doivent être déposés au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai. Ceux du second semestre doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.»

Le deuxième alinéa de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement «exerce au nom de la ville, à l'égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale». Dans la mesure où le conseil d'arrondissement perçoit des revenus et fait des dépenses, qu'il est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil municipal et qu'il est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes impose au conseil d'une municipalité, nous sommes d'avis que l'obligation prévue à l'article 105.4 précité s'applique au conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, selon les directives du Service des finances de la Ville de Montréal, quatre résultats périodiques et évolutions budgétaires sont exigés et produits par les unités

d'affaires. Les évolutions budgétaires sont fixées au 31 mars, 30 juin et 31 août et les états financiers au 31 décembre. Les arrondissements sont tenus de produire ces évolutions pour leurs unités.

Dans un processus de saine gestion, il est indispensable de réviser périodiquement la situation financière en examinant la tendance des résultats. Ainsi, l'évolution budgétaire s'avère un instrument très efficace pour permettre le suivi des revenus et des charges autant pour les gestionnaires des unités d'affaires que pour l'administration municipale.

Les objectifs du processus de production des résultats financiers sont les suivants :

- Présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget et d'en dégager les écarts les plus significatifs;
- Faciliter la planification des besoins financiers;
- Allouer stratégiquement les ressources financières disponibles aux besoins les plus prioritaires;
- Permettre une reddition de comptes à l'administration municipale de l'avancement réel des différents projets ou programmes et des charges de fonctionnement;
- Uniformiser l'enregistrement des informations financières aux livres comptables de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 240223 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2019 en date du 31 mars 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie

CA18 240541 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2018 en date du 31 août 2018, pour l'arrondissement de Ville-Marie et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017

CA18 240485 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2018 en date du 30 juin 2018, pour l'arrondissement de Ville-Marie et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017

CA18 240275 - Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 31 mars 2018

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie anticipe au 30 juin 2019 un excédent d'opération de 6 060,0 K\$ pour la fin de l'exercice 2019.

JUSTIFICATION

Variation budget original - budget modifié : 4 610,5 K\$

Le budget original de dépenses de l'arrondissement de Ville-Marie est de 93 580,2 K\$ pour l'exercice 2019 et le budget modifié au 30 juin 2019 s'élève à 98 190,7 K\$ soit un écart de 4 610,5 K\$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique de la manière suivante :

- Affectation de surplus de l'arrondissement : 4 538,6 K\$ pour financer divers projets de l'arrondissement de Ville-Marie (Gestion de paniers de rue, approvisionnement en sel de déglacage, contrat pour le rejointement des dalles de granite au Quartier des spectacles, PPU des Faubourg 2018-2020, décorations hivernale, contribution à Expérience Centre-Ville 2019-2021 pour animation Sainte-Catherine, assignations temporaires, achat et l'installation de supports à vélo, Programme de soutien financier au développement

économique commercial 2019 – 2020, etc.)

- Crédits additionnels : 500,0 K\$ pour le déploiement d'un projet d'animation aux abords du chantier Sainte-Catherine Ouest
- Crédits additionnels : 110,0 K\$ pour le programme Quartier intégré
- Virement de budget : (427,5) K\$ pour la centralisation 311
- Virement de budget : (166,9) K\$ pour le transfert de la brigade mobilité au Central
- Crédits additionnels : 56,3 K\$ pour la Politique de l'enfant.

REVENUS : Dépassement anticipé de 6 233,6 K\$

Les revenus présentent un dépassement anticipé de la cible de 6 233,6 K\$ qui se répartit de la manière suivante :

- DTP: Frais d'études techniques et d'inspection du domaine public et service d'entretien et de réparation : 540,5 K\$
- DAUSE : Permis de construction et de modification, dépassement anticipé de la cible établie à 6 100,0 K\$: 5 400,0 K\$
- DTP: Constats - Surveillance du stationnement : 225,0 K\$
- DCSL : Location de salles et d'espaces : 56,7 K\$
- Divers : 11,4 K\$

DÉPENSES : Déficit anticipé de 173,6 K\$

Les dépenses présentent un déficit anticipé de 173,6 K\$ par rapport au budget modifié, qui se répartit de la manière suivante :

Rémunération globale - déficit anticipé de 478,9 K\$:

- Postes vacants (employés à traitement) : 256,4 K\$
- Temps supplémentaire : (264,8) K\$ (dont Cols blancs : (65,9) K\$ et Cols bleus : (199,0) K\$)
- Écarts salariaux : (108,5) K\$
- Structure cols bleus : 298,3 K\$
- Banques d'heures (Bibliothèques & Sports-Loisirs) : (141,6) K\$
- Maladie : (23,9) K\$
- Programme de parrainage professionnel, étudiants : (293,5) K\$
- Employés en disponibilité, hors structure, postes sans budget, etc. : 23,0 K\$
- Primes : 2,6 K\$
- Cotisations de l'employeur : (226,9) K\$ (Impact des charges sociales non budgétées pour les assignations temporaires (149,1) et proportionnel à la rémunération (77,8))

Autres familles - économie anticipé de 305,3 K\$:

- Transport et communication : (8,1) K\$
- Services prof. techniques & autres : 67,8 K\$
- Location, entretien et réparation : 111,0 K\$
- Biens non durables, achats en Aqueduc : (39,1) K\$
- Biens durables : 18,1 K\$
- Contributions à des organismes : 147,8 K\$
- Autres : 7,8 K\$

ÉTATS COMPARATIFS :

L'état comparatif des revenus réels au 30 juin 2019 affiche un écart favorable de **1 513,1 K\$**, soit **21,5%** de plus qu'à la même période de l'année dernière.

L'état comparatif des dépenses réelles au 30 juin 2019, montre une variation à la hausse de **1 394,7 K\$**, soit une augmentation de **3,7%** des dépenses par rapport à la même date en 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport d'évolution budgétaire au 30 juin 2019, tel que transmis au Service des finances le 15 juillet 2019, est déposé en pièce jointe.

L'état comparatif des revenus et dépenses, au 30 juin 2019, est déposé en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samba Oumar ALI

ENDOSSÉ PAR

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE

Le : 2019-08-07

Conseiller en gestion des ressources
financières

Directeur des relations avec les citoyens, des
communications, du greffe et des services
administratifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens, des
communications, du greffe et des services
administratifs



Dossier # : 1192701055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er juin au 31 juillet 2019

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-12 14:56

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192701055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er juin au 31 juillet 2019

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.
La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement 1^{er} juin au 31 juillet 2019.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-10

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1195382014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 270 000 \$ pour la fabrication de trois cents (300) corbeilles type Ville-Marie auprès du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

De ratifier une dépense maximale de 270 000 \$, auprès du Service matériel roulant et des ateliers (SMRA) ;
De ratifier une dépense de 270 000 \$ pour la fabrication de trois cents (300) corbeilles type Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-06 15:36

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195382014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 270 000 \$ pour la fabrication de trois cents (300) corbeilles type Ville-Marie auprès du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

CONTENU

CONTEXTE

Le centre-ville de Montréal est un lieu où se côtoient quotidiennement des clientèles aux besoins variés. 500 000 personnes s'y destinent chaque jour, notamment 300 000 travailleurs, 100 000 étudiants et 100 000 touristes, clients, fournisseurs des entreprises établies ainsi que les résidents. Afin de satisfaire les diverses attentes de chacun, l'arrondissement de Ville-Marie travaille à l'harmonisation de son mobilier urbain. La division de la voirie désire répondre, via une stratégie globale, à la mobilité et aux déplacements de tous ses publics.

Le plan de déploiement des corbeilles Ville-Marie étant presque terminé, la division souhaite débiter l'installation d'une seconde corbeille, destinée au recyclage, afin d'améliorer sa gestion des matières recyclables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Surplus déjà affecté via le dossier 1157128001
Résolution: CA15 240674 : De dédier une somme de 1 500 000 \$ à la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion des paniers de rues et des parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie;

DESCRIPTION

Voir devis

JUSTIFICATION

Le modèle de mobilier choisi a été conçu pour l'arrondissement Ville-Marie. De plus, les composantes sont durables, résistantes aux conditions climatiques, aux dégradation involontaire et aux actes de vandalismes.

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) possède l'expertise nécessaire à la fabrication et l'assemblage des composantes souhaités tandis que, l'équipe dédiée "mobilier urbain" de l'arrondissement peaufine son expertise sur l'entretien et la réparation de ce type de corbeille.

De plus, la stratégie de déploiement doit être alignée sur les objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 de la CMM (actuellement en révision) notamment en optimisant les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées (CMM. Février 2017. *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020: Une gestion responsable de notre environnement* . p. 6)

Finalelement, depuis décembre 2017, ce modèle de corbeille, peut être doté d'un support pour y déposer canettes et bouteilles facilitant ainsi, la tâche des personnes en situation précaire qui collectent les contenants consignés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à régulariser une dépense déjà effectuée auprès du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation du mobilier urbain dans l'arrondissement de Ville-Marie est en lien direct avec le plan de développement durable 2016-2020. De façon plus précise, il favorise les interrelations, le développement d'un sentiment d'appartenance, l'adoption de saines habitudes de vie et l'émergence de quartiers en santé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LAZURE
C/S - Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-22

Christian BISSONNETTE
Adjoint au directeur travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1180141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA18 240415, afin que les surplus de 1 200 000 \$ pour les années 2020 et 2021 soient affectés pour l'équipe de saillies de trottoirs de la direction des travaux publics et les divers projets de la direction de l'aménagement urbain et la mobilité

De modifier la résolution CA18 240415, afin que les surplus de 1 200 000 \$ pour les années 2020 et 2021 soient affectés pour l'équipe de saillies de trottoirs de la direction des travaux publics et les divers projets de la direction de l'aménagement urbain et la mobilité.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-26 08:35

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA18 240415, afin que les surplus de 1 200 000 \$ pour les années 2020 et 2021 soient affectés pour l'équipe de saillies de trottoirs de la direction des travaux publics et les divers projets de la direction de l'aménagement urbain et la mobilité

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour but de modifier l'utilisation des surplus déjà votés en 2018. En effet la réforme du financement des arrondissements, mise en oeuvre en 2015, prévoyait que l'arrondissement de Ville-Marie était sur-doté par rapport à certains autres arrondissements et qu'un montant total de l'ordre de 11,879 M\$ serait retranché de ses transferts centraux sur une période de 10 ans, pour un montant annuel de +/- 1,2 M\$.

Comme la capacité financière de l'Arrondissement devenait plus serrée, une affectation de surplus sur 3 ans a donc été votée en 2018 pour compenser cette coupure (de 2019 à 2021).

Après 4 années, la réforme a finalement pris fin en 2019 et donc la somme annuelle prévue initialement ne sera pas coupée dans les transferts centraux pour le budget de fonctionnement 2020, ni ceux des années subséquentes, ce qui justifie donc de revoir l'utilisation des surplus déjà votés dans le cadre de ce dossier.

Actuellement, une des grandes priorités de l'administration de l'arrondissement est de sécuriser les intersections de rues dans différents lieux stratégiques du territoire, en construisant des saillies de trottoirs. Jusqu'à présent les contrats n'ont pu être octroyés en raison de coûts trop élevés par rapport aux estimés et un projet pilote avec une équipe interne (en régie) composée de cols bleus, d'un contremaître et d'un ingénieur sera déployée pour réaliser ces travaux ce qui représente un montant annuel de 700 K\$ pour 2020.

Plusieurs autres besoins ont aussi été identifiés à la direction de l'aménagement urbain et la mobilité (autant en urbanisme qu'en inspection et permis) pour un total de 500 K\$.

La source de financement de ces projets a été identifiée dans les surplus et pour des raisons de simplification administrative, il est recommandé de revoir l'utilisation des surplus déjà votés dans ce dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles

IDENTIFICATION

Dossier # :1180141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus annuelle de 1 200 000 \$, pour les années 2019 à 2021, afin de compenser l'impact de la réforme du financement des arrondissements

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2012, le Service des finances présentait à la Commission sur les finances et l'administration un rapport basé sur les travaux entrepris par le CIRANO dans le cadre d'une vaste revue du financement des arrondissements montréalais. La Commission a proposé certaines recommandations au comité exécutif, qui a approuvé la poursuite des travaux. Le Service des finances a donc mis en place un plan de travail visant à produire un budget paramétrique en mesure de refléter les nouvelles réalités des arrondissements. Le nouveau modèle de financement des arrondissements s'est articulé autour des principes directeurs suivants :

- qualité du service au citoyen,
- vision globale de la Ville,
- stabilité et prévisibilité du financement,
- traitement équitable des arrondissements,
- autonomie des arrondissements,
- imputabilité.

Son déploiement a nécessité la mise en place de plusieurs composantes dont la réforme du financement des arrondissements (RFA). Cette réforme a été d'abord un exercice stratégique de réallocation budgétaire visant à paramétrer et à normer (lorsque requis), par activité, les budgets de fonctionnement existants. La démarche a notamment inclus une révision de la gouvernance de certaines activités et l'établissement d'un mode de partage des gains de productivité.

Au terme de cette démarche, certains arrondissements ont vu leurs budgets respectifs augmenter, d'autres diminuer. Le plan de mise en oeuvre suite à cette démarche de RFA prévoyait que les variations positives seraient étalées sur 5 ans, tandis que les variations négatives seraient étalées sur dix ans. Ce budget paramétrique a intégré au processus budgétaire à partir de 2014 et concrètement les mesure de répartition ont pris effet dans le processus budgétaire 2015.

Ainsi pour l'arrondissement de Ville-Marie, une ponction totale de 11 879 000 \$ a été déterminée. A partir de 2015, les montants suivants ont été retranchés des transfert centraux (incluant diverses indexations) :

- 1 187 900\$ en 2015
- 1 199 700\$ en 2016
- 1 211 700\$ en 2017
- 1 198 500\$ en 2018

Depuis le processus budgétaire 2015, l'arrondissement a toujours été en mesure de compenser ces ponctions, notamment en ajustant le niveau des revenus de source locale. En prévision du processus budgétaire de 2019, une nouvelle analyse a été réalisée afin de déterminer la marge de manoeuvre encore disponible pour hausser les revenus de source locale afin de couvrir une partie du montant de la RFA et il s'avère qu'il est possible d'escompter une hausse de 200 000\$ en se basant sur le réel historique, ce qui est insuffisant pour couvrir le montant de la RFA évalué à +ou - 1 200 000\$ par année

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Affecter un montant annuel de 1 200 000\$ en provenance des surplus de l'arrondissement pour 2019 à 2021 et intégrer cette somme au budget de fonctionnement de l'arrondissement

JUSTIFICATION

Cette somme permettra d'absorber l'impact de la RFA sur les transferts centraux puisque l'augmentation anticipée de revenus de source locale sera insuffisante pour couvrir cette contrainte

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir document

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-20

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe et responsable des services administratifs



Dossier # : 1194735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la construction de saillies de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-27 14:42

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194735001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir à la Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux de construction de saillies de trottoirs dans le cadre du programme de réfection d'artères (PRR artériel II).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1160615005 - CM16 1452 adoptée le 20 décembre 2016 par le conseil municipal - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le changement de géométrie des rues artérielles relève de la compétence du conseil municipal et par conséquent, il est recommandé de se prévaloir de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement offre à la Ville centre de lui fournir les services pour la réalisation des travaux de construction de saillies sur les rues artérielles suivantes:

- Avenue Cedar (Traverse piétonne hôpital)
- Saint-Mathieu / René-Levesque
- Maisonneuve / Stanley
- Maisonneuve / Drummond
- Sherbrooke / City Councillors
- City Councillors / Président Kennedy
- City Councillors / Maisonneuve
- Plessis / Ontario
- Plessis / Sherbrooke

- Fullum / Olivier-Robert

Les plans de localisation des saillies ont été transmis à la Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

JUSTIFICATION

L'ajout de saillies améliorera la sécurité des déplacements des usagers et contribuera à l'apaisement de la circulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux seront entièrement assumées par la Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'Arrondissement n'offre pas la prise en charge des travaux visés par le présent sommaire, leur réalisation par l'Arrondissement ne sera pas possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans ce contexte de délégation de pouvoir en vertu de l'Article 85, les communications relatives aux chantiers seront confiées aux responsables de communication de l'arrondissement de Ville-Marie. Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux du programme de réfection routière des projets susmentionnés seront informés, par lettre, de la nature et de la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux de juin à septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle MORIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain LANGLOIS
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Éric BELLEVILLE
c/d voirie

Le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1197128006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

De prendre acte, conformément au Règlement 07-053, du dépôt du rapport semestriel 2019 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-29 15:33

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197128006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du Règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal. Le présent dossier décisionnel a pour but de présenter la reddition de comptes relative à cette activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0574- 4 Avril 2019- Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

CE18 1588 - 26 Septembre 2018 - Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018;

CE18 0422 - 14 Mars 2018 - Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2017 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L' article 2 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement doit tenir une comptabilité distincte de façon à permettre un suivi complet des activités qui y sont reliées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport semestriel relatif aux dépenses d'entretien du parc du Mont-Royal pour la période au 1er janvier au 31 décembre 2019 est présenté en pièce jointe. Les dépenses relatives à l'entretien du Mont-Royal s'élèvent à 1 170 904 \$ pour le premier semestre de 2019.

La projection de dépenses au 31 décembre 2019 s'établit à 2 405 196 \$, cela permet d'anticiper un déficit de près de 30 000 \$ par rapport au budget original.

Au cours de l'année 2019, un exercice rigoureux a été effectué au niveau de la rémunération, les budgets ont notamment été révisés de façon à s'assurer que les fonctions occupées par les employés affectés à l'entretien du Mont-Royal soient celles utilisées pour la confection du budget.

En 2020, notre analyse sera axée sur les autres familles de dépenses. Au terme de cet exercice, des représentations seront faites, s'il y a lieu, afin d'obtenir la dotation suffisante pour la réalisation des activités d'entretien qui sont déléguées à l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources
financières

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1180867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 300 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

Autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 300 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-10-01 11:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



Dossier # : 1180867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 200 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

D'autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 200 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur le Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 11:41

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1180867001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 300 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mettre en oeuvre le programme d'études identifié pour la réalisation du PPU des Faubourgs, la DAUSE a utilisé une entente cadre du SMVT pour demander à la firme Atelier Civiliti Inc, associée à l'Enclume, de réaliser un exercice de planification détaillée du secteur à restructurer du PPU (par Civiliti) et une étude patrimoniale et historique sur l'ensemble du secteur du PPU (par L'Enclume).

Ces deux études avaient été estimées à 245 000 \$ (175 000 \$ + 70 000 \$) net de ristournes.

Lors de la définition du programme d'études, la complexité de la démarche de planification détaillée s'est avérée plus importante qu'initialement estimée. La définition du programme d'études a notamment permis d'identifier plusieurs secteurs à enjeux. L'étude plus fine de ces secteurs est nécessaire à la vérification de l'ensemble de la planification détaillée.

De plus, l'étude historique, qui a pour objectif de permettre à la ville de raffiner les unités de paysage du règlement d'urbanisme, nécessite une classification typologique cartographiée du bâti patrimonial et la documentation existante s'est avérée inadaptée.

L'offre de services de l'Atelier Civiliti Inc, associée à l'Enclume, est apparu à 475 900 \$ (net de ristournes), soit un coût supplémentaire de 230 000 \$ net de ristournes, réparties entre 200 000 \$ pour l'étude de planification détaillée et 30 000 \$ pour l'étude patrimoniale et historique.

En parallèle, le besoin est apparu d'une étude relative au portrait de l'évolution commerciale des rues Sainte-Catherine et Ontario au cours des dix dernières années. Non prévue initialement, cette étude est estimée à 70 000 \$ (net de ristournes).

Pour toutes ces raisons, le besoin supplémentaire de crédits d'études est de 300 000\$ net de ristournes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christophe RIPEAU
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180867001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus supplémentaires de 200 000 \$ pour la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

CONTENU**CONTEXTE**

La mise en oeuvre du PPU des Faubourgs comprend deux étapes de consultation citoyenne menées par l'OCPM.

L'étape 1, appelée aussi "phase amont pour le recueil des doléances citoyennes", s'est tenue à l'hiver 2019.

L'étape 2 qui portera véritablement sur le projet de PPU, se tiendra à l'hiver 2020, après quoi la commission mandatée par l'OCPM aura trois mois pour remettre son rapport.

Afin d'assurer le suivi de cette deuxième étape et commencer la mise en oeuvre qui est rendue nécessaire par l'importance des projets contenus dans le PPU, le volume de travail estimé nécessite la présence de conseillers en planification à temps plein.

Pour toutes ces raisons, le besoin supplémentaire de crédits d'études est de 200 000\$ net de ristournes.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christophe RIPEAU
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation des surplus de 600 000 \$ et mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément au Plan d'urbanisme et à l'article 85 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), pour réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) portant sur Quartier des faubourgs délimité par les rues Saint-Hubert et Sherbrooke, l'avenue De Lorimier, les rues de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine et D'Iberville et le fleuve Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

Le présent mandat vise à réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le cœur du Quartier Centre-Sud, qui inclut le Village, les abords du pont Jacques-Cartier et les berges, soit plus particulièrement le territoire bordé des rues Saint-Hubert, Sherbrooke, de Rouen, Fullum, Sainte-Catherine, d'Iberville et le fleuve Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- § CM18 0644 - 12 juin 2017 - Dépôt du rapport de l'OCPM concernant le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève ;
- § CM17 1027 - 22 août 2017 - Adoption du Plan d'action de la Stratégie centre-ville ;
- § CM17 0363 - 24 avril 2017 - Dépôt du rapport de l'OCPM concernant le document intitulé « Stratégie centre-ville - soutenir l'élan », préparé par l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le programme de planification proposé vise à établir les orientations et les priorités pour l'aménagement de ce territoire névralgique de Montréal. Ainsi, une stratégie doit être élaborée pour assurer la protection du patrimoine et du parc résidentiel existant. De même, une étude de faisabilité doit être réalisée en collaboration avec les services municipaux concernés et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin de rétablir des liens durables entre le fleuve et la ville. Le programme consiste enfin à réviser la réglementation et les orientations d'aménagement pour les grandes propriétés privées à construire ou à transformer.

Plus précisément, cette planification vise à :

- § établir une stratégie pour la reconfiguration de l'autoroute Ville-Marie et de la rue Notre-Dame afin de les adapter au contexte urbain existant et à venir, ainsi qu'en vue de créer de nouveaux liens entre le quartier et le fleuve ;
- § programmer plus précisément l'aménagement des abords du pont Jacques-Cartier ;

§ clarifier les paramètres d'encadrement de l'urbanisation pour l'îlot de la Maison de Radio-Canada, le site de la brasserie Molson-Coors et les grands terrains vacants du secteur ;
§ établir une stratégie de conservation et de consolidation du territoire habité environnant, et ;
§ clarifier les besoins du quartier en matière d'équipements collectifs.

En somme, ce projet consiste à mettre en œuvre une stratégie de réhabilitation urbaine déterminante pour l'avenir du centre-ville de Montréal.

Programme de travail

Le programme de travail proposé comporte quatre parties, soit la caractérisation du territoire, la concertation avec le milieu, la proposition d'aménagement du domaine public et la stratégie de mise en œuvre. La caractérisation du territoire comprend pour sa part les volets suivants :

§ les études historique et morphologique;
§ l'analyse des orientations d'urbanisme et du potentiel de mise en valeur des berges;
§ l'identification des interventions prioritaires;
§ l'étude de circulation et de transformation des infrastructures routières.

Ressources humaines et affectation budgétaire

Sous la supervision de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement, le groupe de travail est constitué d'un chef d'équipe, de quatre professionnels, dont deux embauchés à temps plein pour les fins du PPU. Cette démarche de planification sera effectuée en collaboration avec le Services de la mise en valeur du territoire (SMVT) et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Le MTMDET, qui est notamment responsable de l'aménagement et de l'entretien de l'autoroute Ville-Marie et de la rue Notre-Dame, doit également participer à la démarche.

Des mandats externes sont requis pour les tâches qui ne peuvent être effectuées à l'interne, soit l'étude historique, l'étude de faisabilité pour la transformation du réseau routier riverain et l'illustration des interventions. Plus précisément, quatre mandats doivent être accordés pour budget totalisant 300 000\$, soit :

§ Recherche historique, incluant un inventaire cartographique du bâti d'intérêt patrimonial (70 000\$).
§ Étude de faisabilité pour la reconfiguration du segment de l'autoroute Ville-Marie et de la rue Notre-Dame bordant le secteur (175 000\$).
§ Illustrations des interventions (35 000\$).
§ Graphisme et mise en page (20 000\$).

Finalement, en vue de bonifier l'expertise de l'équipe, il est nécessaire d'embaucher deux professionnels pour une période de deux ans, à compter de juin 2018 (300 000\$).

L'échéancier

L'échéancier proposé vise une consultation publique préliminaire en amont de la planification, durant l'automne 2018, et le dépôt d'une première version de PPU à la fin de l'été 2019. Des consultations publiques plus formelles pourront se dérouler durant l'automne 2019, en vue d'une approbation finale en février 2020.

JUSTIFICATION

Depuis quinze ans, l'arrondissement de Ville-Marie a fait l'objet d'un renouveau qui s'est traduit par une croissance remarquable de sa population, ainsi que par l'arrivée de nombreux nouveaux établissements commerciaux et culturels. Durant cette période, l'arrondissement a également réalisé plusieurs projets d'embellissement et de planification particulière, notamment les PPU du Quartier des spectacles, du Quartier des grands jardins, du Quartier Sainte-Marie et du Quartier des gares, ainsi que le projet Bonaventure et le

Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville. Ces exercices de planification ont contribué à baliser et à stimuler le renouveau susmentionné.

Dans le cadre de la récente démarche de conception d'une Stratégie centre-ville, les quartiers au sud-est de l'arrondissement ont été identifiés comme devant prioritairement faire l'objet d'une planification particulière. Déjà, un projet d'embellissement des abords du pont Jacques-Cartier a été mis sur pied de concert avec la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée afin, notamment, d'assurer une intégration urbaine harmonieuse de la tête du pont.

À noter qu'un des principaux défis de cette planification particulière consistera à trouver un terrain d'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec concernant l'autoroute Ville-Marie (A-720) et la rue Notre-Dame. Dans son état actuel, cette infrastructure autoroutière dévalorise le quartier, mine son développement futur et coupe ses liens historiques avec le fleuve et le Vieux-Montréal.

Notons également que dans le cadre d'une récente étude de modification du Plan d'urbanisme pour un projet immobilier (Complexe Bourbon), l'OCPM a fait valoir la nécessité pour la Ville de mettre en place un processus de planification détaillée dédié au quartier Centre-Sud de l'arrondissement, notamment en raison des enjeux soulevés par l'érosion du bâti traditionnel du quartier, le déménagement de la Maison de la Société Radio-Canada et la relocalisation prochaine des activités de la Brasserie Molson-Coors.

La présente proposition de planification urbaine vise donc à donner suite à ces requêtes du milieu, et constitue assurément un investissement stratégique des plus déterminants pour l'avenir du centre-ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour la réalisation du mandat est estimé à 600 000\$ dont l'affectation budgétaire doit être assignée au surplus budgétaire de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

§ Annonce officielle du lancement de l'étude du PPU et adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution pour mandater la DAUSE afin de réaliser la démarche proposée.

§ Consultation publique préliminaire (automne 2018).

§ Adoption par le conseil municipal du projet de règlement de PPU et d'une résolution à l'effet de mandater l'OCPM (août 2019).

§ Adoption par le conseil municipal du règlement de PPU (février 2020).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-30

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1195382020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 335 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de pavage en régie sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de réfection routière inscrit au PTI 2019-2021

D'autoriser une dépense de 335 000 \$ taxes incluses, pour la réalisation de travaux de pavage en régie sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 11:27

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195382020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 335 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de pavage en régie sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de réfection routière inscrit au PTI 2019-2021

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une dépense de 335 000 \$ pour les travaux de pavage en régie à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de réfection routière inscrit au PTI.

Ce budget sera utilisé pour l'achat d'enrobé bitumineux et autres matériaux, pour la location d'équipements, les frais de laboratoire et autres dépenses requises par les employés de l'arrondissement dans le cadre de l'exécution des travaux de pavage..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0437: Conclure avec les firmes Construction DJL Inc. (8 125 873.34\$ incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf Inc. (1 819 665,15 \$ incluant les taxes), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val Inc. (594 510.66\$, incluant les taxes), Meloche, Division de Sintra Inc. (1 188 578,22 \$, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val Inc. (2 364 881,37 \$ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres publics 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74\$, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 \$ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 \$, incluant les taxes.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Investissement requis pour assurer la sécurité des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au PTI de l'arrondissement, conformément aux interventions financière du présent dossier.

La portion de la dépense attribuable à des travaux sur des rues situées dans le territoire

délimité comme étant le "Centre-Ville" sera financée par un règlement d'emprunt corporatif et fera l'objet d'une intervention du service des finances. Le budget à prévoir pour ce volet (rues corpo) représente 30 % de la dépense totale à autoriser et s'élève à 100 500 \$ taxes incluses.

La portion locale représente 70 % pour un montant de 234 500 \$ et sera financée par un règlement d'emprunt d'arrondissement dont le détail fait l'objet d'une intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_ des communications_ du greffe et des services administratifs (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Benoit SAUVÉ
c/s travaux et auqeduc

Éric BELLEVILLE
c/d voirie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1194673004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » qui débutera avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec et qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019

D'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » qui débutera avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec et qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 14:52

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194673004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » qui débutera avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec et qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Pour une cinquième saison, la campagne « Lire c'est payant ! : une façon ludique de payer ses amendes » sera de retour à l'automne 2019 suite à un grand succès obtenu lors des années précédentes. Celle-ci aura lieu du 19 au 26 octobre 2019 et sera lancée dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1165937008 / CA16 240490 (6 octobre 2016) : Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » qui débutera avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec et qui se tiendra du 15 au 30 octobre 2016.

1152840022 / CA 15240522 (17 octobre 2015) : Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie à participer au projet « Lire c'est payant » débutant avec la Semaine des bibliothèques publiques du Québec le 17 octobre 2015.

1142840018 / CA14 240557 (14 octobre 2014) : Proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2014 « Semaine des bibliothèques publiques du Québec » et autoriser la Division de la culture et des bibliothèques à participer au projet « Lire c'est payant », en offrant, aux jeunes abonnés, une amnistie des amendes de retard en échange de minutes de lecture.

DESCRIPTION

Du 19 au 26 octobre 2019, les bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie proposent à leurs jeunes abonnés (13 ans et moins) de payer leurs amendes de retard de façon inusitée et amusante, tout en les initiant en douceur à leur devoir de citoyen. Il suffit de faire une lecture en bibliothèque, après s'être inscrit au comptoir d'accueil au début de la période de lecture. Pour chaque minute de lecture, dix sous sont retranchés de la somme due. Les frais pour des documents perdus ne sont pas visés par cette amnistie.

JUSTIFICATION

La proclamation de l'amnistie est un moyen agréable et peu coûteux pour :

- Récupérer des documents en retard;
 - Encourager certains usagers à fréquenter à nouveau les bibliothèques publiques;
 - Responsabiliser les jeunes abonnés tout en ne limitant pas leur accès aux livres et à la culture;
- Promouvoir les services et les collections de nos bibliothèques

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale des amendes ainsi annulées est estimée à environ 100 \$. Il ne s'agit pas d'une perte réelle de revenu, car il n'est pas assuré que les usagers allaient nécessairement revenir en bibliothèque pour payer leurs amendes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra à certains jeunes de réintégrer le Réseau des bibliothèques de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion se fera par les moyens habituels de diffusion des bibliothèques : affiches, *Bulletin de l'arrondissement de Ville-Marie*, infolettre de l'arrondissement, fascicules promotionnels, réseaux sociaux, etc.

Début : 2019-10-19

Fin : 2019-10-26

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile LOINTIER
Chef de section bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-26

Gina TREMBLAY
Chef de Division Culture et bibliothèques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1192701049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-06-21 15:59

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192701049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A

CONTENU

CONTEXTE

Ajout du projet de règlement modifié

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192701049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs (CA-24-009) afin d'augmenter à 101 100 \$ la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du troisième alinéa de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , le conseil d'arrondissement peut, par règlement, déléguer tout pouvoir qui relève de ses fonctions, autres que le pouvoir de faire des règlements et le pouvoir de tarification et de taxation, à tout fonctionnaire ou employé qui exerce sa prestation de travail dans le cadre des attributions du conseil d'arrondissement et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué.

Le 28 juin 2018 entré en vigueur le *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle II e* (18-038), lequel s'applique à l'ensemble de la Ville de Montréal. Ce règlement permet notamment d'octroyer, sous certaines conditions, des contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieur au seuil fixé par décret par le gouvernement, soit de 101 100 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 11 septembre 2002, l'arrondissement a procédé à l'adoption du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009)* et celui-ci a par la suite fait l'objet de certaines modifications pour se conformer à la réalité administrative.

DESCRIPTION

La modifications proposée vise à augmenter la limite de l'autorisation de dépenses du fonctionnaire de niveau A afin de se conformer aux changements découlant de l'application *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) en ce qui a trait à l'octroi de contrats de gré à gré de 25 000 \$ à 101 100 \$. Ainsi, il est proposé de modifier le montant délégué au fonctionnaire de niveau A de 50 000 \$ à 101 100 \$.

JUSTIFICATION

La modification proposée vise alléger le processus d'octroi de contrat et de s'arrimer avec les nouvelles règles du Règlement 18-038. Le conseil d'arrondissement conservera la responsabilité des octrois de contrats au-delà de ce seuil.

Il importe de souligner que les fonctionnaires investis d'une délégation de pouvoirs restent

assujettis à une reddition de comptes et que l'autorité ainsi conférée doit faire rapport au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Adoption du règlement
Avis public de promulgation et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-21

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens des
communications du greffe et des services
administratifs



(1)

Dossier # : 1190607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'adopter, conformément au Règlement sur les projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015-19, rue Montcalm, et la construction d'un projet de remplacement de trois étages, à des fins commerciales et résidentielles, en dérogation aux articles 49, 85 et 152 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- La construction doit être substantiellement conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 31 inclusivement, dessinés par les architectes Rayside/Labossière et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 mai 2019 ;
- Les matériaux de revêtement qui seront choisis doivent assurer une intégration harmonieuse au secteur;
- L'émission du permis doit être soumis à la procédure du Titre VIII (PIIA).

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-06-20 15:58**Signataire :**

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'assemblée publique de consultation du 19 juin 2019, une recommandation modifiée est proposée. En effet, certaines conditions qui y étaient rattachées ont été remplies, soit :

- L'alignement de construction au niveau des 2^e et 3^e étages à l'extrémité Nord doit être revu;
- Les plans d'aménagement paysager de la cour avant doivent être déposés;
- L'intégration de garde-corps aux balcons en façade avant doit être précisée;
- L'articulation de l'entrée Sud en rez-de-chaussée doit être révisée.

Pour ce qui est de la condition relative à la typologie des logements « *La typologie des logements proposés doit être revue afin que le projet comporte au minimum 2 logements d'au moins 2 chambres, dans la section donnant sur la rue Montcalm* », le requérant a déposé à l'assemblée publique un argumentaire expliquant les raisons pour lesquelles il était difficile de projeter 2 logements de 2 chambres. Ces raisons sont les suivantes :

- le projet n'est pas un projet de développement immobilier mais origine de la nécessité d'agrandir un bureau d'architectes;
- la structure du projet et l'emplacement prévu des colonnes et des murs, pensés pour assurer flexibilité et espaces ouverts au bureau prévu en rez-de-chaussée et mezzanine, ne se prêtent pas à un nouveau découpage des espaces résidentiels au 2^e et 3^e étages;
- le projet est un projet écologique qui représente à ce niveau des coûts et investissements supplémentaires : capteurs solaires, toit vert, traitement des eaux grises, récupération de l'eau de pluie, géothermie, récupération de chaleur, préservation de l'arbre existant à l'arrière, toilettes au compost;

- le projet comporte seulement 8 logements remplaçant les 8 logements démolis, en plus de celui qui sera reconverti en logement, actuellement au 2ème étage côté Ontario, occupé jusqu'à maintenant par le bureau d'architectes. Il n'est pas susceptible d'être assujéti aux nouvelles normes de typologie des projets de plus de 50 logements;
- le projet est viable avec la typologie et le nombre de 8 logements proposés mais diminuer ce nombre remettrait sa viabilité en question;
- si le projet était retardé, cela mènerait sa mise en oeuvre à l'hiver avec les coûts supplémentaires que cela entraînerait;
- le projet permet à ce bureau d'architectes de rester dans le quartier et sa communauté dans lesquels il est déjà fortement implanté et renforce sa présence;
- enfin, de nombreux appuis au projet provenant d'associations du quartier, de corporations, de coopératives, de centres communautaires, etc... sont répertoriés dans le document en pièce jointe.

En conséquence, la recommandation a été reformulée pour supprimer les conditions déjà remplies ainsi que la condition liée à la typologie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190607007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la démolition de deux bâtiments situés au 2015, rue Montcalm et la construction d'un projet de remplacement de trois étages à des fins résidentielles et commerciales en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée le 16 novembre 2018 en vue d'autoriser la démolition de deux immeubles jumeaux situés au 2015-19, rue Montcalm ainsi que la construction d'un projet de remplacement de 3 étages à des fins résidentielles et commerciales. La partie commerciale consiste en un agrandissement des bureaux de Rayside-Labossière, architectes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

La première étape consiste en la démolition des bâtiments jumeaux existants depuis 1870. L'intérieur de ces deux bâtiments est dans un état acceptable selon le demandeur. Toutefois, une rénovation majeure, au cours des années 1980, leur a fait perdre toute intégrité et tout intérêt historique et patrimonial, en modifiant le nombre et la forme des ouvertures pour répondre au réaménagement intérieur. Également, le revêtement de brique a été renouvelé sans égard aux détails et à la composition des façades initiales. Seule demeure la corniche d'origine. Quant à la structure du bâtiment, elle ne se prête pas à l'aménagement de bureaux, ni au rehaussement d'un étage. Depuis le passage devant le comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2015, qui avait donné un avis favorable au projet, le concept architectural a été revu par les architectes à l'intérieur des paramètres volumétriques déjà explorés. La volumétrie proposée s'inspire désormais du bâtiment adjacent côté Nord, en prévoyant une hauteur de 3 étages avec mezzanine en rez-de-chaussée. Un agrandissement ou corridor d'accès au bâtiment de la rue Ontario, d'une hauteur d'un étage, fait partie du projet, afin de relier le projet à l'immeuble existant au 1215, Ontario Est, abritant les bureaux des architectes Rayside-Labossière.

Le concept repose sur une différenciation marquée entre la partie basse (rez-de-chaussée et mezzanine) destinée aux bureaux et la partie haute (2ème et 3ème étages), où seront aménagés 8 logements d'une chambre à coucher. Le rez-de-chaussée est à l'alignement 0 du côté sud et à 1,20 m du côté nord tandis que les deux étages supérieurs sont à l'alignement 0, avec 2 grands balcons appuyés sur une structure métallique en forme d'arbre, qui servira de tuteur et d'écran végétal.

Par ailleurs, la composition introduit 2 plans de façade, en recul du domaine public de 2,50 m au point le plus éloigné du trottoir. L'angle ainsi projeté n'étant pas au centre de la façade amène une asymétrie. En rez-de-chaussée, l'espace ainsi dégagé en cour avant servira de zone horticole destinée au verdissement de la rue et à la plantation de plantes grimpantes pour un écran végétal. Aux étages, l'extrémité Nord présente un autre plan oblique, reculé à environ 20 cm de l'alignement, où viendra s'insérer graduellement la structure du balcon, ce qui donne un recul très court et peu lisible. Les accès aux unités d'habitations seront situés de part et d'autre de la façade, incluant une issue d'urgence au rez-de-chaussée, côté Sud, qui nuit également légèrement à la lisibilité de l'ensemble.

Les concepteurs devront préciser leurs intentions, lors de la révision architecturale, quant à ces différents plans de façades et leur alignement, à l'intégration des garde-corps aux balcons, au plan d'aménagement paysager et à l'articulation de l'entrée sud.

D'un point de vue écologique et de développement durable, ce projet semble très soigné : aménagement paysager en rez-de-chaussée, capteurs solaires au toit, toit vert, traitement des eaux grises, récupération de l'eau de pluie, géothermie en sous-sol, récupérateur de chaleur, chauffe-eau solaire et toilette au compost.

Pour ce qui est des matériaux, la brique d'argile nuancée gris/beige sera répartie de façon asymétrique au rez-de-chaussée et au 2ème étage. Le 3ème étage et une partie du 2ème étage supporteront un revêtement métallique de couleur dorée, faisant référence aux fausses mansardes typiques du secteur. Le couronnement présentera un plan incliné découpé, encore une fois, de façon non-orthogonale.

Le cadre réglementaire

- o Le site est dans une zone résidentielle R.3, de 3 étages ou 14 mètres, densité 3, taux d'implantation 70% et mode d'implantation contigu;
- o Le projet présente la démolition de 2 immeubles;
- o Il déroge principalement à l'usage de bureaux en zone résidentielle (art.152), à une construction dans la marge arrière (art.85) et au taux d'implantation (72% au lieu de 70%) (art.49);
- o Unité de paysage «Sainte-Marie-Saint-Jacques»;

JUSTIFICATION

Considérant que :

- Le concept proposé repose sur la reprise du gabarit du bâtiment adjacent de 3 étages du côté Nord;
- Le traitement de la façade Montcalm se différencie des bâtiments voisins en affirmant sa contemporanéité tout en demeurant à l'échelle du bâti environnant;

- L'articulation des volumes dégage une dose de lyrisme et de légèreté : rez-de-chaussée très ouvert visuellement, jeux de plans obliques et inclinés et expression poétique de la structure;
- Plusieurs éléments demeurent à peaufiner, mais l'intention demeure séduisante;
- L'empreinte écologique de l'immeuble semble très soignée;
- Le 9 mai 2019, le comité consultatif a émis un avis favorable avec conditions :
 - o Revoir l'alignement de construction du bâtiment au niveau des 2^e et 3^e étages à l'extrémité Nord;
 - o Fournir les plans de paysagement de la cour avant;
 - o Préciser l'intégration de garde-corps aux balcons avant;
 - o Revoir l'articulation de l'entrée Sud;
 - o Revoir la typologie des logements proposés afin que le projet comporte au minimum 2 logements d'au moins 2 chambres, dans la section donnant sur la rue Montcalm.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à cette proposition et à la poursuite du projet dans ce sens, en tenant compte des recommandations suivantes :

- o **Revoir l'alignement de construction du bâtiment au niveau des 2^e et 3^e étages à l'extrémité Nord;**
- o **Fournir les plans de paysagement de la cour avant;**
- o **Préciser l'intégration de garde-corps aux balcons avant;**
- o **Revoir l'articulation de l'entrée Sud;**
- o **Revoir la typologie des logements proposés afin que le projet comporte au minimum 2 logements d'au moins 2 chambres, dans la section donnant sur la rue Montcalm**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aménagement paysager en rez-de-chaussée, capteurs solaires au toit, toit vert, traitement des eaux grises, récupération de l'eau de pluie, géothermie en sous-sol, récupérateur de chaleur, chauffe-eau solaire et toilette au compost.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution

- Affichage sur l'emplacement et avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution
- Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-24

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1197400003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un restaurant au-delà de la superficie maximale permise, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard de Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée par un seul restaurant, et ce, en dérogation à l'article 163, 2° du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-06-21 08:41

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197400003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un restaurant au-delà de la superficie maximale permise, pour l'immeuble situé au 1860-1862, boulevard De Maisonneuve Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

CONTENU

CONTEXTE

Le restaurant locataire du 1862, boulevard de Maisonneuve Ouest souhaite s'agrandir en utilisant le local adjacent actuellement vacant, ce qui implique une dérogation à la superficie maximale d'un restaurant dans ce secteur. Cette demande est faite via la procédure des projets particuliers (CA-24-011).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le site

L'édifice du 1860-1862, boulevard de Maisonneuve Ouest comprend deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée (108 et 110 m²), l'un occupé par le restaurant demandeur (40 places assises) et l'autre étant vacant (ancien nettoyeur). L'étage est occupé par deux logements.

Le projet

Le restaurant présent dans l'un des deux locaux souhaiterait s'agrandir dans le local adjacent. L'agrandissement est souhaité pour répondre à la demande en hausse (clientèle en grande partie étudiante) et permettra une modernisation et amélioration des équipements (cuisine, local à déchets).

Le nouveau local permettrait d'augmenter le nombre de places assises (passer de 40 à environ 60 places), et d'installer un comptoir pour la vente à emporter. Aucune modification ne sera apportée à la façade, et les ouvertures actuelles seront conservées.

Le cadre réglementaire

Le projet déroge à la réglementation sur l'aspect suivant :

- *superficie maximale pour un établissement* : dans un secteur R.3, un restaurant ne peut excéder 100 m² (article 163, 2^o).

L'objet de la présente résolution ne vise pas une disposition du document complémentaire.

JUSTIFICATION

Considérant que :

- Dans ce secteur, un restaurant est autorisé en usage conditionnel mais ne peut pas dépasser 100 m², toutefois le bâtiment est situé à la limite du secteur M.3C (qui se termine au Club de curling), où la superficie autorisée pour les restaurants est de 200 m²;

- Selon la réglementation, un autre restaurant pourrait s'implanter dans le local adjacent, or l'avantage d'un seul établissement pour les deux locaux est la présence d'une seule cuisine (avec une seule sortie de ventilation);

- Le restaurant ne pourra pas s'agrandir davantage;

- La rue accueille une mixité d'usage, et est très fréquenté par une population étudiante;

- L'établissement n'a jamais fait l'objet de plaintes du voisinage auprès de l'arrondissement;

- Aucune modification n'est apportée à la façade et la constitution d'un seul local au lieu de deux conserve une cohérence avec la façade commerciale;

- Lors de sa séance du 13 juin 2019, le CCU a émis un avis favorable à cette demande.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption d'un premier projet de résolution : 3 juillet 2019
Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;

Assemblée publique de consultation : 21 août 2019

Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution : 10 septembre 2019

Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum

Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution : 8 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1194869008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) avec changements afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage « hôtel » et permettre, dans la catégorie M.10 et M.11 que l'usage « hôtel » soit soumis à la procédure des usages conditionnels.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-26 10:06

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1194869008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel

CONTENU**CONTEXTE**

Une précision dans le sommaire doit être apportée quant à la définition du mot hôtel. Cette modification est nécessaire afin de s'arrimer à la définition soumise par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.
La définition doit se lire comme suit:

« Hôtel » : un établissement où est offert de l'hébergement touristique en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine et où se trouvent :

- 1^o un bureau de réception avec employé en fonction affecté 24h/24h à la surveillance de l'établissement;
- 2^o des commodités sanitaires pour les employés;
- 3^o une ou plusieurs entrées communes desservant toutes les unités d'hébergement;

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194869008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'ajout d'une définition pour l'usage hôtel

CONTENU

CONTEXTE

Le phénomène *Airbnb* qui a explosé depuis les dernières années a créé des situations avec lesquelles l'arrondissement doit jongler afin de maintenir un certain équilibre et contrer certaines nuisances qui peuvent affecter ses résidents. En juin 2018, l'arrondissement de Ville-Marie a restreint la possibilité d'obtenir un certificat d'occupation de «résidence de tourisme» en permettant dans une zone très restreinte, les endroits possibles où faire ce type d'occupation. Suite à cette modification réglementaire, l'arrondissement a reçu plusieurs demandes de certificat d'occupation d'hôtel où il était difficile dans certains cas, vu l'absence de définition dans le règlement d'urbanisme, de distinguer l'usage « hôtel » de l'usage « résidence de tourisme ».

Dans le but de contrer ces difficultés et ainsi s'assurer que les certificats d'occupation soient émis pour l'usage respectif, il est proposé de modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'ajouter une définition pour l'usage « hôtel » permettant ainsi de distinguer plus clairement les attentes vis-à-vis les spécificités exigées lors d'une demande de certificat d'occupation pour ce type d'établissement.

À ce jour, les résidences de tourisme peuvent être autorisées par la procédure des usages conditionnels à la condition que celle-ci soit située à l'ouest de la rue Amherst dans un secteur de la catégorie M.9 en plus de respecter un contingentement d'une distance de 150 m d'une autre résidence de tourisme. L'hôtel quant à lui est autorisé de plein droit dans les secteurs de catégorie M.3 à M.11 alors que dans les catégories R.3 et M.2, l'usage hôtel peut être autorisé en usage conditionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Situation actuelle

Le règlement d'urbanisme ne prévoyant pas de définition pour l'usage « hôtel », c'est le sens courant du mot défini dans le dictionnaire qui s'applique. Selon le dictionnaire *Le petit Robert 2019 de la langue française*, le mot hôtel se définit comme étant un établissement où on loge et où l'on retrouve toutes les commodités du service (à la différence du meublé), pour un prix journalier.

Proposition

Il est proposé d'ajouter une définition pour l'usage « hôtel » afin de permettre de préciser les spécificités attendues lors d'une demande afin d'aménager un hôtel. La définition proposée est la suivante :

« Hôtel » : un établissement qui offre de l'hébergement et requiert une attestation de classification au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2), qui remplit les conditions suivantes :

- 1 ° l'aménagement d'un bureau de réception avec employés en fonction 24h/24h et affectés à la surveillance de l'établissement;*
- 2 ° des commodités sanitaires pour les employés;*
- 3 ° une ou plusieurs entrées communes desservent toutes les unités d'hébergement.*

Par ailleurs, afin de peaufiner le règlement à ce qui a trait à l'usage « hôtel », il est prévu d'autoriser cet usage dans les catégories d'usage M.10 et M.11 via le processus d'usage conditionnel alors qu'actuellement, il est considéré comme un usage de plein droit de type « commerciaux additionnels » dans les deux cas.

JUSTIFICATION

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que cette modification réglementaire devrait recevoir une suite favorable considérant que :

o En l'absence d'une définition d'hôtel dans le règlement d'urbanisme, c'est la définition du mot courant qu'on retrouve dans le dictionnaire qui s'applique, mais qui ne tient pas compte des particularités qui peuvent bien souvent rendre difficile les distinctions entre un hôtel et une résidence de tourisme. L'ajout d'une définition va assurément faciliter le travail des agents du cadre bâti à la Division des permis et inspections qui reçoivent des demandes pour l'aménagement d'un hôtel alors que les plans pourraient également représenter l'aménagement d'une résidence de tourisme.

o La définition proposée est adaptée en fonction de la réalité du centre-ville de Montréal contrairement à la définition prévue selon la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* qui est plus générale compte tenu de son champ d'application. D'ailleurs, la loi provinciale définit les établissements hôteliers comme étant des établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.

o Le règlement d'urbanisme comporte déjà une définition pour les autres établissements d'hébergement touristique, dont celle pour le « gîte » et celle pour la « résidence de tourisme ».

o La modification proposée pour les catégories M.10 et M.11 s'explique par le fait que ces catégories d'usage sont des zones à dominante industrielle alors que l'usage « hôtel » fait plutôt référence à une offre d'hébergement où les attentes en terme de tranquillité, de compatibilité et de complémentarité avec le secteur environnant est recherché. L'intention derrière cette modification n'est pas d'interdire l'usage « hôtel » mais bien de s'assurer que les demandes soient étudiées selon certains critères et ainsi, diminuer les risques de nuisances auxquels ces établissements pourraient être exposés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage et avis public 15 jours avant l'assemblée publique de consultation

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - 1e lecture du projet de règlement

- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - 2e lecture du projet de règlement
- Conseil d'arrondissement - Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre PAUL-HUS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-18

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1196255011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au taux d'implantation maximal d'un agrandissement situé au 3430-3438, rue McTavish

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment à être construit aux 3430, 3434 et 3438, rue McTavish, une dérogation relativement au taux d'implantation maximal, et ce, malgré les dispositions de l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-12 13:27

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196255011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au taux d'implantation maximal d'un agrandissement situé au 3430-3438, rue McTavish

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure au taux d'implantation maximal a été déposée afin de permettre la construction d'une maison des boursiers sur le campus de l'Université McGill.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

95-039 Règlement sur le développement du campus de l'Université McGill et sur la construction, la modification et l'occupation de certains bâtiments.

DESCRIPTION

Le site

Le projet est situé sur le campus de l'Université McGill, du côté ouest de la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke. Sur le site se trouvent actuellement trois maisons de trois étages appartenant à l'université et qui sont utilisées par différentes associations étudiantes. Construits en 1862, les bâtiments faisaient partie d'un ensemble de huit maisons identiques nommées La Terrasse Prince Rupert. Celles-ci avaient comme particularité d'être surmontées d'un seul et même toit en pente, traité en continu. Ces derniers témoins de cet ensemble ont connu plusieurs modifications architecturales, seule la maison plus au nord conserve sensiblement son apparence d'origine. Parmi les autres bâtiments de McGill qui bordent le site en question, se trouvent au nord le Faculty Club datant de 1886, au sud la librairie de McGill construite en 1988 et tout juste en face, le Redpath Hall et la bibliothèque McLennan-Redpath.

L'emplacement n'est pas compris dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

Le projet

L'université souhaite créer sur le site des trois bâtiments une maison des boursiers. Le lieu

offrirait aux étudiants de l'université McGill des activités de mentorat, des salles d'étude et de rencontre. Le bâtiment comporterait aussi des espaces publics comme un café et une salle de conférence.

Le projet consiste en la démolition des planchers et toits des trois maisons originales, ainsi que des annexes arrière. Un atrium sur 4 niveaux se grefferait à l'arrière du volume conservé, et agirait comme charnière entre ce dernier et un agrandissement arrière de même hauteur, où seraient situées une salle de conférences et une cuisine de traiteurs. L'ensemble serait surmonté en tous points par un spectaculaire toit en verrière composé de bon nombre de facettes triangulaires, atteignant une hauteur de 15,7 m. Le projet fera l'objet d'une révision de projet conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-282).

Le projet nécessitera une opération cadastrale afin de fusionner les trois terrains des maisons en un seul lot. Le taux d'implantation du projet est de 79,3%, dérogeant au pourcentage maximum de 70%.

Le cadre réglementaire

- Le Règlement 95-039, issu d'un programme de développement, permet une hauteur maximale de 16 mètres (article 6);
- Avec un taux d'implantation de 79,3%, le projet déroge au Règlement d'urbanisme (01-282) dont le taux maximal prescrit est de 70% (article 49).

JUSTIFICATION

Le projet permet de conserver et de mettre en valeur les dernières représentantes de la terrasse Prince Rupert, et plus encore, de leur donner une fonction nouvelle qui les pérenniserait pour les temps à venir. Bien que le projet rassemble trois lots, la programmation chargée des services offerts aux étudiants nécessite une superficie de plancher plus grande que ce que permet la réglementation. Parmi ces besoins, l'aménagement d'un auditorium d'une capacité d'accueil de 120 personnes nécessite une superficie minimale selon le CNB. D'autre part, le pavillon Armstrong, dont la configuration particulière se referme à l'arrière de la maison plus au sud, possède actuellement une sortie vers la ruelle sur le lot de la maison du milieu. Le nouveau bâtiment doit préserver cette sortie et donc offrir un corridor intérieur qui ampute la superficie d'occupation du projet. Enfin, le pavillon Armstrong adjacent au site bénéficie d'un taux d'implantation dérogatoire d'environ 75%. La dérogation demandée n'est pas préjudiciable aux propriétaires riverains. À la séance du 13 juin 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-17

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1196255010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au nombre d'unités de stationnement de petites dimensions d'une construction située au 1670, avenue Lincoln

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment à être construit au 1670, avenue Lincoln, une dérogation relativement au nombre d'unité de stationnement de petites dimensions, et ce, malgré les dispositions de l'article 617.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-12 13:25

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196255010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au nombre d'unités de stationnement de petites dimensions d'une construction située au 1670, avenue Lincoln

CONTENU**CONTEXTE**

Dans la cadre du projet résidentiel comportant une tour de 18 étages, en retrait des façades des maisons victoriennes conservées, une demande de dérogation mineure a été déposée afin que le stationnement intérieur dispose d'une plus grande proportion d'unités de petites dimensions que ce que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ne le permet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240677 - 5 décembre 2018 - Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement à la hauteur minimale d'une construction située au 1664-1682, avenue Lincoln;
DB196255001 - 2019-03-29 - D'approuver, pour l'immeuble situé au 1664-1682, rue Lincoln, la délivrance du permis 3001472569 selon les plans reçus le 5 mars 2019 relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel de 19 étages, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

DESCRIPTION**Le site**

Le site se trouve du côté sud de la rue Lincoln, entre les rues Guy et Saint-Mathieu, dans le Quartier des grands jardins. Situé à proximité du l'université Concordia et du Collège de Montréal, le secteur est marqué par la présence de conciergeries, de tours d'habitation et de maisons en rangées datant du plan de développement de 1842-1889 de John Ostell. Sur le site même se trouvent trois maisons de deux étages, dont la largeur totale des façades fait 27 mètres.

Le projet

Le projet résidentiel, qui comprend la conservation des façades des maisons, offrira 171 studios ainsi que 22 unités de stationnements et 103 supports à vélos répartis sur 2 niveaux en sous-sol. Le stationnement est accessible depuis la ruelle arrière donnant sur la rue Saint-Mathieu.

Pour des raisons de manque d'espace, certaines unités de stationnement ne peuvent pas

avoir les dimensions standards et donc plus de la moitié des unités offertes sont de petites dimensions, c'est-à-dire de 2, 3 m de largeur et 4,6 m de longueur.

Le cadre réglementaire

- Selon l'article 617.1, paragraphe 4° du Règlement d'urbanisme (01-282), les unités de petites dimensions ne doivent pas représenter plus du quart du nombre total des unités d'une aire de stationnement, alors que le projet en offre 55%;
- Une unité de petite dimension doit mesurer au moins 2,30 m de largeur et 4,6 m de longueur (617.1, par. 1°).

JUSTIFICATION

Les unités des stationnements de petites dimensions sont permises par le Règlement d'urbanisme, mais leur nombre en proportion est limité à 25%. Dans le cas du projet, les aires de stationnement sont restreintes par plusieurs contraintes, justifiant une plus grande proportion de petites unités. D'abord, l'aire de plancher des niveaux de stationnement est moindre que l'implantation du projet car ses fondations sont en recul d'environ 0,4 mètres par rapport aux façades des maisons afin de conserver celles-ci en place. Les fondations présentent aussi un dégagement de 0,30 mètre de chaque côté pour respecter les normes sismiques par rapport aux tours adjacentes. À cela s'ajoute le noyau de circulations verticales dont l'emprise ne peut être réduite afin de conserver sa fonction structurale pour contreventer le bâtiment. Ces contraintes d'espaces laissent tout juste le minimum exigé pour la largeur de la voie d'accès de l'aire de stationnement afin d'assurer une circulation sécuritaire des voitures. Par ailleurs, une dérogation à la proportion de petites unités offertes est d'autant plus mineure depuis que le Règlement d'urbanisme n'exige plus de minimum d'unités de stationnement. Enfin, la dérogation demandée n'est pas préjudiciable aux propriétaires riverains.

À la séance du 13 juin 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution
Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-17

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1194206004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant le marquage aux pochoirs sur le trottoir situé sur la rue Berthier entre les rues De la Visitation et Panet afin de sensibiliser les automobilistes à diminuer leur vitesse dans cette zone

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2), l'ordonnance P-12-2 permettant a peinture au pochoir sur le trottoir de la rue Berthier et des deux entrées au Parc Berthier.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-15 09:00

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1194206004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant le marquage aux pochoirs sur le trottoir situé sur la rue Berthier entre les rues De la Visitation et Panet afin de sensibiliser les automobilistes à diminuer leur vitesse dans cette zone

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de permettre une diminution de la vitesse dans le secteur et d'assurer la sécurité des piétons qui y circulent, l'arrondissement de Ville-Marie a autorisé à l'été 2019 la réalisation de fresques à quelques endroits sur le domaine public de la rue Berthier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 240299 - 5 juin 2019 :Édicter une ordonnance concernant le marquage sur le trottoir situé sur le domaine public pour les placottoirs

DESCRIPTION

Le trottoir fait de briques traversant la rue Berthier entre les rues de la Visitation et Panet sera peint de différentes couleurs pour animer le secteur et attirer l'attention des conducteurs qu'ils sont sur un lieu passant. Pour ce qui est des deux entrées donnant accès au Parc Berthier, des pochoirs de petits pas seront peints pour annoncer le passage d'enfants et de parents aux entrées du parc.

Nous croyons que les jeux de couleurs éveilleront les automobilistes et les sensibiliseront à diminuer la vitesse dans cette zone.

JUSTIFICATION

Les pochoirs permet d'obtenir une visibilité accrue sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services d'un artiste pour les travaux de peinture sont assumés par le budget dédié au murales 1184206001.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon OUELLET
Contremaître

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-31

Christian BISSONNETTE
Adjoint au directeur travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1195275004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens unique de la rue Sanguinet entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Ontario pour le mettre en direction Sud

Édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant de façon permanente le sens de la rue Sanguinet entre le boulevard Maisonneuve et la rue Ontario pour le mettre en direction Sud.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-21 08:55

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1195275004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens unique de la rue Sanguinet entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Ontario pour le mettre en direction Sud

CONTENU

CONTEXTE

La rue Sanguinet entre le boulevard Maisonneuve et la rue Ontario change de sens à chaque été pour palier à une problématique de circulation due aux fermetures de rues des festivals et autres activités du quartier latin. Cette modification de sens de rue crée de l'incertitude pour les usagers et de l'incompréhension de la signalisation. Ainsi, pour régler cette problématique, il est recommandé de modifier de façon permanente le sens de rue de la rue Sanguinet entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Ontario et de le mettre à sens unique vers le Sud en tout temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Modifier le sens unique de la rue Sanguinet entre le boulevard Maisonneuve et la rue Ontario pour le mettre en permanence en direction Sud.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du règlement C-4.1, il est possible de déterminer la direction des voies de circulation dans l'arrondissement.

"Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance:

...

3 déterminer les direction des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites;

..."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget

spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'ordonnance;
- Conception et transmission des ordres de travail demandant l'installation des panneaux;
- Installation des dits panneaux par la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à notre règlement sur la circulation et le stationnement R.R.VM., c. C-4.1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BORDELEAU
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Ramy MIKATI
Chef de division

Le : 2019-08-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1195275003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à droite du lundi au vendredi de 6h à 9h à l'intersection des rues De Lorimier et Larivière, à l'approche sud

Édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à droite du lundi au vendredi de 6h à 9h à l'intersection des rues De Lorimier et Larivière, à l'approche sud.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-21 08:55

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195275003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à droite du lundi au vendredi de 6h à 9h à l'intersection des rues De Lorimier et Larivière, à l'approche sud

CONTENU

CONTEXTE

Il a été rapporté qu'un problème de circulation de transit sur la rue Larivière a lieu lors de l'heure de pointe ante-meridien (AM). Sachant que la rue Larivière est une rue locale, il a été demandé d'apaiser la circulation à cet endroit.

Des observations ont démontrées que puisque les véhicules en provenance du Pont Jacques -Cartier ne peuvent pas tourner vers l'Est sur Ontario, ces derniers utilisaient la rue la plus proche, soit la rue Larivière pour pouvoir se diriger vers l'Est. Sachant que le but est de faire transiter les véhicules sur les rues artérielles, l'interdiction de virage à droite en heure de pointe permettra d'apaiser la circulation sur la rue Larivière et d'obliger les véhicules à se diriger vers la rue Sherbrooke.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Interdire le virage à droite du lundi au vendredi, de 6h à 9h à l'intersection des rues De Lorimier et Larivière à l'approche sud (direction Nord vers l'Est).

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du règlement C-4.1, il est possible de déterminer la direction des voies de circulation dans l'arrondissement.

"Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance:

...

3 déterminer les direction des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites;

..."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement. L'arrondissement dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'ordonnance;
- Conception et transmission des ordres de travail demandant l'installation des panneaux;
- Installation des dits panneaux par la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à notre règlement sur la circulation et le stationnement R.R.VM., c. C-4.1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BORDELEAU
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Ramy MIKATI
Chef de division

Le : 2019-08-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DUFRESNE
Directeur travaux publics



Dossier # : 1190607004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur à 8, dans un bâtiment situé au 2018-2020, rue Saint-Denis

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur à 8, dans le bâtiment situé au 2018-2020, rue Saint-Denis, aux conditions suivantes :

- porter une attention particulière au respect de la densité maximale autorisée de 3;
- relocaliser le locataire actuel ou les éventuels locataires au moment de la demande de permis de transformation;
- prévoir un minimum de 4 logements offrant des unités d'au moins deux chambres.

Signé par Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE **Le** 2019-04-25 15:43

Signataire : Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE

Directeur des relations avec les citoyens des communications du greffe et des services administratifs
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1190607004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, un nombre de logements supérieur à 8, dans un bâtiment situé au 2018-2020, rue Saint-Denis

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser un nombre de logements supérieur à 8, dans un bâtiment localisé au 2018-2020, rue Saint-Denis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2007 : permis de transformation à des fins de maison de chambres;

- 2008 - autorisation d'agrandir le bâtiment en hauteur en dérogation à la hauteur, et exigence de reculer l'agrandissement construit sans permis à 2,25 m par rapport à l'alignement de la rue Joly, afin de respecter la densité maximale autorisée de 3.

DESCRIPTION

Le site

Le bâtiment de trois étages se situe sur deux secteurs de zonage. Du côté de la rue Saint-Denis, le zonage est mixte (M8C) et permet l'usage hôtel ainsi qu'un nombre illimité de logements. Du côté de la rue Joly, le zonage est résidentiel (R2) et limité à 8 logements par bâtiment.

L'immeuble nommé « Terrace St-Denis », fait partie d'une série de maisons en rangées de la rue Saint-Denis. Il abrite actuellement une maison de chambres d'une trentaine d'unités, très mal entretenues depuis de nombreuses années. Actuellement, toutes les chambres sont vacantes sauf une, le bâtiment dans son ensemble étant en très mauvais état. Le site se trouve dans le Quartier des spectacles, pôle Quartier latin.

Le projet

Le demandeur souhaite rénover le bâtiment en profondeur et y réaménager 20 logements locatifs abordables. L'espace commercial en rez-de-chaussée de la rue Saint-Denis serait maintenu,

Les logements viseraient des étudiants et des jeunes professionnels attirés par la proximité de l'UQAM et du centre-ville. Le demandeur projette des logements modernes,

ergonomiques et polyvalents avec mobilier adaptable encastré. Le demandeur est averti que le locataire actuel devra être relocalisé.

L'ensemble du bâtiment serait mis aux normes et rénové. La toiture sera refaite et les corniches repeintes.

Le cadre réglementaire

o Dans la catégorie R2 (côté de la rue Joly), un nombre de logements supérieur à 8 peut être autorisé par le biais de la procédure des usages conditionnels en vertu du paragraphe 2 de l'article 136 du Règlement d'urbanisme (01-282);

o Selon l'article 325, les critères d'évaluation pour un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit sont applicables :

1. l'usage proposé doit être compatible avec le milieu environnant;
2. l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant
3. les impacts du projet ne doivent pas porter atteinte à la quiétude du voisinage, notamment sur le plan de la circulation et du stationnement;
4. le projet ne doit pas avoir pour conséquence la réduction de la superficie d'un logement existant.

JUSTIFICATION

Considérant que le projet répond aux critères d'évaluation de l'article 325 :

1. Il est compatible avec le milieu environnant résidentiel;
2. L'apparence extérieure du bâtiment reste la même, favorisant son intégration dans le milieu environnant. La toiture sera refaite et les corniches repeintes et l'ensemble du bâtiment sera rénové et mis aux normes;
3. Le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'impacts négatifs significatifs en termes de circulation ou de stationnement compte tenu d'une part du type d'une partie de la clientèle visée - qui est étudiante - et d'autre part de la proximité des transports en commun;
4. le projet n'a pas pour conséquence de réduire les logements existants, les unités actuelles étant des unités déjà peu spacieuses de maison de chambres;

Le demandeur est averti que le locataire actuel devra être relocalisé.

À sa séance du 11 avril 2019, le CCU a donné un avis favorable à l'unanimité à cette demande aux conditions suivantes :

- porter une attention particulière au respect de la densité maximale autorisée de 3;
- relocaliser le locataire actuel ou les éventuels locataires au moment de la demande de permis de transformation;
- prévoir un minimum de 4 logements offrant des unités d'au moins deux chambres.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à cette demande aux conditions suivantes :

- porter une attention particulière au respect de la densité maximale autorisée de 3;

- relocaliser le locataire actuel ou les éventuels locataires au moment de la demande de permis de transformation;
- prévoir un minimum de 4 logements offrant des unités d'au moins deux chambres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Remise en état et mise aux normes du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un avis et affichage 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement

- Conseil d'arrondissement : 9 avril 2019
- Délivrance du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-25

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1196255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » aux sous-sols du 2051, rue Stanley

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « parc de stationnement public intérieur » aux sous-sols du 2051, rue Stanley, aux conditions suivantes:

- a) Prévoir 17 unités de stationnement pour vélos supplémentaires au rez-de-chaussée ou au 1er sous-sol, afin de tendre vers le respect des orientations de la réglementation concernant le ratio d'unités par logements;
- b) Prévoir 5 unités de stationnement destinées à l'auto-partage;
- c) Aménager des bandes au sol afin d'assurer une circulation sécuritaire pour les piétons et cyclistes.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-21 14:48

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196255012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » aux sous-sols du 2051, rue Stanley

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin de permettre l'aménagement d'un stationnement public intérieur de 56 unités dans le bâtiment situé au 2051, rue Stanley.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 240049 - 8 février 2010 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition des bâtiments portant les numéros 2055 à 2067, rue Stanley et la construction sur le même emplacement d'un édifice résidentiel de 21 étages (Tour Triomphe);

CA14 240263 - 7 mai 2014 - Adopter une résolution modifiant la résolution CA10-240049 autorisant la construction d'un projet résidentiel de 21 étages sur la rue Stanley (Tour Triomphe), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

DESCRIPTION

Le site

Le bâtiment Stanbrooke, dont la construction a été complétée tout récemment, est situé dans le centre des affaires, sur le côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke. L'immeuble de 21 étages abrite 178 logements et trois locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Un espace de stationnement intérieur de 57 places sur trois niveaux est accessible par un monte-charge depuis la ruelle bordant la façade latérale nord. L'espace comporte également des supports à vélos et de rangement destinés aux résidents. Plusieurs parcs de stationnement publics se trouvent à proximité du site, notamment celui de la Maison Alcan, en face du site.

Le projet

Lors de sa conception, le bâtiment prévoyait 56 unités de stationnement pour les résidents. À ce jour, seule une poignée d'unités sont louées par les résidents du Stanbrooke. Le demandeur souhaite donc aménager un parc de stationnement public pour l'ensemble des niveaux souterrains afin de rentabiliser l'espace sous-utilisé. Le site qui sera géré par Indigo offrira des abonnements mensuels payables en ligne. La clientèle aura accès aux ascenseurs et aux escaliers d'issue, mais l'accès leur sera limité au lobby seulement. Un feu de

circulation et une borne d'accès seront installés à l'entrée de garage, ainsi que deux enseignes. Les 48 supports à vélos et les espaces de rangements destinés aux locataires seront conservés aux mêmes endroits.

Le cadre réglementaire

- Selon le Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282), l'usage « parc de stationnement public intérieur » est un usage conditionnel associé à la catégorie M.7 (paragraphe 3^o de l'article 232);
- Une demande d'usage conditionnel pour ce type d'usage doit répondre à certains critères évaluant la compatibilité et la complémentarité avec le milieu environnant (article 321).

JUSTIFICATION

Le projet de stationnement est compatible avec le milieu du fait qu'il se situe sur une rue où sont permis les commerces et services de moyenne intensité, et où d'autres parcs de stationnement sont opérés. D'ailleurs, l'offre pour ce type d'usage est bien présente dans le secteur, avec entre autres 5 parcs de stationnements aux alentours de la rue Stanley, entre Sherbrooke et l'avenue des Canadiens-de-Montréal. Une desserte en transport en commun est aussi bien présente avec la station de métro Peel à proximité. Toutefois, le projet de réaménagement de la rue Peel entraînera la suppression de 2 bandes de stationnement sur rue, ce qui représente environ 140 unités depuis la rue Sherbrooke jusqu'à la limite sud de l'arrondissement.

L'aménagement de miroirs d'angle et le dégagement des accès aux espaces de rangement et de vélos contribuent à assurer la sécurité des utilisateurs. Des bandes seront aussi aménagées au sol afin de délimiter un corridor destiné aux piétons et cyclistes se rendant à ces espaces. La clientèle du stationnement public n'aurait pas accès aux étages résidentiels puisque l'ascenseur est muni d'un système permettant aux détenteurs de passes seulement, en l'occurrence les résidents, d'avoir accès à ces niveaux.

Le projet ne prévoit pas de travaux extérieurs mis à part l'installation d'enseignes, d'une borne d'accès et d'un feu de circulation du côté de la ruelle.

À la séance du 4 juillet 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions. Ces dernières ont été répondues adéquatement avec la modification des plans soumis par le demandeur.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande, aux conditions suivantes:

- **Prévoir 17 unités de stationnement pour vélos supplémentaires au rez-de-chaussée ou au 1er sous-sol, afin de tendre vers le respect des orientations de la réglementation concernant le ratio d'unités par logements;**
- **Prévoir 5 unités de stationnement pour l'auto-partage;**
- **Aménager des bandes au sol afin d'assurer une circulation sécuritaire pour les piétons et cyclistes.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ramy MIKATI, Ville-Marie
Daniel Hieu DOAN, Ville-Marie

Lecture :

Ramy MIKATI, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-08

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1192701058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance P-1, o. 541 afin d'autoriser, à l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est », entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, la circulation des vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque.

D'édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance P-1, o. 541 afin d'autoriser, à l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est », entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, la circulation des vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-28 15:30

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192701058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance P-1, o. 541 afin d'autoriser, à l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est », entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, la circulation des vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite autoriser, à l'occasion de l'événement « Piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est », entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, la livraison en vélos-cargos à assistance électrique et en vélos à assistance électrique avec remorque. Les vélos-cargos qui seront testés ne disposent pas tous d'une fonction permettant de les pousser à pieds. Ceux-ci ne peuvent donc pas être déplacés autrement qu'en pédalant. Afin de favoriser un possible déploiement à grande échelle des vélos-cargos l'arrondissement souhaite expérimenter la cohabitation entre ces vélos en opération dans une zone piétonne.

Toutefois, l'article 1 de l'ordonnance P-1, o. 541 mentionne que les interdictions visées à l'article 1.3 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) s'appliquent. L'article 1.3 dudit Règlement P-1 stipule que "nul ne peut, sur une place publique visée par une ordonnance, circuler en patins, à bicyclette ou au moyen d'une planche à roulettes ou d'un véhicule-jouet

Dans ce contexte, une modification à l'ordonnance mentionnée ci-haut est requise afin de permettre la circulation en vélo sur une place publique visée par une ordonnance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA19 240128 : Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du vendredi 26 avril 2019 au jeudi 26 septembre 2019, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Amherst et édicter les ordonnances.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance P-1, o. 541 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du jeudi 2 mai au jeudi 26 septembre 2019, entre 8 h et 23 h du dimanche au mercredi, et de 8h00 à 03h00 les jeudis, vendredis et samedis ainsi que

les dimanches 19 mai, 23 juin, 30 juin, 11 août, 18 août, 1^{er} septembre et les mercredis de Feux d'artifices (10 et 17 juillet/31 juillet et 7 août 2019); et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées

DESCRIPTION

Cette ordonnance vise à modifier l'ordonnance P-1, o. 541 par l'ajout, à la suite de deuxième alinéa de l'article 2, des alinéas suivants :

« Malgré le premier alinéa, la circulation des vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque est autorisée selon les dates et horaires suivants :

- le 2 au 8 septembre 2019 de 7h00 à 11h30, et ce, uniquement dans le sens de circulation vers l'est;

- le 9 au 15 septembre 2019 de 7h à 11h30 et de 13h30 à 15h30, et ce, et ce, uniquement dans le sens de circulation vers l'est;

- le 16 au 22 septembre 2019 7h à 15h30, et ce, dans les deux sens de circulation;

- le 23 au 29 septembre de 7h à 23h, et ce, dans les deux sens de circulation.

Malgré l'autorisation mentionnée au troisième alinéa, il est interdit :

1^o de circuler à une vitesse excédant 5 km/h ;

2^o de nuire à la circulation des piétons;

3^o de circuler ou de se stationner sur les trottoirs;

Les vélos-cargos à assistance électrique et les vélos à assistance électrique avec remorque doivent être munis d'un avertisseur sonore ».

JUSTIFICATION

Cette modification permettra la mise en place du projet pilote concernant la livraison en vélos-cargos à assistance électrique et en vélos à assistance électrique avec remorque dans le cadre d'une piétonnisation.

Les vélos-cargos porteront une mention relative au projet expérimental et renverrons vers une page Internet disposant d'un formulaire de commentaire;

Un sondage d'une dizaine de passants sera effectué pour chaque semaine;

Les acteurs disposant d'outils de suivi des parcours et vitesses des livreurs devront partager ces données pour démontrer la propension des livreurs à respecter la limite;

Un canal privilégié avec le SPVM permettra à ce dernier de contacter directement l'équipe projet qui disposera aussi d'un canal direct vers les acteurs partenaires du projet d'expérimentation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel Hieu DOAN, Ville-Marie
Denis COLLERETTE, Service du développement économique
Agathe BESSE-BERGIER, Ville-Marie

Lecture :

Denis COLLERETTE, 15 août 2019
Daniel Hieu DOAN, 15 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2019-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs



Dossier # : 1197199005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-29 08:31

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197199005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes

CONTENU

CONTEXTE

De pair avec la Direction des travaux publics, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité souhaite limiter les nuisance générées par les souffleurs ou aspirateurs à feuilles en intégrant des dispositions appropriées au Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) ainsi qu'à corriger certaines dispositions ou amendes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 240692 - 5 décembre 2018 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'interdire, par ordonnance, l'usage d'une substance fumée ou vapotée lors de certains événements - Adoption (1185237069).

CA17 240264 - 9 mai 2017 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), le Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., c. C-4.1) et le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) – Adoption (1172701027).

CM16 0985 - 22 août 2016 - Adoption - Règlement sur les services de collecte (1166717001).

CA14 240348 - 10 juin 2014 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de modifier la terminologie et les paramètres relatifs à l'entreposage provisoire des déchets – Adoption (1146347017).

CA12 240180 - 3 avril 2012 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté afin de permettre au propriétaire ou son représentant de procéder à l'autorisation d'enlèvement de graffiti par le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie – Adoption (1124206003).

CA11 240749 - 12 décembre 2011 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté afin de permettre, par ordonnance, pour une durée déterminée et dans le cadre d'un événement particulier, de déroger au premier alinéa de l'article 45 – Adoption (1110856015).

CA10 240600 - 8 novembre 2010 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté afin d'ajouter l'article 65.1 interdisant les collectes à un moment fixé par ordonnance – adoption (1105237007).

CA10 240533 - 12 octobre 2010 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté par l'ajout, à l'article 47, des mots « ou un avis de courtoisie émis par un membre du Service de police de la Ville de Montréal » - adoption (1105237006).

CA10 240322 - 16 juin 2010 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté, et édicter une ordonnance remplaçant l'ordonnance 3 – adoption (1105237004).

CA08 240766 - 4 novembre 2008 - Abattage d'arbres et enseignes - certificat d'autorisation - urbanisme - règlement - modification – adoption (1084400074).

CA07 24 0230 - 1er mai 2007 - Civisme, respect et propreté - règlement – adoption (1071071001).

DESCRIPTION

En l'essence, le projet de règlement vise à régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles par :

- l'ajout d'une définition pour ce type d'appareils;
- la prohibition des appareils comportant un moteur à deux temps à essence;
- l'interdiction d'utiliser ces appareils à certaines heures ou certains jours (disposition harmonisée à celle déjà prévue au Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102));

De plus, il permet de procéder à des corrections de nature technique comportant principalement :

- la révision et l'harmonisation du libellé de certaines définitions sans changement de sens, l'introduction d'une définition de « règlement d'urbanisme » pour alléger le texte général et la suppression de définitions superflues suivant divers changements précédents;
- la correction des noms ou numéros de règlements ou de lois ainsi que du nom de la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, devenue depuis la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité;
- l'ajustement du libellé de certains articles suivant l'abrogation des annexes B et C et auxquels ils continuent de se référer;

Finalement, celui-ci prévoit la révision de certaines amendes pour rehausser légèrement celles applicables aux personnes morales (dispositions coordonnées à celles prévues par le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) de l'arrondissement du Sud-Ouest).

JUSTIFICATION

Dans l'ensemble, les modifications proposées sont cohérentes avec le règlement existant et l'encadrement des souffleurs ou aspirateurs à feuilles permettra de limiter toutes nuisances pouvant générées par leur utilisation.

La présente démarche s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de Ville-Marie d'assurer la mise à jour régulière de la réglementation applicable à son territoire, de manière à

refléter les enjeux et besoins évolutifs du cadre urbain et de la qualité de vie de ses résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement;
Conseil d'arrondissement - Adoption du règlement;
Avis public annonçant l'entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN

ENDOSSÉ PAR

Sylvain VILLENEUVE

Le : 2019-08-28

Conseiller en aménagement

Directeur

**Dossier # : 1198214002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 7e partie, B)

Il est recommandé:
d'édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 7e partie, B), soit:

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. xx permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons , selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. xx permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-29 15:35

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198214002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 7e partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un 7e dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019. Pour les dérogations, voici les règlements concernés :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), article 560.
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public (R.R.V.M., P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, permettant la peinture sur la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 240298 - 3 juillet pour les mêmes demandes
 CA19 240298 - 5 juin pour les mêmes demandes
 CA19 240236 -7 mai pour les mêmes demandes
 CA19 240183 - 9 avril 2019 pour les mêmes demandes
 CA19 240113 - 12 mars 2019 pour les mêmes demandes
 CA19 240051- 12 février 2019 pour les mêmes demandes

DESCRIPTION

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique ou de développement social.

Événements	Organismes	Dates	Lieux
Juri Course	Juri Course	Samedi, 7 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Ashura Procession	Shiane Haidery Islamic Association Inc.	Dimanche 8 septembre 2019	Place du Canada Square Cabot (rue De La Cathédrale,

Midi musical OM	Orchestre Métropolitain	Lundi 16 septembre 2019	Metcalfe, boul. de Maisonneuve, rue Lambert-Closse) Ville-Marie
Run for Outreach	Faculté dentaire de McGill	Samedi, 21 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Journée des Arbres TD	Centre de la montagne	Dimanche, 22 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
La marche pour les mélanomes	Melanoma Network of Canada	Dimanche, 22 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Cinéparc Communauto	Maison durable	24-sept-19	rue Sainte-Catherine
Faculty of education Run for Indigenous education awareness	Faculté de l'enseignement de McGill	Vendredi, 27 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Roulons pour vaincre le diabète	Fondation Roulons pour le diabète juvénile	Jeudi 26 septembre soirée et vendredi 27 septembre 2019 Montage (25 au 26 pm) Démontage (27-28)	Place du Canada
Course SMUSH run	Groupe d'entraide de la sclérose en plaques de la banlieue ouest	Dimanche 29 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Distinguished Gentleman's Ride	The Northern Gents Foundation	Dimanche 29 septembre 2019	MHM, Ville-Marie, Parc du mont Royal ...
Montréal XP (modification d'heures)	Expérience Centre-Ville	1er octobre au 31 décembre	Voie de stationnement sur Sainte-Catherine, entre Guy et Mackay
Marche Centraide	Centraide du Grand Montréal	Mercredi 2 octobre 2019	Ville-Marie (Place du Canada, boul. René-Lévesque, Bleury, Ste-Catherine, Place des festivals)
Cross-Country CIMF	Collège international Marie-de-France	Vendredi, 4 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Défi chaîne de vie	Chaîne de vie	Samedi, 5 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Cross Country Run - High school et Elementary	Greater Montreal Athletic Association	Jeudi, 10 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Gendarme de fer	Fondation des étoiles	12 et 13 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Arbaeen Procession	Shiane Haidery Islamic Association Inc.	Dimanche 13 octobre 2019	Place du Canada Square Cabot (rue De La Cathédrale, Metcalfe, boul. de Maisonneuve, rue Lambert-Closse)
Marathon du Mont-Royal MEC X SNAP Québec	SNAP Québec	Samedi 26 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
La course du Père-Noël	L'Armée du Salut	Samedi 7 décembre 2019	Parc du Mont-Royal

La course résolution	Fondation du cancer des Cedres	Lundi, 30 décembre 2019	Parc du Mont-Royal
Basketball 3x3	Basketball Montréal	6 au 8 septembre 2019	Stationnement des employés de Molson
Grand Prix Cycliste de Montréal	Grand Prix Cycliste Québec Montréal	14 et 15-septembre-2019	Ville-Marie
Marathon de Montréal	MIM2042	21 au 22 sept 2019	Plusieurs arrondissements
Carnaval des couleurs	Fondation BBCM	10 au 14 oct 2019	Ville-Marie
Marche du GDPL	Grand Défi Pierre Lavoie	20 oct. 2019	Ville-Marie

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures ; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel). Ils encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de développement qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. : Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-André VOLCY, Ville-Marie
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie
Gina TREMBLAY, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Pierre-André VOLCY, 28 août 2019
Stéphanie TURCOTTE, 26 août 2019
Alain DUFRESNE, 26 août 2019
Gina TREMBLAY, 26 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine COUPAL-SCHMIDT
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements



(1)

Dossier # : 1194869009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée (sous-sol 1) du complexe immobilier situé au 735, rue William (21e arrondissement)

Autoriser, l'usage « parc de stationnement public intérieur » au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée (sous-sol 1) du complexe immobilier situé au 735, rue William, et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels, au paragraphe 3^o de l'article 232 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) aux conditions suivantes:

- Équiper d'une borne de recharge pour véhicule électrique un minimum de 1 unité de stationnement pour véhicule automobile pour chaque tranche de 20 unités dédiées à l'exploitation de l'usage « parc de stationnement public intérieur »;
- Réserver aux véhicules en libre-service ou en autopartage un minimum de 1 unité de stationnement pour véhicule automobile pour chaque tranche de 10 unités dédiées à l'exploitation de l'usage « parc de stationnement public intérieur ».

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-29 15:34**Signataire :**

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194869009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « parc de stationnement public intérieur » au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée (sous-sol 1) du complexe immobilier situé au 735, rue William (21 ^e arrondissement)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin de permettre l'aménagement et l'occupation d'un stationnement public intérieur de 60 unités dans le bâtiment situé au 735, rue William.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240533 - 5 septembre 2012 – Adopter une résolution autorisant l'aménagement d'un complexe mixte sur le lot vacant numéro 1 179 802 entre les rues Saint-Paul, Saint-Henri et William, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble / Le site du Petit Séminaire.

CA18 240192 – 10 avril 2018 – Adopter une résolution autorisant une dérogation relativement au nombre d'unités de chargement à fournir pour le bâtiment autorisé par la résolution CA12 240533 entre les rues Saint-Paul Ouest, Saint-Henri et William (738, rue Saint-Paul Ouest), en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

DESCRIPTION

Le site

Le complexe mixte du 21^e arrondissement, dont la construction prendra fin d'ici l'automne 2019 compte 6 phases de construction. Le bâtiment est implanté dans le faubourg des Récollets coincé entre le Vieux-Montréal et l'arrondissement du Sud Ouest. Le stationnement souterrain compte 3 sous-sols et compte 582 unités de stationnement.

Le bâtiment est situé dans un secteur mixte M.7C (commerces et services de moyenne intensité).

Le projet

Le demandeur souhaite aménager un parc de stationnement public intérieur de 60 unités de stationnement, au premier sous-sol. Le stationnement se trouvant au sous-sol 1, comporte au total, 172 places dont 112 demeurerait accessible par les résidents de l'immeuble. Parmi les 60 unités commerciales, 12 d'entre-elles seraient destinées à des véhicules électriques et 2 autres seraient aménagées pour les personnes à mobilité réduite.

L'accès véhiculaire et piéton est accessible par l'entrée située au 735, rue William où un escalier et un ascenseur sont déjà aménagés.

À ce jour, toutes les places sont délimitées, tracées et lignées. Les places résidentielles comportent des affiches « réservé », les places pour véhicules électriques comportent des affiches « véhicules électriques » et les places pour personnes à mobilité réduite comportent un marquage au sol.

Le cadre réglementaire

- Selon le 3^e paragraphe de l'article 232, dans un secteur de la catégorie M.7C, l'usage « parc de stationnement public intérieur » est un usage conditionnel associé à la catégorie M.7;
- Selon l'article 321, une demande d'usage conditionnel pour ce type d'usage doit répondre à certains critères évaluant la compatibilité et la complémentarité avec le milieu environnant.

JUSTIFICATION

L'aménagement d'un parc de stationnement public intérieur est compatible avec le secteur environnant vu la vitalité commerciale que présente la série de commerces en bordure de la rue William, la proximité avec le quartier multimédia où on y trouve un bon nombre de travailleurs ainsi que la proximité du Vieux-Montréal, l'un des endroits où les nombreux touristes se rendent tout au long de l'année.

L'entrée du stationnement, déjà existant, est située en bordure de la rue William, plus précisément dans la phase 2 du projet face à la rue Prince ce qui permet aux utilisateurs du stationnement, à la sortie, de se diriger vers le sud via la rue Prince ou de se diriger vers l'ouest pour atteindre l'autoroute Bonaventure.

Le projet du 21^e arrondissement a tout d'abord permis l'élimination d'un stationnement de surface qui comptait à l'époque plusieurs unités de stationnement ouvert au public, mais également, l'ajout de 837 nouveaux logements via le projet du 21^e arrondissement et que l'arrivée de ces nouveaux résidents a participé à l'augmentation de l'achalandage des stationnements sur rue, qui était déjà très sollicité avant la nouvelle construction.

Les 60 unités de stationnements sont déjà construites et proviennent des cases excédentaires offertes aux copropriétaires qui n'ont pas trouvé preneur. De plus, l'absence de minimum d'unité de stationnement n'étant plus requise, il se pourrait que d'autres unités de stationnement soient éventuellement versées dans le parc de stationnement public intérieur au lieu d'être vendues à un copropriétaire.

Au niveau des opérations, deux barrières automatiques (entrée et sortie) sont en places et l'accès est doté d'un lecteur de carte de crédit ainsi que d'un lecteur de carte pour les résidents abonnés. En matière de sécurité, il y a la présence de 4 caméras de surveillance ainsi que d'un système d'intercom qui permet aux clients de communiquer avec une centrale 24/7.

Des demandes d'enseigne seront déposées ultérieurement afin d'installer une enseigne en saillie à l'entrée du stationnement.

La Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à condition de respecter un minimum de 1 unité de stationnement sur 20 qui doit être équipé pour la recharge d'un véhicule électrique.

Lors de la séance du 8 août 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis un avis favorable aux conditions suivantes:

- Équiper d'une borne de recharge pour véhicule électrique un minimum de 1 unité de stationnement pour véhicule automobile pour chaque tranche de 20 unités dédiées à l'exploitation de l'usage « parc de stationnement public intérieur »;
- Réserver aux véhicules en libre-service ou en autopartage un minimum de 1 unité de stationnement pour véhicule automobile pour chaque tranche de 10 unités dédiées à l'exploitation de l'usage « parc de stationnement public intérieur ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public et affichage 15 jours avant le conseil d'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Affichage 15 jours avant le conseil d'arrondissement

- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution
- Émission du permis de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BEAULIEU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-28

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1196220001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la réalisation d'une projection sur l'édifice de la Place Dupuis situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est dans le cadre des célébrations internationales des 80 ans de Batman

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 229, permettant une projection publicitaire sur l'édifice de la Place Dupuis le 21 septembre 2019 et ce, aux conditions prévues.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 09:15

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196220001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant la réalisation d'une projection sur l'édifice de la Place Dupuis situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est dans le cadre des célébrations internationales des 80 ans de Batman

CONTENU

CONTEXTE

DC Comics, dont la franchise est détenue par Warner Bros., célèbre cette année, les 80 ans de Batman, super-héros de renom, dont le «Bat-Signal» est le symbole. Plusieurs villes ont été sélectionnées par DC Comics afin de réaliser une campagne internationale incluant plusieurs activités, dont la projection du « Bat-Signal» le 21 septembre prochain. La Direction du Studio de Montréal a obtenu l'approbation de DC Comics d'ajouter Montréal à la liste des villes participantes qui compte, entre autres, Paris, Londres, Tokyo, Sydney, Mexico, Los Angeles, New York et Toronto.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La projection aura lieu le 21 septembre 2019 de 20 h à minuit. Le «Bat-Signal» sera projeté sur la façade ouest du bâtiment situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est à partir du toit du Pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Le prestataire de service sélectionné pour le projecteur est l'entreprise locale Zed Axiz Projections Inc.

Paramètre réglementaire

L'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser une projection artistique ou publicitaire sur un mur aveugle ou sur des portions de murs à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation.

JUSTIFICATION

D'une part, cette projection éphémère permettra à la Ville de Montréal d'intégrer un projet global aux côtés de plusieurs grandes villes à travers le monde et, d'autre part, elle suscitera la curiosité du public sur les réalisations de Warner Bros.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Édiction de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement.
Publication de l'avis - Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Stéphanie TURCOTTE
Chef de division permis et inspections

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1198398001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » pour le bâtiment existant au 1448, rue Beaudry et le bâtiment projeté au 1450, rue Beaudry

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 2° de l'article 136 de ce règlement, l'usage « un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » pour le bâtiment existant au 1448, rue Beaudry et le bâtiment projeté au 1450, rue Beaudry;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- Le passage piéton donnant accès à la cour arrière du 1450, rue Beaudry ne doit pas se situer sous le niveau de la rue;
- La ou les fenêtres bordant le passage piéton devraient être traitées différemment des autres ouvertures, comme c'est le cas pour les passages piétons qu'on retrouve dans le secteur;
- La proportion des ouvertures en façade avant du 1450, rue Beaudry devrait être revue afin d'accentuer la verticalité de ces dernières. :

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 09:16

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198398001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » pour le bâtiment existant au 1448, rue Beaudry et le bâtiment projeté au 1450, rue Beaudry

CONTENU

CONTEXTE

Le site visé est localisé au 1448-1450 de la rue Beaudry. Une demande d'approbation d'un usage conditionnel a été déposée pour permettre la transformation d'un bâtiment commercial existant en 9 unités d'habitation locative et la construction d'un nouveau bâtiment de 11 unités d'habitation en copropriété. Le propriétaire, Groupe ECG, a récemment construit un immeuble d'habitation en copropriété à quelques pas du projet visé par la demande d'usage conditionnel (1250, boulevard Maisonneuve Est).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'immeuble actuel comporte un rez-de-chaussée surmonté de 2 étages. Il a été construit en 1991. Son architecture, sobre, propose un bâtiment recouvert de briques d'argiles beiges, et ce, sur toutes les façades de l'immeuble. Des fenêtres coulissantes sont présentes sur toutes les façades. L'immeuble accueillait, jusqu'à tout récemment, une population itinérante pour des nuitées, des repas étaient également fournis aux occupants temporaires. Les services de la Mission Bon Accueil ont été regroupés au refuge d'urgence Macaulay (Sud -Ouest). Près de la moitié du lot à l'étude sert actuellement d'aire de stationnement. L'immeuble se situe dans un secteur résidentiel où la majorité des bâtiments sont de type plex datant de la première moitié du 20^e siècle. Ces constructions ont été érigées, à l'époque, pour les besoins d'une clientèle ouvrière. La forme urbaine du secteur suit un plan quadrillé typique de la trame viaire montréalaise élaboré dès le 19^e siècle, soit une disposition perpendiculaire des principaux axes de déplacement.

La rue Sainte-Catherine Est et le métro Beaudry se trouvent à moins de 100 mètres de l'emplacement à l'étude et près d'un secteur animé comportant une panoplie de commerces et d'activités urbaines.

Le projet

Le projet se divise en 3 étapes:

1- Le promoteur propose, dans un premier temps, de scinder le lot 1 566 537 du cadastre du Québec en deux lots de superficie similaire.

2- Le bâtiment existant sera transformé. Ainsi, 9 unités d'habitation locatives d'une chambre chacune seront aménagées dans ce bâtiment. Afin de respecter l'implantation au sol maximal de 70 % du terrain, l'arrière du bâtiment sera amputé d'une superficie de 115,72 m². Ce dégagement sera végétalisé afin d'offrir un espace de verdure aux locataires.

Architecture:

La brique de l'ensemble de la façade de l'immeuble ainsi que de la portion visible du mur à la ligne de lot sera recouvert par une brique beige (modèle Benton de la compagnie Brampton en format modulaire métrique). On retrouvera un bandeau réalisé avec des briques en projection entre le rez-de-chaussée et l'étage ainsi qu'un couronnement en brique en soldat. Sept ouvertures seront agrandies afin d'intégrer des porte-patios ainsi que des Juliettes. Finalement, une terrasse au toit, accessible par un escalier extérieur, est proposée.

3- L'actuelle aire de stationnement sera, une fois l'opération cadastrale réalisée, un lot distinct sur lequel il est proposé de construire un bâtiment en copropriété comportant 11 unités résidentielles réparties comme suit:

- 4 unités de type «loft»;
- 2 unités comportant chacune une chambre;
- 4 unités comportant chacune deux chambres;
- 1 unité comportant trois chambres.

Architecture:

Le nouveau bâtiment de 3 étages sera surmonté d'une construction hors toit et sera aligné avec l'immeuble voisin situé au Nord. La façade sera recouverte d'une brique rougeâtre (modèle Valencia de la compagnie Brampton en format modulaire métrique) et on y retrouvera 6 balcons en saillie surplombant la cour avant du bâtiment. Outre les porte patios donnant accès aux balcons, des fenêtres battantes aux proportions carrées sont proposées. La construction hors toit, dont le recul par rapport à la façade est de 2,95 m, sera recouverte de revêtement métallique à joints pincés de couleur rouge foncé.

Finalement, un passage piéton, situé en demi sous-sol, servira comme accès à l'issue pour les 2 immeubles. Son accès sera sécurisé par une grille métallique et un escalier sera dissimulé à l'intérieur du passage.

JUSTIFICATION

Analyse:

Considérant que :

- Le projet s'inscrit dans un secteur résidentiel;
- Le changement d'usage du 1448, rue Beaudry, soit de commercial à résidentiel, ainsi que l'implantation de nouveaux logements sur cette rue s'intègrent bien au milieu urbain majoritairement résidentiel. Il est souhaitable de consolider ainsi la vocation résidentielle actuellement présente sur la rue Beaudry à cette hauteur;
- Le projet accroît le nombre de logements dans un quartier en pleine effervescence;

- Le passage piéton prévu sous le niveau de la rue est peu intégré au tissu urbain environnant et soulève des enjeux de sécurité urbaine;
- Les ouvertures du nouveau bâtiment devraient avoir des proportions plus verticales, tel que favorisé pour les nouvelles constructions situées dans l'unité de paysage Sainte-Marie-Saint-Jacques;
- Le **comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis un avis favorable** à cette demande d'usage conditionnelle, et ce, en reprenant à l'identique les conditions proposées par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.

En conséquence, **la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner un avis favorable** à la demande d'autorisation de l'usage conditionnel « un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit » pour les bâtiments sis au 1448 et 1450, rue Beaudry aux conditions suivantes :

- Le passage piéton donnant accès à la cour arrière du 1550, rue Beaudry ne doit pas se situer sous le niveau de la rue;
- La ou les fenêtres bordant le passage piéton devraient être traitées différemment des autres ouvertures, comme c'est le cas pour les passages piétons qu'on retrouve dans le secteur;
- La proportion des ouvertures en façade avant du 1550, rue Beaudry devrait être revue afin d'accentuer la verticalité de ces dernières.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le Conseil d'arrondissement
Adoption par le Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel FERLAND
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur de l'aménagement urbain et de la
mobilité



(1)

Dossier # : 1190607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et abroger la résolution CA12 240383 - Habitations Le Moyne/Saint-Paul

1) D'adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Habitations Le Moyne/Saint-Paul, en dérogation aux articles 10 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) La construction doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 33 et 35 à 48 inclusivement, dessinés par les architectes Saucier + Perrote et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 août 2019.
- b) Un plan d'aménagement paysager détaillé de la cour intérieure et des toits montrant notamment le type de plantes choisies doit être déposé lors de la demande de permis.
- c) Les aménagements paysagers doivent être soignés, leur entretien doit être prévu et les espèces végétales devront être remplacées au besoin.
- d) Au moins 35 unités doivent comprendre 2 chambres à coucher et 4 unités 3 chambres à coucher.
- e) La délivrance du permis de construction doit être soumise à la procédure de révision du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, le critère additionnel suivant s'applique :
 - l'éclairage nocturne prévu aux plans doit être discret afin de ne pas engendrer de pollution lumineuse.

3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

4) D'abroger la résolution CA12240383 « autorisant la construction d'un bâtiment de 12 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Habitations Saint-Paul) - 1er projet de résolution » (dossier 1124400032);

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 11:27

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190607008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et abroger la résolution CA12 240383 - Habitations Le Moyne/Saint-Paul

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée à l'arrondissement aux fins d'un projet résidentiel de 13 étages, sur un terrain vacant situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

o 12 juin 2012, CA12 240383, 1^{er} projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 12 étages (39,3/40,8 m) à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal.

DESCRIPTION

Le projet est prévu sur un emplacement vacant, traversant et exigu, servant actuellement de stationnement. Il s'agit d'un projet résidentiel donnant sur la rue Saint-Paul et sur la rue Lemoyne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 2 volumes bâtis résidentiels de 13 étages + mezzanine, reliées par une coursive vitrée côté ouest du projet, avec accès par la rue le Moyne;
- Hauteur hors tout de 42,3 m sur LeMoyne et 43,8 m sur Saint-Paul ;
- Densité : 8,99;
- 89 unités d'habitation (dont 35 avec 2 chambres et 4 avec 3 chambres) et 2 commerces sur St-Paul, de part et d'autre de l'accès garage;
- 1 salle commune et 1 salle d'exercice au niveau 2;
- 46 cases de stationnement avec accès par les rues Saint-Paul et Le Moyne ;
- 32 supports à vélos.

Cadre réglementaire

Le zonage permet des usages mixtes résidentiel et commercial (M.7C), des hauteurs de 16m à 23m, une densité maximale de 6, un taux d'implantation de 100 %, un mode d'implantation contigu. Le projet se situe dans le Site patrimonial déclaré du Vieux Montréal.

Déroptions

- o Le projet déroge principalement à la hauteur et à la densité maximales avec 40 m au lieu de 20 m et 8,99 au lieu de 6;
- o Il est conforme au Plan d'urbanisme (hauteurs max 45 m, densité 9, affectations mixtes).

JUSTIFICATION

Considérant les éléments suivants :

- Viabilisation et développement : le projet permet de viabiliser un terrain vacant depuis plusieurs décennies, aux dimensions réduites. À l'exception du rez-de-chaussée, il reprend la vocation résidentielle des bâtiments avoisinant du côté est sur les rues Saint-Paul et le Moyne;
 - Hauteur et volume : avec 39,3 m et 40,8 m sur rue, le projet s'arrime à la tête d'îlot de la rue McGill, artère qui présente des têtes d'îlots profondes, des rues de la Commune à Saint-Jacques (Édifices des Douanes, Édifice Canadian Express/Hôtel Saint-Paul, Tours Saint-Jacques); La hauteur proposée est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme (45 m);
 - Cour intérieure : l'exiguïté du terrain et la contiguïté des bâtiments ne permettent pas d'espaces extérieurs sur rue. La cour intérieure propose un espace extérieur suffisamment aéré avec unités locatives de part et d'autre et sera paysagée avec des plantes en bacs et des plantes grimpantes sur le mur nord;
 - Traitement architectural : 1) reprend la composition tripartite des bâtiments industriels du secteur historique; 2) utilise une modulation et des jeux de façades en fonction des éléments architecturaux des bâtiments voisins; 3) amène animation et épaisseur à la façade; 4) met en valeur les éléments architecturaux des bâtiments adjacents en dégagant corniches et arêtes; 5) anime les r-d-c, malgré 2 entrées de garage, avec le lobby sur le Moyne et 2 commerces sur Saint-Paul;
 - Étude de circulation : l'étude démontre que les déplacements supplémentaires attendus n'auront pas d'impact significatif sur la fluidité de la circulation dans le secteur;
 - Un avis préliminaire favorable a été formulé par le ministère des Communications et de la Culture (Loi sur le patrimoine culturel);
 - Le projet devra être soumis à la révision prévue au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
 - À la séance du 13 juin 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet aux conditions suivantes ;
 - déposer un plan d'aménagement paysager de la cour intérieure;
 - déposer un plan révisé des toits comportant des zones de végétation;
 - déposer un plan d'éclairage des façades;
 - bonifier le nombre d'unités de stationnement pour les vélos et rapprocher l'aire de stationnement intérieure de l'entrée du rez-de-chaussée.
- Par ailleurs, compte tenu de la proximité d'une station de métro, les membres du comité soulignent que le projet pourrait ne comporter qu'un seul accès véhiculaire.

La presque totalité de ces conditions ont été remplies. Le plan d'aménagement paysager indique des plantations au niveau 2 (cour intérieure) avec des plantes en bacs et des plantes grimpantes sur le mur nord, ainsi qu'au niveau mezzanine (toit) avec des plantes en bacs. Un plan d'éclairage nocturne des façades est prévu avec des faisceaux lumineux discrets, rasant un pilastre et dirigés vers le haut du bâtiment,

indiqués en pages 44 et 45 et illustrés en page 48 des plans joints à la résolution. Enfin, 32 places pour vélo ont été positionnées au niveau stationnement, dans des alcôves directement accessibles par la rue Lemoyne. Néanmoins, en raison de l'étroitesse du terrain et de l'impossibilité d'aménager une rampe de circulation entre les deux niveaux souterrains, le projet conserve deux accès sur les rues Saint-Paul et le Moyne.

Par conséquent, la division de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande, aux conditions suivantes :

- Déposer un plan d'aménagement paysager détaillé de la cour intérieure et de la mezzanine au toit, montrant notamment le type de plantes choisies;
- Les aménagements paysagers doivent être soignés, leur entretien doit être prévu et les espèces végétales remplacées au besoin;
- Au moins 35 unités doivent comprendre 2 chambres et 4 unités 3 chambres;
- Le projet devra être soumis à une révision selon le titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, le critère additionnel suivant s'applique :
 - l'éclairage nocturne doit être discret afin de ne pas engendrer de pollution lumineuse.

La résolution CA12240383 *autorisant la construction d'un bâtiment de 12 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Habitations Saint-paul) - 1er projet de résolution - sera abrogée.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Viabilisation et développement d'un terrain vacant dans le Vieux-Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution

- Affichage sur l'emplacement et avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution
- Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum

- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-06

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

**Dossier # : 1195907006**

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 6e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. xx permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. xx permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur des structures autoportantes et tentes selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. xx permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-09-03 13:29

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195907006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le septième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2019 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (CA-24-085);
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1195907006 / CA19 240358 adopté le 3 juillet 2019 - Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 6e partie, A) et édicter les ordonnances
1195907005 / CA19 240295 adopté le 5 juin 2019 - Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 5e partie, A) et édicter les ordonnances

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et

d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LEDOUX
Agente de projets, promotions et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-26

Gina TREMBLAY
Chef de division - Culture et Bibliothèque
spéciaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice



Dossier # : 1190318022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Thomas Fontaine, architecte à la Directions de l'aménagement urbain et de la mobilité à titre de représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village

De désigner monsieur Thomas Fontaine, architecte à la Division de l'urbanisme et du développement économique de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, comme représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-28 09:06

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190318022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Thomas Fontaine, architecte à la Directions de l'aménagement urbain et de la mobilité à titre de représentant de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil de la ville doit désigner, parmi ses gestionnaires ou ses employés, une personne à titre de représentant de la municipalité auprès des Sociétés de développement commercial (SDC).

En vertu du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial, le conseil municipal a délégué ce pouvoir de nomination des représentants municipaux auprès des SDC à sa séance du 25 août 2003 (CM03 0623). Il s'agit, par la présente décision, de désigner Thomas Fontaine, architecte à la Division de l'urbanisme, pour représenter l'arrondissement au conseil d'administration de la Société de développement commercial du Village, en remplacement de Jean-François Morin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240498 - 9 septembre 2015 - Désigner M. Jean-François Morin, chef de la division de l'urbanisme et du développement économique de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Village;

CA12 240671 - 6 novembre 2012 - Désignation de M. Claude Rainville, chef de division développement économique de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Village;

CA05 240168 - 1er mars 2005 - Constitution de la SDC du Village dont la compétence s'exerce dans un district délimité par la rue Sainte-Catherine Est du côté sud, entre les rues Berri et Cartier, et du côté nord, entre les rues Saint-Hubert et Cartier, et la rue Amherst des côtés est et ouest, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Robin (excluant le bâtiment ayant front sur le boulevard René-Lévesque, à l'angle nord-ouest de la rue Amherst et du boulevard René-Lévesque).

Assemblée des membres du 26 avril 2005 : création officielle de la SDC du Village et élection de son conseil d'administration.

DESCRIPTION

Au terme de quatre années au conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) du Village, l'administration de l'arrondissement a désigné Thomas Fontaine, architecte à la Division de l'urbanisme de la DAUM en remplacement en remplacement de Jean-François Morin, chef de cette division.
L'objet de la présente est de nommer monsieur Fontaine, conformément aux prescriptions de la Loi sur les cités et villes, 'article 458.24.

Monsieur Fontaine entrera en fonction dès sa nomination.

JUSTIFICATION

L'article 458.24 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) oblige toute ville à désigner un représentant de son administration pour la représenter auprès des Sociétés de développement commercial (SDC). Ce pouvoir a été délégué aux arrondissements par le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. Les dispositions de l'article 458.24 de la LCV prévalent sur toute autre disposition réglementaire en ce qui touche la désignation du représentant municipal au c.a.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Monsieur Fontaine siégera sur le conseil d'administration de la SDC dès l'adoption de la résolution le désignant. La SDC en est déjà informée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1191368007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547, du cadastre du Québec, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

- de fermer et de retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-19 14:10

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1191368007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547, du cadastre du Québec, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a conclu une entente avec Société en commandite Développements Laurent Clark (l'« Acheteur ») pour la vente des lots 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, d'une superficie totale au sol de 1 055,3 m² (l'« Immeuble »), présentés sur les plans A et P ci-annexés. L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble et l'assembler au lot voisin dont il est déjà propriétaire pour construire un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 159 unités d'habitation en copropriété. L'Immeuble est inscrit au registre du domaine public comme parc local. Puisqu'il est impossible d'aliéner le domaine public, l'arrondissement de Ville-Marie doit fermer et retirer l'Immeuble du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il est requis de fermer et de retirer du domaine public l'Immeuble, afin de permettre la vente de celui-ci.

JUSTIFICATION

La SGPI recommande la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble pour les motifs suivants, à savoir :

- La fermeture et le retrait du domaine public permet la vente de l'Immeuble.
- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à la fermeture et au retrait du domaine public de l'Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture et le retrait du domaine public permettra la vente de l'Immeuble et la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 159 unités d'habitation en copropriété.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La vente de l'Immeuble par la Ville à l'Acheteur et le transfert des droits de propriété fera l'objet d'un autre dossier décisionnel qui sera soumis aux instances pour approbation (sommaire 1191368006)..

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Jacques GOUDREULT, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Jacques GOUDREULT, 13 août 2019
Jean-François MORIN, 12 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe LADOUCEUR

Le : 2019-08-09

Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Chef de division des transactions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2019-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières en
remplacement de Sophie Lalonde, directrice
du SGPI, 14 au 16 août 2019 inclusivement.

Approuvé le : 2019-08-16



Dossier # : 1192701057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier la date et l'endroit où se tiendra la séance du mois d'octobre et de modifier l'endroit où se tiendra la séance du mois de novembre

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier la date et l'endroit du conseil d'arrondissement du mois d'octobre et le l'endroit du conseil d'arrondissement du mois de novembre;

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues aux dates et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu	Adresse
2 octobre (mercredi)	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 novembre	18 h 30	Maison de la culture Janine-Sutto	2550, rue Ontario Est
10 décembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Signé par Marc LABELLE **Le** 2019-08-26 09:27

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192701057**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier la date et l'endroit où se tiendra la séance du mois d'octobre et de modifier l'endroit où se tiendra la séance du mois de novembre

CONTENU**CONTEXTE**

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier la date et le lieu du conseil d'arrondissement du mois d'octobre ainsi que le lieu du conseil d'arrondissement du mois de novembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1192701033 (CA19 240195) - Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 afin de modifier l'endroit du conseil d'arrondissement du mois de mai, soit 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
1185237060 (CA18 240568) - Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2019

DESCRIPTION

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2019 en modifiant la date et le lieu où se tiendra la séance du mois d'octobre, soit le 2 octobre à la salle du conseil au 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée et le lieu où aura lieu la séance du mois novembre par la Maison de la culture Janine-Sutto.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-10

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Directeur des relations avec les citoyens